

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 16 JANVIER 2014

VOLUME 157

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,
Me EDITH-FARAH ELASSAL
Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU

INTERVENANTS :

Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me ANTONIETTA MELCHIORRE pour M. Guy Gionet
Me GÉRALD SOULIÈRES pour M. Jean Lavallée
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE pour la FTQ Construction
Me SYLVAIN DESLAURIERS, Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
GUY GIONET,	10
INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	10
CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SYLVAIN DESLAURIERS	
	46
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	98
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SYLVAIN DESLAURIERS	102
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	106
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	171
JEAN LAVALLÉE	173
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	174

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

LISTE DES PIÈCES

PAGE

112P-1235 :	Autorisation d'investissement du dossier 10-35 avec annexes	70
112P-1236 :	Lettre d'intention Réno-Dépôt 23 janvier 2007	72
112P-1237 :	Lettre d'intention de RioCan 12 février 2007	72
112P-1238 :	Lettre de Guy Gionet 13 juin 2008	90
112P-1239 :	Procès-verbal d'audience 13 juin 2008	90
112P-1240 :	Acte de vente 20 juin 2008	92
112P-1241 :	Plumitif du dossier 700-11-010539-080	100
112P-1242 :	Plumitif du dossier 500-11-038383-101	101

113P-1243 :	Communiqué officiel de la FTQ Construction du 23 mars 2010	231
113P-1244 :	Registre des entreprises du Québec - Aventure Joncas inc.	241

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce seizième (16ième) jour
2 du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me ROBERT LAURIN :

10 Bonjour.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Bon. Alors, je vois que vous avez... il y a une
13 substitution. Avant...

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Oui, j'ai réussi à convaincre mes confrères, ça n'a
16 pas...

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Ah! Je suis certaine que vous avez une grande force
19 de conviction.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 ... mais ça n'a pas été facile.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Est-ce que... est-ce que vous avez joué du bras?

24 Me ROBERT LAURIN :

25 J'ai joué du bras. J'ai joué du bras pour...

1 LA PRÉSIDENTE:
2 Cela étant...
3 Me ROBERT LAURIN :
4 ... pour continuer le cliché.
5 LA PRÉSIDENTE:
6 ... on va demander aux procureurs de s'identifier,
7 s'il vous plaît.
8 Me ROBERT LAURIN :
9 Je vais débiter. Robert Laurin pour la FTQ
10 Construction.
11 Me SIMON TREMBLAY :
12 Alors, bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.
13 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :
14 Bonjour. Antonietta Melchiorre pour monsieur Guy
15 Gionet.
16 Me MARIE-CLAUDE MICHON :
17 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
18 général du Québec.
19 Me MÉLISSA CHARLES :
20 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
21 construction du Québec.
22 Me DENIS HOULE :
23 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
24 constructeurs de routes et grands travaux du
25 Québec.

1 Me SIMON LAPLANTE :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le
3 Commissaire. Simon Laplante pour l'Association des
4 constructeurs de routes et grands travaux du
5 Québec.

6 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

7 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
8 Québec.

9 Me FÉLIX RHÉAUME :

10 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
11 Québec.

12 Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE :

13 Bonjour. Maude Lyonnais Bourque pour la FTQ
14 Construction.

15 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

16 Sylvain Deslauriers pour le Fonds de solidarité.
17 Bonjour.

18 Me LAURENT THEMENS :

19 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
20 solidarité.

21 Me ANDRÉ RYAN :

22 André Ryan pour le Fonds de solidarité.

23 Me PIERRE POULIN :

24 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
25 criminelles et pénales.

1 Me EDITH-FARAH ELASSAL :
2 Ainsi qu'Edith-Farah Elassal pour la Commission.
3 LA GREFFIÈRE :
4 Monsieur Gionet, si vous voulez vous lever debout
5 pour être assermenté.
6 (09:38:12)

7

8

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce seizième (16ième) jour
2 du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY GIONET,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

11 Q. **[1]** J'apprécie pouvoir faire l'interrogatoire en
12 début de journée parce que j'ai développé une
13 certaine expertise dans les interrogatoires de fin
14 de journée. Monsieur Gionet, évidemment, je
15 représente la FTQ Construction, vous avez... c'est-
16 à-dire vous avez entendu l'identification. Je vous
17 indique tout de suite, moi, que ce qui m'intéresse,
18 je n'ai pas l'intention de reprendre tout ce que
19 vous avez dit, bien sûr.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[2]** J'ai annoncé que j'ai un interrogatoire assez
22 court...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[3]** ... ce qui va être le cas. La partie qui
25 m'intéresse plus particulièrement, c'est la

1 participation de la FIPOE dans certains prêts.
2 Cependant, avant d'arriver à ce thème ou à ce
3 sujet, j'ai quelques question pour mettre en place
4 un certain nombre d'ingrédients ou d'éléments. La
5 première chose - et c'est des questions faciles, je
6 vous préviens ou je vous en informe - la première
7 chose, c'est évidemment on a parlé de SOLIM comme
8 étant le bras immobilier du Fonds de solidarité. On
9 a compris évidemment qu'il y a eu des prêts dans le
10 secteur immobilier, je ne reprends pas le détail.
11 Est-ce à dire que le Fonds de solidarité proprement
12 dit n'intervient pas en matière immobilière d'une
13 façon ou d'une autre? Et est-ce que c'est réservé
14 absolument à SOLIM?

15 R. Il faut comprendre que le Fonds... l'actionnaire de
16 SOLIM est le Fonds de solidarité et intervient par
17 les trois entités, donc l'entité SOLIM, SOLIM II et
18 Fondim qui est directement le fonds du Fonds de
19 solidarité. Donc, oui, c'est par le véhicule qui
20 s'appelle SOLIM, SOLIM II ou Fondim, mais
21 l'actionnaire est le Fonds de solidarité.

22 Q. **[4]** O.K. S'il est question d'un prêt dans le
23 secteur immobilier, c'est forcément l'une des trois
24 entités que vous avez mentionnées qui va s'en
25 occuper.

1 R. Exact.

2 Q. **[5]** S'il y a un projet d'investissement et de
3 participation à un projet immobilier, est-ce que la
4 même réponse? C'est toujours les trois entités ou
5 s'il y a une marge de manoeuvre pour le Fonds de
6 solidarité d'intervenir? Parce que vous vous
7 concentrez surtout - quand je dis « vous », c'est
8 les trois entités à chaque fois...

9 R. Oui.

10 Q. **[6]** ... - vous vous concentrez surtout sur des
11 prêts en matière immobilière. Vous agissez aussi
12 comme développeur?

13 R. On n'est pas des développeurs, on n'est pas des
14 constructeurs, on est des... on agit comme
15 partenaire financier, soit en équité directement
16 dans les projets ou via des prêts de type
17 mezzanine, donc on est...

18 Q. **[7]** O.K.

19 R. ... soit partenaire dans le développement, dans un
20 projet de développement ou soit prêteur ou les
21 deux.

22 Q. **[8]** Et il y a trois entités, il y en a une... bien,
23 l'une des trois entités que j'entendais hier et je
24 voyais de la documentation, c'est le Fonds
25 immobilier de solidarité.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[9]** C'est ce qu'on appelle Fondim, c'est ça?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[10]** Les trois entités, ont-elles la forme
5 corporative? Sont-elles incorporées ou des
6 démembrements administratifs du Fonds de
7 solidarité?
- 8 R. Les deux premiers, c'est des sociétés en commandite
9 et Fondim est directement lié au Fonds de
10 solidarité.
- 11 Q. **[11]** O.K. Dans le cas de SOLIM et SOLIM II, il y a
12 une entité, c'est-à-dire ils ont une personnalité
13 morale chacune d'entre elles.
- 14 R. Oui.
- 15 Q. **[12]** Avec leurs propres règles de fonctionnement,
16 règlements, je présume?
- 17 R. C'est les mêmes règlements pour les trois entités.
- 18 Q. **[13]** Pour les trois entités. Et le conseil
19 d'administration.
- 20 R. Oui, c'est pour ça que, évidemment, dans certains
21 cas, on parle de conseil d'administration et, dans
22 d'autres cas, conseil... comité consultatif.
- 23 Q. **[14]** Dans le cas de monsieur... Je vais poser des
24 questions parce qu'on a parlé beaucoup de monsieur
25 Yvon Bolduc. Monsieur Bolduc, avait-il un rôle ou

1 avait-il un poste à l'intérieur de l'une de ces
2 trois entités dont on parle?

3 R. Il siégeait sur le... sur les conseils des trois
4 entités.

5 Q. **[15]** Il siégeait sur le conseil des trois entités.
6 Il avait également des responsabilités à
7 l'intérieur du Fonds de solidarité proprement dit?

8 R. Oui, il est président de Fonds de solidarité.

9 Q. **[16]** O.K. Parce qu'à un moment donné - et c'est un
10 volet que je vérifie avec vous - quand vous dites
11 que monsieur Lavallée s'est présenté à vous comme
12 étant votre patron - et vous l'avez expliqué - dans
13 la hiérarchie, par exemple, de SOLIM... Vous, vous
14 étiez à l'emploi de quelle entité?

15 R. Des trois.

16 Q. **[17]** Vous étiez à l'emploi des trois. Et dans cette
17 structure - parce qu'on va parler des trois à
18 chaque fois sans que je le mentionne - est-ce que
19 monsieur Lavallée était effectivement votre patron?

20 R. Il était président de chacun des conseils.

21 Q. **[18]** O.K. Et le fait d'être président, vous, vous
22 releviez de qui? Est-ce qu'il n'est pas exact que
23 vous releviez de monsieur Lavallée?

24 R. Je relevais des conseils dont le président était
25 monsieur Lavallée.

1 Q. **[19]** O.K. Dans le cas de monsieur Marion, vous avez
2 parlé hier de monsieur Marion, qui était également,
3 j'ai compris, président à l'époque...

4 R. Oui.

5 Q. **[20]** ... et vous l'avez désigné comme étant votre
6 patron.

7 R. Oui.

8 Q. **[21]** C'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[22]** Donc, monsieur Marion, président du conseil,
11 était votre patron. C'est ce que vous...

12 R. Non.

13 Q. **[23]** ... mais vous pouvez nuancer ou corriger, si
14 c'est le cas.

15 R. Non, non, écoutez, j'ai été à l'emploi de ces
16 entités-là, au départ, à titre de directeur
17 investissement.

18 Q. **[24]** O.K.

19 R. Et le poste que j'ai occupé par la suite était
20 occupé par monsieur Marion.

21 Q. **[25]** O.K.

22 R. Lorsque monsieur Marion a quitté j'ai donc pris le
23 poste de président de ces trois entités-là. Donc,
24 dans la période où j'étais directeur investissement
25 monsieur Marion était mon patron.

1 Q. **[26]** Était votre patron, mais à l'époque où vous
2 occupiez ce poste-là en particulier, celui...

3 R. Directeur, oui.

4 Q. **[27]** ... que vous venez de décrire?

5 R. Oui.

6 Q. **[28]** Oui. Est-ce que vous estimez que monsieur
7 Lavallée, qu'on a compris être président du conseil
8 d'administration, n'était pas finalement votre
9 patron même s'il se... même s'il prétendait l'être,
10 c'était pas vraiment votre patron ou si vous
11 dites : « Oui, j'ai accepté de le considérer comme
12 mon patron »?

13 R. Bien, c'était le président du conseil, donc on peut
14 pas dire qu'il n'a pas une fonction d'autorité et
15 j'ai donc accepté cette fonction d'autorité dans la
16 mesure où on comprend qu'il avait pas le pouvoir
17 d'utiliser d'une façon unanime et seul les
18 autorisations d'investissement mais tout était
19 autorisé par les comités respectifs.

20 Q. **[29]** J'ai aucun problème avec ça, je vérifiais tout
21 simplement l'assertion suivant laquelle monsieur
22 Lavallée était votre patron, pour être bien... ou
23 pour bien comprendre si, effectivement, cette...
24 cette prétention de monsieur Lavallée était remise
25 en question ou pas. Mais il semble, de votre

1 réponse, à moins que vous la nuanciez ou la
2 corrigiez, qu'effectivement vous avez accepté
3 l'idée que monsieur Lavallée était finalement votre
4 patron. Avec ce que ça implique quant à ses
5 pouvoirs et aux limites de ses pouvoirs mais...
6 c'est ça.

7 R. En fait, il était patron en vertu de ses titres...
8 son titre de président et donc, il était patron
9 mais limité, évidemment, à son pouvoir...

10 Q. **[30]** Oui.

11 R. ... de président puisqu'il n'avait pas le pouvoir
12 d'autoriser seul...

13 Q. **[31]** Bien sûr.

14 R. ... un investissement.

15 Q. **[32]** C'était tout simplement pour... on pourrait
16 avoir l'impression, écoutant de l'extérieur votre
17 témoignage, que monsieur Lavallée s'est imposé
18 comme étant votre patron en vous disant :
19 « Écoutez, je suis votre... » alors qu'il ne
20 l'était pas. Mais c'est pas le cas, c'est-à-dire il
21 a pas...

22 R. Bien, oui, en fait, comme j'ai mentionné, il se
23 présentait comme mon patron puis il agissait comme
24 patron, oui.

25 Q. **[33]** Mais ça posait pas de difficulté comme telle,

1 c'était pas... c'était pas une arrogance de sa
2 part?

3 R. Je comprends mal la question.

4 Q. **[34]** Bien, avez dit « je l'ai accepté ». « Il s'est
5 présenté comme étant mon patron... », mais vous
6 corrigez ça si c'est pas exact. « Il se présente
7 comme étant mon patron et j'accepte de le
8 considérer comme mon patron. » Ça a pas posé de
9 difficulté...

10 R. Bien, je le... On n'est pas dans un choix multiple,
11 évidemment. Il est président du conseil puis il
12 dit : « Écoutez, je suis président puis, à ce
13 titre-là, je vais agir comme ton patron. » Dans la
14 mesure où la règle fondamentale ou les prêts ou les
15 investissements sont autorisés d'une façon unanime
16 au conseil d'administration, c'était... Mais
17 c'était pas un choix multiple, il s'est imposé...

18 Q. **[35]** Oui, oui.

19 R. ... il a pris ce statut-là, oui.

20 (09:46:45)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[36]** Si je comprends bien... Je m'excuse, Maître
23 Laurin. Si je comprends bien, vous avez souvent
24 employé l'expression « son bagage historique ». Je
25 comprends qu'avec ce qu'il représentait et sa

1 personnalité c'était pas... est-ce que c'était
2 quelqu'un qui était plus imposant que non imposant?

3 R. Il était plus imposant. Et son pouvoir, comme j'ai
4 mentionné tant, évidemment, à l'intérieur des
5 syndicats qu'au Fonds, il était plus qu'imposant.

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Ça, je suis prêt à l'admettre. Je ne sais pas si la
8 Commission en prend note mais...

9 Q. **[37]** Maintenant, effectivement, vous connaissiez
10 sa... sa situation syndicale, vous saviez,
11 évidemment, qu'il occupait des postes syndicaux.
12 Vous, quand vous êtes entré en fonction comme
13 directeur général, vous saviez quoi, à l'époque,
14 des fonctions syndicales de monsieur Lavallée?

15 R. Comme président ou directeur investissement?

16 Q. **[38]** Non, comme directeur général de SOLIM.

17 R. En fait, qu'il était président de la FTQ
18 Construction, également président de la FIPOE et un
19 poste de vice-président au sein de la FTQ.

20 Q. **[39]** Vous étiez capable de faire les différences,
21 que tout le monde ne réussit pas à faire, mais
22 entre la FIPOE, qui l'association qui représente
23 les électriciens, la FTQ Construction, à laquelle
24 la FIPOE est affiliée et la FTQ centrale, qui est
25 autre chose?

1 R. Oui.

2 Q. **[40]** O.K. Maintenant, pour occuper le poste de
3 président à SOLIM, quelles sont les règles qui font
4 que monsieur Lavallée ait pu être président, quel
5 est son statut... est-ce que ça a une référence
6 avec son statut syndical? Est-ce qu'il occupe... il
7 peut occuper le poste de président parce qu'il
8 occupe un poste syndical d'importance? Est-ce que
9 c'est comme ça que ça fonctionne?

10 R. J'ai aucune idée. Évidemment, les comités, les
11 conseils sont nommés par le Fonds de solidarité.

12 Q. **[41]** O.K.

13 R. Je peux pas parler en leur nom, là, quels sont les
14 critères...

15 Q. **[42]** Ça déborde... je comprends que ça déborde.
16 Maintenant, on a... on a parlé beaucoup de la
17 présence importante de monsieur Lavallée, la
18 présence importante également de monsieur Accurso à
19 l'intérieur de SOLIM. Vous avez expliqué que
20 monsieur Lavallée n'a jamais poussé sur des
21 dossiers qui seraient... moi, que j'appellerais des
22 combines, c'est-à-dire des dossiers qui sont pas
23 rentables financièrement, qui risquent de... qui
24 risquent d'amener des pertes mais, à cause de son
25 statut de président et de membre du conseil

1 pousserait sur vous. Ce genre de manigance. J'ai
2 cru comprendre de votre témoignage qu'il y a pas eu
3 ce genre de manigance de la part de monsieur
4 Lavallée, à l'époque où vous étiez là, vous?

5 R. Évidemment, je pense que je l'ai expliqué à
6 plusieurs reprises qu'effectivement, ma fonction
7 première était de protéger le capital et les
8 rendements. Donc, à chaque fois que je recommandais
9 un prêt ou un investissement c'est que la structure
10 me convenait. Donc, il a jamais poussé... je dis
11 pas qu'il... évidemment, qu'il en voulait pas plus,
12 là, mais je veux simplement dire que quand je... je
13 présentais un dossier c'est que je l'avais
14 structuré, donc modifié l'investissement de façon à
15 ce qu'il devienne un investissement rentable et le
16 capital protégé. Donc, je dis pas, évidemment qu'il
17 voulait pas avoir davantage que ce qui a été
18 présenté, mais le résultat des analyses montrait
19 qu'on pouvait pas offrir plus que...

20 (09:50:13)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[43]** Mais c'est pas ça la question. La question
23 c'est, est-ce qu'il y a des dossiers en
24 particuliers et il me semble que vous nous en avez
25 parlé, est-ce qu'il y avait des dossiers

1 particuliers auxquels tenait monsieur Lavallée?

2 R. Oui.

3 Q. **[44]** Bon.

4 Me ROBERT LAURIN :

5 Q. **[45]** Mais ma question allait plus loin. C'était
6 oui, en bonne partie, mais ma question allait plus
7 loin c'est-à-dire dans les dossiers auxquels il
8 tenait, moi ce que je veux savoir de vous, pour que
9 ça soit clair, j'ai cru le comprendre de votre
10 témoignage qui a précédé, mais je veux que ça soit
11 clair, si c'est le cas, qu'il n'est pas intervenu
12 dans votre travail où vous montiez les dossiers en
13 termes de garanties, et caetera, pour vous faire
14 accepter, contre votre gré, des dossiers qui
15 n'auraient pas, ne présenteraient pas les garanties
16 financières adéquates et suivant...

17 R. Oui, effectivement.

18 Q. **[46]** ... suivant les règles de l'art. Ça n'a pas
19 été fait?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[47]** Moi, ce que je j'ai compris, là, c'est que
22 quand il insistait pour avoir un dossier, il vous
23 faisait venir puis en termes qu'on peut dire « Make
24 it happen »?

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[48]** Bon.

2 R. Je comprenais la question à l'effet qu'avec cette
3 commande-là, est-ce que je pouvais pas structurer
4 de la façon convenable la transaction pour que le
5 capital et rendement soient en place.

6 Q. **[49]** Alors vous deviez structurer le dossier pour
7 que ce soit, à tout le moins en apparence,
8 acceptable? Et peut-être dans les faits aussi?

9 R. Bien en fait, « en apparence acceptable », il faut
10 que les rendements et le capital soient protégés,
11 donc pas juste en apparence, je veux dire il faut
12 quand même que la structure légale en termes de
13 valeur, en termes d'actifs, en termes de... de
14 potentiel soit vraiment réelle pour être capable de
15 dire oui, le capital puis le rendement est protégé.
16 Donc oui, il me demandait de faire certains
17 dossiers, mais oui, effectivement, il était
18 structuré et recommandé parce qu'il répondait à ces
19 deux critères-là et ont tous répondu aux critères
20 de protéger le capital et protéger le rendement.

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Q. **[50]** D'où l'importance de la question de la
23 présidence, que j'apprécie d'ailleurs. Monsieur
24 Arsenault, monsieur Arsenault et monsieur Lavallée
25 ont un lien d'amitié, c'est des gens qui sont très

1 proches, ils ont participé à la formation à un
2 moment donné de l'organisation. Est-ce que, de
3 façon générale, et je mets de côté les règles,
4 c'est-à-dire les évaluation d'éthiques « Est-ce
5 qu'on doit », « Est-ce qu'on doit pas » mais au
6 niveau... au niveau de la comptabilité, au niveau
7 des rendements, au niveau des prêts, est-ce que la
8 présence de monsieur Accurso a été néfaste chez
9 SOLIM? Quand je dis chez SOLIM, vous m'avez
10 compris, c'est les trois entités, je ne fais pas la
11 distinction chaque fois. Est-ce que la présence de
12 monsieur Accurso a été néfaste pour SOLIM ou si, au
13 contraire, si je complète ma question, ou si au
14 contraire ça a été bénéfique dans le sens que vous
15 avez eu de bons rendements et les prêts se sont
16 bien déroulés?

17 R. Il y a eu des bons rendements, effectivement.

18 Q. **[51]** Il y a eu des bons rendements, vous en avez
19 déjà parlé.

20 R. Oui.

21 Q. **[52]** Le fait que monsieur Lavallée soit près de
22 monsieur Accurso et que finalement, il serve de
23 porte-ballon ou de porte d'entrée pendant un
24 certain moment, parce que pendant une certaine
25 période, il communiquait directement avec vous,

1 mais que monsieur Lavallée ait été jusqu'à un
2 certain point un entremetteur, ça n'a pas été un
3 inconvéniént pour le Fonds au niveau, je parle au
4 niveau comptable, au niveau des rendements, et
5 caetera?

6 R. Au niveau rendements, non.

7 Q. **[53]** Bon. Reste la question, c'est l'autre volet,
8 reste la question, est-ce que cette présence de
9 monsieur Accurso chez SOLIM pose des problèmes pas
10 juridiques mais peut-être des problèmes d'éthique,
11 on vous demandera pas d'en décider mais je veux
12 quand même vérifier un certain nombre
13 d'informations avec vous.

14 Vous avez dit monsieur Accurso, bon, c'est
15 un gros joueur, il avait... il représentait à peu
16 près vingt pour cent (20 %), je reprendrai pas tous
17 les chiffres que vous avez donnés, mais il
18 représentait à peu près vingt pour cent (20 %), il
19 avait, auprès de mon bureau, auprès de vous, un
20 accès direct, il avait pas besoin de monsieur
21 Lavallée ou de qui que ce soit pour vous parler
22 directement. Est-ce qu'il y a d'autres, puis je
23 veux pas de noms, je veux pas de noms, est-ce qu'il
24 y a d'autres gros joueurs avec lesquels vous
25 faisiez affaire, SOLIM, ou si c'était « LE » joueur

1 et le reste c'était de tous petits joueurs?

2 R. Non, il y en a d'autres.

3 Q. **[54]** Il y en a d'autres. Est-ce qu'il ne serait pas
4 exact de dire, je ne veux pas de nom, qu'il y a un
5 autre partenaire que vous aviez qui était, à tout
6 le moins, aussi gros ou un partenaire aussi
7 important que Accurso, que monsieur Accurso?

8 R. Oui.

9 Q. **[55]** Est-ce que c'est pas exact de dire qu'il y en
10 avait un troisième, pas de nom encore, mais qui se
11 rapprochait en termes d'importance chez SOLIM aux
12 deux autres?

13 R. Oui.

14 Q. **[56]** Bon. Donc monsieur Accurso est un... est un...
15 un partenaire important mais il n'est pas le seul.
16 Le fait qu'il communique directement avec vous,
17 est-ce que ça vous posait problème? Est-ce que vous
18 sentiez qu'il y avait quelque chose là-dedans qui
19 était anormal ou qui pouvait présenter des
20 difficultés?

21 R. Non, c'est pas anormal qu'il communique directement
22 avec SOLIM comme les autres développeurs.

23 Q. **[57]** Et comme il est un gros développeur, je
24 présume, en tout cas, j'entends, de ce que
25 j'entends, vous aviez une oreille particulièrement

1 attentive puisque c'est un partenaire important et
2 que vous le connaissiez, que vous aviez développé
3 des habitudes de travail entre monsieur Accurso et
4 le F... et SOLIM qui prêtait sur des projets, ça
5 facilitait la... ça facilitait l'accès et les
6 discussions au niveau de SOLIM?

7 R. Évidemment, comme partenaire important, oui,
8 évidemment en plus comme je l'ai mentionné tout...
9 évidemment ses connaissances au Fonds de
10 solidarité, les autres investissements qu'ils ont
11 avec le Fonds de solidarité n'étaient pas seulement
12 en immobilier, en fait d'autres investissements et
13 les connaissances évidemment de toute la direction
14 syndicale, tout ça était proportionnel de monsieur
15 Accurso, ajoutait à monsieur Accurso, évidemment,
16 la... l'importance de monsieur Accurso.
17 Évidemment...

18 Q. **[58]** Oui... excusez-moi.

19 R. Évidemment, comme développeur important, il avait,
20 comme tous les autres développeurs, accès
21 directement à SOLIM.

22 Q. **[59]** Maintenant, parlons-des prêts mezzanine.

23 Rappelez-nous ce que c'est qu'un prêt mezzanine.

24 R. Alors c'est un prêt qui sert, dans notre cas, lors
25 du développement, la construction de projets

1 immobiliers qui est composé normalement de trois
2 éléments financiers. Le premier est la mise de
3 fonds, l'équité. Le deuxième un prêt mezzanine. Et
4 un troisième, le financement d'une institution
5 bancaire, un prêt de construction. Donc,
6 évidemment, en termes de déboursés, en termes de
7 rangs de déboursés, il y a toujours avant tout
8 l'équité ou la mise de fonds. Après vient le prêt
9 mezzanine, qui cède donc son rang aussitôt que le
10 prêteur de construction commence à déboursier, à
11 investir dans le projet.

12 Q. **[60]** Tant que le déboursé n'est pas fait, le prêt
13 mezzanine se situe où dans l'échelle des prêts à
14 rembourser?

15 R. Il est seul prêteur.

16 Q. **[61]** Il est le seul prêteur. Et est-ce qu'il occupe
17 cette place pendant toute la durée où le prêt n'est
18 pas remboursé?

19 R. Il doit laisser son rang aussitôt que le prêteur de
20 construction, l'institution financière, commence à
21 déboursier, où elle se situe en premier rang.

22 Q. **[62]** O.K. Donc, si je comprends, dès qu'une
23 institution financière fait des injections
24 d'argent, le prêteur en vertu du prêt mezzanine
25 perd son rang?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[63]** O.K. Au profit de l'institution financière?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[64]** O.K. C'est ce qui expliquerait, parce qu'en
- 5 fait, je comprends que le prêt mezzanine est un
- 6 prêt plus risqué que certains autres types de
- 7 prêts, comme l'hypothèque, et caetera, et que ce
- 8 qui explique que les rendements ou les taux
- 9 d'intérêts applicables sont plus élevés?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[65]** Et le risque de ce type de prêt provient de ce
- 12 que vous mentionnez?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[66]** Dans le cas qui nous occupe, il y a eu
- 15 plusieurs prêts mezzanines, si j'ai bien compris,
- 16 impliquant monsieur Accurso ou qui ont été faits à
- 17 monsieur Accurso?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[67]** Oui? Et c'est dans ce type de prêt que la
- 20 FIPOE est intervenue?
- 21 R. Dans le type de prêt de construction et de
- 22 développement, dont certains prêts avec monsieur
- 23 Accurso.
- 24 Q. **[68]** O.K. J'ai compris, et vous me corrigerez, que
- 25 le taux d'intérêt consenti pour ce genre de prêt -

1 je n'élabore pas beaucoup sur les risques, mais on
2 a compris que a priori c'est une forme de prêt qui
3 est plus risqué - était d'environ quinze pour cent
4 (15 %) ?

5 R. Oui.

6 Q. **[69]** À tout le moins, ça a été le taux qui a été
7 versé par monsieur Accurso dans le cas des prêts...

8 R. Oui.

9 Q. **[70]** ... mezzanine? Bon. Sauf que le... Et dans la
10 mesure où la FIPOE intervenait pour prendre une
11 partie du prêt mezzanine, elle pouvait bénéficier,
12 comme monsieur Lachance le mentionnait, des
13 avantages, si le prêt ne posait pas difficulté et
14 se rendait à terme. Est-ce que la FIPOE devait
15 participer également au risque dans le cas où ce
16 prêt théoriquement plus risqué en venait à poser
17 des difficultés?

18 R. Oui.

19 Q. **[71]** La FIPOE n'était pas à l'abri de ça?

20 R. Effectivement, elle n'était pas à l'abri de ça.

21 Q. **[72]** On a cependant vu et compris que dans le cas
22 des prêts mezzanine impliquant monsieur Accurso,
23 SOLIM n'a jamais perdu un sou. Vous n'avez jamais
24 perdu un sou dans ce type de prêt-là?

25 R. Effectivement.

1 Q. [73] J'ai compris aussi qu'ils étaient souvent
2 assortis d'une hypothèque immobilière. Est-ce que
3 j'ai bien compris?

4 R. Assortis d'une hypothèque immobilière?

5 Q. [74] Bien, c'est-à-dire, on y ajoutait également
6 dans certains cas une hypothèque immobilière. J'ai
7 peut-être mal compris, là.

8 R. Une hypothèque immobilière, il y a toujours une
9 hypothèque immobilière.

10 Q. [75] Il y a toujours une hypothèque?

11 R. Il y a toujours une hypothèque immobilière. C'est
12 pour ça tantôt, là, on parlait de rangs. Lorsqu'on
13 parlait de rangs, tantôt, on parlait d'hypothèque.
14 Hypothèque de premier rang ou de deuxième rang.

15 Q. [76] O.K. Quand vous parliez de déboursé d'argent
16 par une institution financière, c'est ce à quoi
17 vous faisiez référence?

18 R. Oui.

19 Q. [77] Mais on a compris que malgré le risque
20 théorique dans le cas de monsieur Accurso, il n'y a
21 jamais eu de perte par SOLIM à l'égard de ce type
22 de prêt-là?

23 R. Non.

24 Q. [78] Et est-ce que je ne pourrais pas vous faire
25 admettre, et j'essaye, que dans le cas de monsieur

1 Accurso il n'y avait vraiment pas de risque, de par
2 différents éléments dont vous aviez ses ressources
3 financières, sa solidité financière, l'historique
4 que vous aviez avec lui, et caetera? Monsieur
5 Accurso trouvait avantage d'obtenir du financement
6 de SOLIM et en contrepartie vous vous assuriez
7 d'avoir des rendements et des garanties
8 satisfaisantes? C'était pas mal ça l'idée? Seriez-
9 vous... Est-ce que je réussis à vous faire
10 admettre?

11 R. Bien... Écoutez, un projet de développement est un
12 projet de développement. Évidemment, lorsqu'un
13 développeur a fait plusieurs développements, le
14 risque associé à un nouveau développement est plus
15 faible, par son expertise et son expérience. Mais
16 de là à dire que parce qu'il a beaucoup
17 d'expérience, on fait du développement et donc il
18 n'y a plus de risque, ce n'est pas tout à fait
19 vrai, parce que...

20 Q. **[79]** Ce n'est pas tout à fait... Je m'exprime mal
21 si je dis ça, parce que ce n'est pas tout à fait ce
22 que je veux dire. Ce que je veux dire c'est que
23 dans le cas de monsieur Accurso, pour les prêts que
24 vous avez faits, compte tenu de différents
25 facteurs, finalement, pour vous, en tout cas

1 l'estimation que vous pouviez faire, c'est qu'il
2 n'y avait pas vraiment de risque dans ce cas-là. Il
3 y avait un risque théorique, mais en pratique vous
4 étiez confortable avec ce risque-là?

5 R. Bien évidemment, aujourd'hui, avec le résultat, je
6 peux vous répondre. Mais au moment qu'on débute le
7 projet, il y a un risque. Monsieur Accurso est un
8 homme d'affaires. Vous parlez de risque. Il ne
9 consentirait pas à payer quinze pour cent (15 %)
10 s'il n'y a pas de risque. Il y a un certain risque.
11 Donc, il accepte le risque, il est prêt à le payer.
12 Je comprends évidemment, je comprends de votre
13 réponse que, effectivement, est-ce que le risque
14 est dilué compte tenu de son expertise,
15 l'importance évidemment de son organisation et son
16 expérience dans le développement? Évidemment.

17 Q. **[80]** Vous feriez un bon avocat, parce que votre
18 réponse est meilleure que ma question. La FIPOE
19 intervient là-dedans, et ça c'est un aspect qui
20 m'intéresse. Évidemment, théoriquement, elle
21 partage non seulement dans le taux d'intérêts ou
22 les intérêts versés, mais également dans le risque.
23 Monsieur Lachance posait une question pertinente en
24 disant : « Bien, la SOLIM, en acceptant de diviser
25 le prêt, si le prêt fonctionnait, perdait des

- 1 revenus? » Et vous avez dit oui, parce
2 qu'effectivement, en divisant le prêt, SOLIM ne
3 recevait que la moitié des intérêts, parce qu'elle
4 avait prêté la moitié de la somme. Sauf que là,
5 c'est...
- 6 R. Et là, ça ne diminue pas le rendement,
7 l'opportunité de faire un investissement?
- 8 Q. **[81]** Bien ça diminue...
- 9 R. C'est pas SOLIM...
- 10 Q. **[82]** Oui.
- 11 R. ... qui investissait pour la FIPOE, c'est l'argent
12 de la FIPOE qui investissait dans sa partie.
- 13 Q. **[83]** Non, je comprends mais...
- 14 R. O.K.
- 15 Q. **[84]** ... vous avez donné l'exemple quatre millions
16 (4 M).
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[85]** Où chacun a deux millions (2 M).
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[86]** Si SOLIM prête à quinze pour cent (15 %) pour
21 deux millions (2 M).
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[87]** Il a moins de recettes provenant du prêt que
24 s'il avait prêté quatre millions (4 M). C'est ce
25 que j'ai compris de la question de monsieur

1 Lachance mais on pourra me corriger.

2 R. Oui, mais on comprend que sur le deux millions
3 (2 M), j'ai toujours quinze pour cent (15 %).

4 Q. **[88]** Oui, oui.

5 R. J'ai pas... Et c'est le deux millions (2 M) de la
6 FIPOE, on n'a jamais déboursé pour la FIPOE alors
7 c'est l'argent de la FIPOE qui faisait leur quinze
8 (15). C'est plus, évidemment, ce que j'ai compris
9 de l'intervention du commissaire à l'effet qu'on
10 perdait une opportunité. C'était une opportunité...

11 Q. **[89]** À prêter deux millions (2 M) de plus.

12 R. Oui.

13 Q. **[90]** Est-ce qu'on peut appeler ça... Parce qu'en
14 matière d'assurances on appelle ça du partage de
15 risque. En matière de financement, je comprends que
16 c'est la même logique, c'est-à-dire...

17 R. Oui.

18 Q. **[91]** ... on peut diviser les prêts ou les prêteurs.

19 R. Oui.

20 Q. **[92]** Et diviser le risque. Ici, le fait... Mais je
21 vous interroge pas sur l'opportunité de la FIPOE
22 comme organisation syndicale de se mêler là-dedans
23 mais oublions que c'est la FIPOE. Le fait pour le
24 Fonds, dans un prêt plus risqué de faire partager
25 le risque, est-ce que c'est une anomalie ou si

1 c'est une démarche d'investisseur qui est peut-être
2 acceptable puisqu'on en est, on traite avec des
3 prêts mezzanines, le rendement est meilleur, le
4 risque, théoriquement, est un peu plus élevé.

5 R. C'est pas une anomalie. Dans certains cas la
6 demande pouvait devenir, provenir, par exemple, du
7 partenaire. Si un partenaire a suffisamment de
8 sous, puis il dit « Moi aussi, à quinze pour cent
9 (15 %), je vais faire le prêt mezzanine. », je dis
10 pas que c'est une anomalie, c'est arrivé, c'est...
11 Ce qui est particulier c'était...

12 Q. **[93]** Oui. Est-ce que c'est une bonne idée que ça
13 soit...

14 (10:06:04)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[94]** Répondez s'il vous plaît. Ce qui était
17 particulier c'était que...

18 R. Oui, c'était particulier, évidemment, c'était
19 quelqu'un qui était pas directement relié à
20 l'investissement.

21 Q. **[95]** Et qui insistait à participer...

22 R. Oui.

23 Q. **[96]** ... parce que c'était...

24 R. Oui.

25 Q. **[97]** ... une bonne affaire.

1 R. Oui.

2 Me ROBERT LAURIN :

3 Q. **[98]** Oui. J'apprécie votre question et j'ai pas à
4 surenchérir. Maintenant, ce partage de risque, il
5 était réel, c'est-à-dire... Mais est-ce que, dans
6 les fait, et c'est un peu là que je tentais de vous
7 amener tantôt, oui, il est là le partage de risque,
8 donc à ce moment-là, effectivement, SOLIM prête un
9 montant moins élevé, c'est divisé, il a un
10 rendement qui est le même, quinze pour cent (15 %),
11 mais sur son deux millions (2 M) plutôt que quatre
12 millions (4 M). Mais dans les faits, dans les prêts
13 effectués à monsieur Arsenault (sic), est-ce qu'on
14 peut dire que le risque était théoriquement présent
15 mais négligeable au point où même si c'était des
16 prêts mezzanines, ça présentait pas des risques, ça
17 présentait plus des risques théoriques que
18 pratiques. C'est nuancé, ça, des risques... Vous
19 comprenez ce que je veux dire?

20 R. Oui.

21 Q. **[99]** Il y a certains prêteurs où le prêt mezzanine
22 est peut-être plus risqué mais on va chercher des
23 garanties, on fait le montage financier que vous
24 faisiez d'ailleurs en conséquence mais il y a
25 certains, il y a certains dossiers, certaines,

1 certains développeurs avec lesquels vous êtes
2 impliqués où le risque demeure parce que c'est
3 toujours un prêt mezzanine où le taux d'intérêt est
4 aussi en conséquence mais, dans la réalité des
5 choses, le risque est moins important.

6 R. Bien le risque, évidemment, est de deux natures. Le
7 développeur, l'expérience du développeur, et le
8 risque incontrôlable c'est le risque d'un marché
9 qui est toujours là, même avec l'expérience. Donc,
10 en fait, oui, effectivement, j'admets que un
11 développeur expérimenté qui fait beaucoup ce type
12 de développement va protéger davantage que
13 quelqu'un qui a pas d'expérience. Dans le cas de
14 monsieur Accurso c'était le cas et je pense, en
15 plus, il y avait la volonté de vouloir protéger les
16 investissements compte tenu de la très grande
17 relation d'affaire, puis il le disait ouvertement,
18 la très grande relation d'affaire avec le Fonds et
19 SOLIM. Il ne voulait pas avoir de taches à son
20 dossier.

21 Q. **[100]** Et il a pas essayé de vous jouer des tours à
22 cause de cette relation que vous venez de décrire?
23 Il a pas essayé de vous faire des passe-passe ou de
24 vous jouer des tours ou tirer des avantages indus
25 de la relation qu'il avait avec SOLIM? Si ce n'est

1 que d'avoir beaucoup de financement et...

2 R. Beaucoup de dossiers.

3 Q. **[101]** Beaucoup de dossiers.

4 R. Beaucoup de financement.

5 Q. **[102]** Beaucoup de financement. Maintenant, pour la
6 FIPOE parce que la FIPOE...

7 R. Oui.

8 Q. **[103]** ... c'est un syndicat, c'est le syndicat des
9 électriciens la FIPOE.

10 R. Oui.

11 Q. **[104]** Vous le savez. Monsieur Lavallée il occupait
12 un poste syndical. Pour la FIPOE, le fait de
13 partager dans certains cas les prêts mezzanines
14 avec SOLIM, ça avait comme conséquence pour eux,
15 mais je dis pas sur le plan éthique ou sur d'autres
16 plans que c'est une bonne idée, mais ça faisait en
17 sorte qu'ils bénéficiaient, ce que j'ai compris du
18 scénario, c'est qu'ils bénéficiaient d'un rendement
19 sur prêt de l'ordre de quinze pour cent (15 %).

20 R. Oui.

21 Q. **[105]** Règle générale, ce qui était en, au dessus du
22 marché plutôt, comme vous le dites, le laisser la
23 banque avec un taux minime, donc les électriciens,
24 les membres en profitaient. Maintenant, reste la
25 question : est-ce que c'est une bonne idée ou est-

1 ce qu'on doit permettre que ça soit le cas, ça,
2 c'est une question, j'imagine, qui va être abordée
3 par la Commission.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est parce que c'était au détriment des autres.

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Bien c'est pas vraiment au détriment des autres
8 parce que dans la structure qui est mise en place,
9 c'est théoriquement des prêts un petit peu plus
10 risqué, il y a un partage de risque. En pratique,
11 jusqu'à quel point, on pourrait en discuter
12 longtemps. C'est ça. Ça fait que, évidemment, SOLIM
13 partageait son risque avec la FIPOE. Maintenant,
14 ils le partageaient avec la FIPOE dans les
15 circonstances que vous avez décrites, qui est un
16 syndicat. Ça...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je dirais plus que c'est la FIPOE qui partageait
19 les bénéfices.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 C'est le verre d'eau à moitié vide ou à moitié
22 plein.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Vous avez un syndicat qui profite gratuitement
25 d'une analyse de dossier.

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Oui.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Qui prend des heures et des heures à monter et, là,
5 la SOLIM décide d'aller de l'avant avec un prêt de
6 quatre millions (4 M), elle est prête à y aller
7 tout seule et, là, vous avez quelqu'un qui vient
8 dire « Non, non, moi je vais en prendre deux
9 millions (2 M) pour la FIPOE puis, là, ça va être
10 le rendement va aller à la FIPOE. ». C'est pas du
11 partage de risque ça. C'est une entité qui était
12 prête à aller de l'avant toute seule, à quatre
13 millions (4 M), qui, d'ailleurs, cherche pas
14 quelqu'un à partager son risque, elle a pas appelé,
15 la FIPOE dire « Veux-tu partager... ». Non, non,
16 c'est quelqu'un qui s'impose, qui prend une part du
17 rendement pour son syndicat. C'est ça qui s'est
18 passé.

19 Me ROBERT LAURIN :

20 Je comprends bien ce que vous dites et c'est pour
21 ça que je fais toujours la nuance à savoir est-ce
22 que c'est une bonne idée qu'un syndicat, et cetera,
23 puis les circonstances.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Je voudrais ajouter que la SOLIM, quand même dans

1 tout ça, a laissé, s'est laissée prendre un
2 rendement qu'elle a donné à la FIPOE plutôt que
3 d'aller à ses actionnaires.

4 Me ROBERT LAURIN :

5 Oui, mais ça on plaidera quand ça sera le temps de
6 plaider mais ça, je vous dis tout de suite pour
7 vous mettre en appétit à l'égard de mes arguments,
8 dans la mesure où il y a un prêteur qui partage les
9 risques, qui prétend... il partage... non seulement
10 SOLIM a divisé son prêt, il a diminué son risque de
11 moitié. La question c'est est-ce qu'il... c'est
12 pour ça qu'en pratique, est-ce que vraiment il y
13 avait un grand risque. À mon avis non mais comme
14 l'explique le témoin, il y en a toujours un. Ça
15 fait que dans la mesure où tu partages les profits
16 et les risques, mais ça, ça devient une question
17 d'argumentation. Ce à quoi je suis plus sensible,
18 mais c'est pas moi la partie, c'est est-ce que
19 c'est une bonne idée. Pour les membres c'est une
20 excellente idée parce que c'est rentable puis...
21 bon. La partie partage des frais, bien la partie
22 partage des frais... L'étude de toute façon était
23 faite par SOLIM dans... Quand vous faites un
24 montage financier...

25 R. Oui.

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Q. [106] ... quand vous étudiez un dossier, vous en
3 faites l'étude.

4 R. Oui.

5 Q. [107] Ça fait que de toute façon, l'étude serait
6 faite. Je comprends qu'ils en bénéficiaient.
7 C'était plus est-ce qu'ils auraient, est-ce que
8 c'est une bonne idée qu'ils aient été là parce que
9 les coûts d'étude, mais encore une fois je veux pas
10 faire une argumentation, c'est juste vous mettre en
11 appétit pour éventuellement plaider. Alors j'ai pas
12 d'autres questions pour...

13 10:12:26

14 LA PRÉSIDENTE :

15 J'aimerais, si vous me permettez, maître Laurin
16 vous a fait... a fait état qu'il y avait d'autres
17 joueurs qui avaient un accès direct à la SOLIM et
18 vous avez parlé que le montant, la proportion de
19 monsieur Accurso était de vingt pour cent (20 %)
20 par rapport à l'ensemble des recettes de la SOLIM
21 que vous avez qualifiée comme étant sept cent
22 millions (700 M\$) à peu près par année. Ce qui veut
23 donc dire que monsieur Accurso en avait cent
24 quarante (140 M\$). Les autres, deux ou trois autres
25 gros joueurs, et je pense que vous avez dit qu'il y

1 en avait au moins trois, quelle était leur
2 proportion respective?

3 R. Disons qu'il y en a deux gros, dont monsieur
4 Accurso et un autre. Est-ce que vous voulez avoir
5 les noms?

6 Me ROBERT LAURIN :

7 Q. [108] Bien moi j'aimerais mieux que les noms soient
8 pas, avec votre permission, soient pas mentionnés
9 parce que ces gens-là sont pas impliqués.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [109] À ce stade-ci, je ne demanderai pas les
12 noms...

13 Me ROBERT LAURIN :

14 O.K.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [110] ... mais je veux savoir leur participation.

17 R. De mémoire, autour de vingt-cinq pour cent (25 %).

18 Q. [111] Il y en a un que c'est vingt-cinq pour cent
19 (25 %) ?

20 R. Oui. Et l'autre...

21 Q. [112] Donc plus que monsieur Accurso?

22 R. Oui.

23 Q. [113] Et l'autre?

24 R. Ou peut-être vingt-deux (22 %) ou vingt-trois
25 (23 %) mais il était supérieur, et l'autre, il

1 était à peu près, il tombait presque à la moitié.

2 Donc les trois plus importants, autour... deux
3 premiers autour de vingt (20 %) puis l'autre peut-
4 être autour de dix (10 %) de mémoire.

5 Q. [114] Donc ça faisait, ces trois... ces trois
6 joueurs, est-ce que c'est trois ou quatre joueurs?

7 R. Trois.

8 Q. [115] Bon ces trois joueurs ramassaient à eux seuls
9 cinquante pour cent (50 %) du... des revenus de la
10 FI... de SOLIM?

11 R. Des investissements.

12 Q. [116] Des investissements de la SOLIM, c'est ça?

13 R. Oui.

14 Q. [117] Et les autres, c'était des...

15 R. Et d'autres qui... en fait les pourcentages
16 variaient évidemment selon les années, là, selon
17 les projets puis le nombre de projets...

18 Q. [118] O.K.

19 R. ... J'ai essayé de faire une espèce de ri... de...
20 de compte-rendu de plusieurs années, bon, en
21 général on a fait combien de ... d'investissements
22 puis de dossiers avec tel type de développeurs, tel
23 type de développeurs, puis ça me donnait ces
24 résultats-là où il y en avait vraiment deux plus
25 importants et l'autre qui suivait était à peu près

1 à la moitié puis les autres beaucoup plus petits,
2 là, qui... à coup de un, deux, trois, quatre pour
3 cent (1 %-2 %-3 %-4 %) puis...

4 Q. [119] O.K. Merci.

5 Me ROBERT LAURIN :

6 Q. [120] Merci. Monsieur le Commissaire, Madame la
7 Présidente, Monsieur Gionet, je vous remercie.

8 R. Merci.

9 Me ROBERT LAURIN :

10 J'ai déjà terminé voyez-vous.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Deslauriers, est-ce que vous êtes prêt à
13 reprendre votre contre-interrogatoire?

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Je vais vous laisser maître... parce que vous
16 savez, je suis à une audience ce matin. Maître
17 Lyonnais-Bourque va poursuivre.

18 CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SYLVAIN DESLAURIERS :

19 Q. [121] Monsieur le Commissaire, Madame. Avec votre
20 permission, si vous voulez, je voudrais juste faire
21 une précision peut-être sur une question que vous a
22 posé maître Laurin, ensuite on reprendra le
23 témoignage qu'on avait commencé hier.

24 R. O.K.

25 Q. [122] Quand vous parlez du sept cent millions

1 (700 M\$) d'investissement, est-ce que c'est la
2 valeur des projets ou c'est les montants d'argent
3 que vous déboursez?

4 R. La valeur des projets.

5 Q. [123] La valeur des projets. Donc ce n'est pas les
6 sommes d'argent que la SOLIM...

7 R. Directement, non.

8 Q. [124] ... effectivement. C'est ça. Alors c'est la
9 valeur totale des projets qui vous sont soumis par
10 les développeurs...

11 R. C'est ça.

12 Q. [125] ... ou les investisseurs, c'est ça?

13 R. Oui.

14 Q. [126] Très bien. Et aussi, à titre... juste avant
15 qu'on reprenne aussi, une dernière chose que je
16 voudrais faire préciser peut-être pour les
17 bénéfices de la Commission, quand on parle de la
18 société en commandite, la structure d'une société
19 en commandite qui est une société civile au sens du
20 Code civil et non pas une corporation, c'est que
21 vous avez des commanditaires dont le rôle est de
22 fournir de l'argent et vous avez un commandité qui
23 lui gère l'argent.

24 R. Oui.

25 Q. [127] C'est votre compréhension de la société en

1 commandite?

2 R. Oui.

3 Q. [128] Et dans la structure, et si on parle de
4 l'année deux mille huit (2008), la structure était
5 que vous aviez une société en commandite qui était
6 la société en commandite immobilière SOLIM ou SOLIM
7 II et vous aviez le commanditaire qui était le
8 Fonds de solidarité.

9 R. Oui.

10 Q. [129] Exact? Et le commandité, c'était une
11 entreprise qui s'appelait 9141-0415 Québec inc. qui
12 était une entreprise dont vous étiez le
13 président...

14 R. Oui.

15 Q. [130] ... et dont l'actionnaire était Gestion
16 Gionet inc.

17 R. Oui.

18 Q. [131] C'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. [132] Et aussi pour qu'on puisse comprendre, on
21 fera le lien tantôt avec la négociation de votre
22 contrat d'emploi qu'en fait, ce que vous aviez
23 c'était un contrat entre le commandité et la
24 société en commandite pour avoir le rôle de
25 commandité...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [133] ... et de gérance et c'était des honoraires
3 qui étaient payés à la corporation ou au
4 commandité.
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [134] C'est exact?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [135] C'est ça. Et non pas un salaire.
- 9 R. C'est pas un salaire.
- 10 Q. [136] C'est ça. Très bien. Et la commanditée elle,
11 s'engageait à mettre vos services à la
12 disposition...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. [137] ... de... de SOLIM?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. [138] Ça c'était la structure?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [139] C'est ça. Et je pense, Madame la Présidente,
19 qu'on a déjà déposé cette structure-là, parce que
20 je pense qu'on a mis tous les organigrammes de la
21 SOLIM en preuve, mais je voulais juste y revenir,
22 ça a déjà été déposé. Très bien. Maintenant, si
23 vous voulez, je vais juste... comme on a été
24 interrompus, là, pour reprendre le fil de ce qu'on
25 a dit hier.

1 R. Oui.

2 Q. **[140]** Et on était en train de parler d'un projet de
3 10... ce qu'on appelait le projet 10-35.

4 R. Oui.

5 Q. **[141]** Qui était un projet qui... qui était de
6 développement, d'assemblage de terrains dans le but
7 de construire, éventuellement, un centre commercial
8 un peu dans le style de celui de la Dix30. C'est ce
9 qu'on avait discuté hier. Et on avait également
10 vu... parce que dans votre témoignage antérieur,
11 que vous aviez rendu, là, aux questions posées par
12 la Commission, on avait vu que le... parmi ces...
13 sur un de ces terrains-là il y avait un bar, là,
14 qu'on a dit, d'effeuilleuses.

15 R. Hum hum.

16 Q. **[142]** Et, à ce moment-là, on s'est posé la question
17 à savoir est-ce qu'on a financé le bar
18 d'effeuilleuses ou est-ce qu'on a financé le projet
19 de la Dix30... 10-35, c'est-à-dire.

20 R. Hum hum.

21 Q. **[143]** C'est ça? C'est là où on en était hier.

22 R. Oui.

23 Q. **[144]** Et, dans les questions qu'on a posées,
24 d'ailleurs le... à la question du commissaire
25 Lachance, on s'était posé la question, qu'est-ce

1 que, au comité consultatif, on avait comme
2 information relativement au projet.

3 R. Oui.

4 Q. **[145]** Et pour qu'on puisse avoir une idée complète
5 de ce qui avait été présenté, donc vous aviez votre
6 demande d'autorisation.

7 R. Oui.

8 Q. **[146]** Et, à la demande d'autorisation, on n'avait
9 pas ça hier, il y avait les... il y avait les
10 annexes.

11 R. Oui.

12 Q. **[147]** Très bien. Et, depuis, on a déposé les
13 annexes et je pense que la Commission... maître
14 Tremblay en a reçu...

15 R. Oui.

16 Q. **[148]** ... et aussi votre avocate a reçu également
17 ces annexes-là, vous avez eu l'occasion de les
18 regarder?

19 R. Oui.

20 Q. **[149]** Très bien. Et je sais pas quelle est la
21 procédure... est-ce... C'est coté, ah! bon, je
22 vais... ah! c'est vrai, il y a la cote qu'on m'a
23 dit ce matin. Excusez-moi. Je vais retrouver mes
24 cotes. Alors, c'est la cote numéro 112P-6, est-ce
25 que c'est comme ça qu'on doit le dire? C'est le

1 numéro 6 sur les cotes, c'est ça.

2 LA GREFFIÈRE :

3 L'Annexe 6, la cote...

4 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

5 C'est un document qui s'appelle, la 6,

6 « Autorisation d'investissement du dossier 10-35 »,

7 avec annexes. C'est le document 6, là, sur le...

8 sur la liste qu'on m'a remise ce matin. Très bien.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Juste pour l'intendance, confrère, juste référer à

11 l'onglet 6 et madame Morin...

12 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

13 Ah! bon, très bien. Alors, l'onglet 6.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 ... via madame Morin, sur vos écrans sera à ce

16 moment-là en mesure de vous accommoder.

17 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

18 Je vous remercie beaucoup, vous êtes bien aimable.

19 Q. **[150]** Alors donc, si vous voulez... vous avez ce

20 document-là avec vous, Monsieur...

21 R. Oui.

22 Q. **[151]** Très bien. Alors, quand je regarde dans ce

23 document-là, et c'était les annexes qui nous

24 intéressaient. Parce que la question qu'on posait

25 hier c'était qu'à la lecture de la seule demande

1 d'autorisation il y avait aucune allusion qui était
2 faite à certains terrains non plus à l'usage qui
3 allait être fait de ces terrains-là, ça va? C'était
4 ça la question qu'on se posait. Et là, ensuite,
5 dans les documents il y avait des annexes et comme
6 Annexe 1, il y avait une analyse financière et
7 cette analyse-là était... c'est une analyse de
8 valeur des garanties qui allaient être prises, des
9 valeurs sur les différents terrains également sur
10 le centre commercial de Port-Cartier, qui allait
11 servir de garantie collatérale.

12 R. Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[152]** D'ailleurs, à ce sujet-là, pourquoi avoir
15 pris une garantie collatérale sur Port-Cartier si
16 cet investissement s'avérait quelque chose
17 d'absolument extraordinaire?

18 R. Bon, évidemment, l'investissement est intéressant
19 mais à très très long terme. D'ailleurs,
20 évidemment...

21 Q. **[153]** Il est toujours pas fait, d'ailleurs?

22 R. Pardon?

23 Q. **[154]** Il est toujours pas fait?

24 R. Il est toujours pas fait. Mais c'est intéressant
25 aussi de regarder l'expertise qu'on a demandée, qui

1 au... qui est à la demande d'autorisation, qui
2 était demandée par SOLIM en avril deux mille sept
3 (2007), par Desjarlais Prévost, qui une des très...
4 est une firme réputée d'évaluation, d'analyse
5 immobilière, qu'on a mis en annexe. Qui... sans,
6 évidemment, vous la lire, là, qui... qui donne
7 quand même des bémols au niveau de la rapidité du
8 développement. Parce que vous avez vu que... et
9 c'est un assemblage de terrains, l'important... le
10 terrain le plus important est en zone agricole.
11 Donc, il y a tout un processus de dézonage quand
12 même assez laborieux. Donc, oui, l'intérêt pour les
13 gens, on l'a vu, les grands joueurs, d'être
14 localisés à cet emplacement-là, il semble évident.
15 Mais entre l'intérêt des gens à développer le... le
16 début du développement, il semble qu'effectivement,
17 c'est plus un... un emplacement en devenir
18 qu'immédiat. Donc, un processus de dézonage assez
19 laborieux. Donc, oui, effectivement, c'est le cas.
20 D'ailleurs, si je... je reprends... Est-ce que je
21 peux continuer mes explications? Évidemment, si on
22 prend... le document, j'ai pu le lire hier soir
23 davantage. Vous comprenez qu'on est une équipe à
24 monter... il y a plusieurs d'autres documents,
25 évidemment, que j'ai pas accès. D'ailleurs, ceux...

1 j'ai vu ceux qui ont participé dans le montage,
2 c'est pas des juniors, c'est des seniors. Les gens,
3 au niveau légal puis au niveau analyse immobilière,
4 quelqu'un de... des seniors. Donc, je pense pas que
5 ça a été fait à la légère. Alors, si on reprend la
6 demande d'autorisation, c'est exactement ce qu'on a
7 décrit hier, c'est-à-dire qu'on décrit, évidemment,
8 ce développement-là et on décrit très bien les
9 terrains qu'on prend en garantie. Et, à la page 2,
10 le terrain de Carignan, commercial, puis le terrain
11 à Chambly, agricole, et tout ça, est indiqué à une
12 des annexes.

13 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

14 Q. **[155]** On va y venir, si vous voulez, on va... on va
15 regarder les annexes une après l'autre. Alors, vous
16 pourriez donner l'explication à ce moment-là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[156]** O.K., mais c'est aussi un des dossiers qui
19 était une commande, ce dossier-là?

20 R. Oui.

21 Q. **[157]** Qui provenait de Ronnie Beaulieu et...

22 R. Et monsieur Dupuis.

23 Q. **[158]** Dupuis et?

24 R. Et monsieur Yvon Bolduc.

25 Q. **[159]** Bon. Puis c'est un autre des dossiers où on

1 vous a dit : « " Make it happen. " »?

2 R. De dire... d'analyser et structurer pour que le...
3 toujours au capital et investissement soient...
4 soient protégés et de structurer l'investissement
5 en conséquence.

6 Q. **[160]** Et si je ne me trompe pas, à ce moment-là, au
7 moment où vous avez monté le dossier, monsieur
8 Beaulieu était en faillite?

9 R. En fait, la faillite qu'on parlait hier, je pense
10 c'est le... le commerce Pascal donc je pense pas
11 que c'est monsieur Beaulieu lui-même qui était en
12 faillite, mais vraiment, en fait, l'entreprise.

13 Q. **[161]** Qui appartenait à monsieur Beaulieu?

14 R. C'est dans cette période-là, malheureusement j'ai
15 pas les dates, mais...

16 Q. **[162]** O.K. Et c'est pour ça, d'ailleurs, que le...
17 la personne, là, Nick Venafro a servi de prête-nom
18 pour couvrir le nom de Beaulieu.

19 R. Il apparaissait presque toujours un intermédiaire,
20 soit un partenaire ou un prête-nom dans le cas de
21 monsieur Beaulieu, presque toujours.

22 Q. **[163]** O.K. Ce qui veut donc dire que même en
23 sachant que monsieur Beaulieu était en faillite et
24 qu'il était lié au crime organisé, la SOLIM a
25 continué tout de même de faire affaire avec lui?

1 R. Évidemment, la faillite, comme je comprenais, c'est
2 que c'est pas lui personnellement, c'est la société
3 où il avait investi.

4 Q. **[164]** Oui mais c'est quand même une personne qui,
5 en affaires, avait fait faillite.

6 R. Qui avait déjà une entreprise qui a fait faillite,
7 oui.

8 Q. **[165]** Bon. Puis vous saviez à ce moment-là que le
9 fonctionnaire Venafro servait de prête-nom.

10 R. Évidemment, il se disait... il disait que c'était
11 un de mes partenaires, mais je sentais que c'était
12 plus un prête-nom qu'un vrai partenaire.

13 Q. **[166]** O.K.

14 R. Donc, est-ce que vous voulez que je continue mon
15 explication ou vous voulez que j'attende la...

16 Q. **[167]** Moi, vous savez Maître Deslauriers, c'est pas
17 tellement le... je dirai pas la finesse des
18 placements qui étaient faits qui sont en cause là,
19 ici, c'est l'infiltration du crime organisé.

20 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

21 Q. **[168]** J'ai compris ça, Madame la Présidente et le
22 point que je veux faire, c'est pas celui-là. Le
23 point que je veux faire, c'est que je pense qu'il
24 serait inexact de dire qu'on a présenté un projet
25 de financement d'un bar de... d'effeuilleuses au

1 comité consultatif pour qu'il finance ça. C'est ça
2 l'impression que ça a donné hier et je ne pense pas
3 que c'était ça la réalité, il y avait d'autre chose
4 et c'est ça que j'essaie de démontrer. Si la
5 Commission me dit maintenant « Non, on ne pense pas
6 ça, on a vu qu'est qu'il en était, on a vu qu'il
7 avait un autre projet d'assemblage », à ce moment-
8 là, le point sera fait et j'arrêterai là. Mais s'il
9 y a un doute qui persiste, comme monsieur Lachance
10 le disait hier à l'effet que ce que le comité
11 consultatif savait c'était que c'était un bar qu'on
12 allait financer puis pour reprendre ce que vous
13 venez de dire, Ron Beaulieu qui est le propriétaire
14 du bar, qui est en faillite, qui s'en vient
15 demander un million (1 M) pour acheter son bar,
16 c'est l'impression un peu qu'on risque de tirer de
17 ça et je voudrais faire la nuance. Je vous dis pas
18 qu'il y a des apparences qui peut-être jouaient
19 contre mais je veux faire le... je veux essayer de
20 nuancer ce... cette image-là qu'on pourrait avoir.
21 Alors c'est la raison pour laquelle, quand on
22 regarde la documentation qui a été soumise au
23 comité consultatif parce qu'oubliez pas, hier, on
24 est parti d'un rapport d'enquête interne qui a été
25 demandé par le Fonds de solidarité, qui a été

1 demandé pour analyser qu'est-ce qui s'est passé.
2 Alors pour quelqu'un qui veut... disons que c'est
3 peut-être le... c'est une drôle de chose de nommer
4 un inspecteur dans ses propres affaires si on veut
5 cacher quelque chose.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[169]** Demandez au témoin. La résultante, c'est que
8 monsieur Beaulieu a-t-il eu ou non le un point un
9 million (1,1 M) pour financer...

10 R. Oui. Oui.

11 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

12 Q. **[170]** Oui?

13 R. Oui et si vous permettez, Madame la commissaire, je
14 trouve ça curieux de... on est en train de faire un
15 débat qu'on a dû faire en deux mille neuf (2009),
16 j'ai pas vu le rapport du... de monsieur McDonald à
17 cette période-là puis on n'a jamais eu ce débat-là
18 puis je comprends pas qu'on vient devant moi puis
19 dire on veut peut-être penser que le comité savait
20 pas. Il est à 1.1, pas à 5 ou à 6 du document, à
21 1.1. C'est pas mal au début. SOLIM a été approchée
22 par l'entremise de monsieur Ronald Beaulieu
23 représentant la compagnie 9160 pour obtenir un prêt
24 qui lui permettrait d'exercer l'option d'achat sur
25 une propriété située au 3000, boulevard Brunelle à

1 Carignan et le document est reproduit à l'annexe 3.
2 Au document annexe 3, on décrit, évidemment c'est
3 un bâtiment, un immeuble construit, loué...

4 Q. **[171]** Allons-donc à...

5 R. Donc...

6 Q. **[172]** Puisque c'est... oui...

7 R. Alors mon point est le suivant, c'est que si
8 effectivement on parle du dossier de monsieur
9 Dupuis, on sait que c'est le dossier de monsieur
10 Dupuis au conseil et dire écoutez, on me présente
11 un rapport puis qu'il y en a qui le voulait pas
12 puis d'autres voulaient mais pas que ça se sache
13 ou... Écoutez, il me semble que c'est pire si on
14 dit « Je serais prêt à l'autoriser sans que ça
15 paraisse ou je suis pas prêt à l'autoriser ». En
16 fait, le débat, on a fait un débat de lot, on
17 aurait pas dû le lot, prendre plus de garanties
18 parce qu'on voulait pas prendre trop de garanties,
19 dans le fond, on essaie de... de cacher que le
20 risque c'est pas de prendre plus de garanties,
21 c'est illogique. Si RioCan nous approche, on fait
22 une demande, on prend l'ensemble des prêts.
23 Pourquoi à un moment donné ça devient excessivement
24 risqué, le risque réputationnel c'est Ronald
25 Beaulieu, puis là, on savait pas puis écoutez, on

1 peut jouer à ça puis j'aurais dû peut-être,
2 attention, je peux l'expliquer les lots...

3 Q. **[173]** Non mais avant de... juste... puisque vous
4 parlez de l'annexe 3, là...

5 M. SIMON TREMBLAY :

6 Maître Deslauriers, je ne sais pas si on pouvait
7 laisser peut-être le témoin compléter sa réponse.

8 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

9 Très bien. Bien c'est parce que le témoin... le
10 témoin quand... c'est que...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Il répond directement à la question, Maître.

13 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

14 Oui mais... très bien alors dans ce cas, je vais
15 lui poser une autre question tantôt, vous allez
16 voir, ça va faire une différence.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va le laisser...

19 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

20 Q. **[174]** Alors continuez, monsieur Gionet.

21 R. Donc, les lots, pour répondre à la question
22 évidemment d'hier, les lots, je comprends qu'il y a
23 une... que les cadastres, les lots cadastraux ont
24 changé au fil des ans. Le plan à l'annexe 4 indique
25 des lots avec des subdivisions de type 265-2-4 et

1 évidemment c'est très petit, là, j'ai tout eu la
2 difficulté, là, de lire sur le plan mais on parlait
3 de lots subdivisés 265-2-2, 265-2-1, partie 270
4 puis avec les réformes cadastrales, tout ça est
5 disparu pour avoir des noms, des numéros de lots de
6 type deux millions quarante-quatre (2 044 000) ou
7 deux millions six cent quelque. Donc, l'ensemble,
8 évidemment, des terrains, ceux qui sont en rouge,
9 ceux qui sont soulignés en rouge, c'est ceux qui
10 font partie évidemment des lots qui sont décrits
11 plus avant dans le document. Mais évidemment, on
12 voit la confusion au niveau des lots, parce que
13 même RioCan et Rona reprennent les lots subdivisés.

14 Donc, on ne voit pas les 2 000 000, le lot
15 2 601 656 ou 2 000 000... On voit, comme il était
16 avant la réforme cadastrale, le lot 265-02-1, 265-
17 02-02, et caetera. Et c'est le même cas dans les
18 deux lettres. Alors, dans le document est indiqué
19 que le premier terrain sur le plan, le petit
20 terrain en rouge, devait porter la désignation
21 cadastrale, selon la réforme cadastrale, 2 601 656.

22 Donc, je crois qu'il y a eu, il peut y
23 avoir une confusion, je n'ai pas tous les documents
24 devant moi, à cause évidemment qu'il y avait une
25 désignation cadastrale qui était avant la réforme

1 cadastrale, puis l'autre après.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Juste, Maître Deslauriers, avant que vous
4 continuiez, c'est une question d'intendance, et ça
5 vaut également pour monsieur Gionet, quand vous
6 référez à un document, demandez à madame Morin,
7 mais aussi quand vous avez une page en question,
8 peut-être le dire pour qu'on puisse, pour que les
9 gens qui suivent à l'écran...

10 R. Certainement.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 ... puissent suivre. C'est une question
13 d'intendance. Merci.

14 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

15 Q. **[175]** Si vous voulez, Monsieur Gionet, puis je vous
16 remercie de l'explication que vous avez donnée, si
17 vous voulez maintenant, on va aller au sujet de...
18 parce que vous avez souligné le projet, en disant
19 au paragraphe 1 de la demande d'autorisation, vous
20 avez attiré notre attention là, en disant que 1.1,
21 puis on réfère à l'annexe 3, c'est ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[176]** Vous dites, vous voyez, c'est là. Maintenant,
24 si vous voulez aller à l'annexe 3 de ce document de
25 la demande d'autorisation, l'annexe 3 est comprise

1 là-dedans, je ne sais pas si on peut la mettre à
2 l'écran? Alors, donc on a, donc, la convention
3 d'achat. Maintenant, dans ce document-là, si vous
4 regardez le document...

5 R. Oui.

6 Q. **[177]** ... vous voyez qu'on fait allusion à un bail
7 qui a été donné par celui qui octroie l'option.
8 Cette personne-là est propriétaire du 3000,
9 Brunelle, c'est ça?

10 R. Hum hum.

11 Q. **[178]** Et il dit à 91, à la compagnie 9160, ça va?

12 R. Hum hum.

13 Q. **[179]** La compagnie 9160, en vertu du paragraphe 1.1
14 auquel vous faites allusion, c'est la compagnie qui
15 veut acquérir le terrain, d'accord?

16 R. Oui.

17 Q. **[180]** 9160, selon ce que vous nous avez expliqué,
18 ça c'est monsieur Ron Beaulieu.

19 R. Oui.

20 Q. **[181]** C'est ça?

21 R. Oui.

22 Q. **[182]** Maintenant, si vous regardez sur ce document-
23 là, l'annexe 3, qui est l'opérateur du bar? À qui
24 ça appartient le bar selon l'annexe 3? Puis je vais
25 vous suggérer que l'annexe, ça appartient à une

1 entreprise qui est 3100-8162 Québec inc.

2 R. Et c'est à quel...

3 Q. **[183]** C'est dans le premier paragraphe de l'option,
4 de l'annexe A. Si vous regardez le premier
5 paragraphe, ça dit :

6 Denis Robert a loué à 3100-8162 Québec
7 inc. un emplacement sis au 3000,
8 boulevard Brunelle, pour un terme de 5
9 ans qui se terminait le 31 décembre
10 2008, avec une option de
11 renouvellement de 2 ans jusqu'en...

12 Et puis suivant un bail signé en octobre deux mille
13 trois (2003).

14 R. Je n'ai pas la première page.

15 Q. **[184]** Vous le voyez à l'écran.

16 R. Oui, effectivement. Oui, effectivement.

17 Q. **[185]** Ça va? Alors, donc ce n'est pas 9160 qui
18 était le propriétaire du bar. En fait, 9160
19 demandait une option sur un terrain, et si vous
20 allez au paragraphe 5, lisons le paragraphe 5
21 ensemble, aussi.

22 R. Oui.

23 Q. **[186]** Parce qu'il faut faire le lien.

24 9160 a un projet de mettre en valeur
25 l'emplacement loué...

1 Qui est occupé par l'autre entreprise pour un bar.

2 ... soit les lots...

3 Et là, on donne des lots qui étaient selon vous
4 l'ancienne description cadastrale.

5 R. Oui.

6 Q. **[187]** ... pour faire un développement.

7 R. Oui.

8 Q. **[188]** Ça va?

9 R. Oui.

10 Q. **[189]** Ça c'était le but pour lequel 9163, monsieur
11 Beaulieu, demandait d'acquérir ce terrain-là.

12 R. Oui.

13 Q. **[190]** Et non pas parce qu'il y avait un bar là. Le
14 bar là, c'était une autre entité qui l'avait, une
15 autre entreprise, on est d'accord? Si on lit le
16 bail. Autrement dit, là, le paragraphe 1.1,
17 monsieur Gionet, je vous suggère que quand on lit
18 le paragraphe 1.1 en relation avec l'annexe 3, ce
19 qu'on voit c'est qu'il y a une propriété qui est
20 louée à un tiers, qui lui a un bar pour un bail qui
21 se termine en deux mille dix (2010) au plus tard,
22 et que le 9160, selon ce document-là qui est
23 présenté au comité consultatif, ce document-là dit
24 que la raison pour laquelle 9163 veut pouvoir
25 exercer l'option, donc pas immédiatement, elle

1 pouvait l'exercer plus tard, c'était éventuellement
2 de faire un développement. C'est ça qu'on lit dans
3 le document, là, est-ce qu'on est d'accord?

4 R. Ce qu'on peut faire, il y a deux façons de lire le
5 document, trouver une façon pour comment j'aurais
6 pu ne pas comprendre ou trouvons une façon comment
7 je peux comprendre. Je pense que le document et les
8 explications qui étaient données, qui auraient pu
9 être données s'il y avait eu des questions, était
10 assez clair pour tout le monde, comprendre. Si
11 effectivement...

12 Q. **[191]** Oui.

13 R. ... on fait cet exercice-là pour tenter que
14 j'aurais pu, si on fait ça dans tous les dossiers
15 d'investissement, il y a toujours façon de dire
16 « J'aurais pu le lire comme ça. J'aurais... » mais
17 les questions étaient toujours ouvertes et il me
18 semble que c'était connu, c'était...

19 Q. **[192]** Qu'est-ce qui était connu?

20 R. Je sais pas. En fait, je sais pas ce que je dois
21 répondre quand vous dites...

22 Q. **[193]** Bien, si on ...

23 R. ... « Est-ce qu'il était le, il était pas le
24 locataire. ». Oui, effectivement, il était pas le
25 locataire.

- 1 Q. **[194]** O.K.
- 2 R. Ça, c'est, c'est...
- 3 Q. **[195]** Donc il était pas l'opérateur du bar.
- 4 R. 9160 n'était pas l'opérateur.
- 5 Q. **[196]** Et c'est 9160 qui demandait à la SOLIM des
6 fonds pour pouvoir faire l'assemblage...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[197]** ... qui est mentionné au paragraphe 5.
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[198]** C'est ça?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[199]** Très bien. Et c'est ça qu'on a présenté au
13 comité consultatif. Et tout ce que...
- 14 (10:40:02)
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 La présence de Ronnie Beaulieu et la présence de la
17 qualité et les accointances...
- 18 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
- 19 Oui.
- 20 LA PRÉSIDENTE :
- 21 ... de monsieur Beaulieu et de ce que monsieur
22 Beaulieu voulait acquérir est écrit à 1.1, c'est
23 écrit à 2.1 aussi...
- 24 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
- 25 Oui, mais...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... était connue.

3 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

4 Oui, mais...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est ça qui est le...

7 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

8 Q. **[200]** Ce que je vous dis, Madame la Présidente,
9 avec beaucoup de respect, c'est que vous avez
10 raison de dire que Ron Beaulieu était là, que c'est
11 un personnage dont la réputation était discutable,
12 mais ce que je vous dis c'est que Ron Beaulieu,
13 selon les documents qui sont là, c'est ce qu'on
14 regarde présentement, ce sont des documents, que
15 selon les documents qui sont là, il était pas
16 question pour la SOLIM, c'est pas... Si on ne
17 regarde que les documents, si je dis, par exemple,
18 à la Commission : « Voici le document. »,
19 maintenant, est-ce que ce document-là réfère au
20 financement d'un bar? C'est ça la question qui
21 était posée hier, c'était le but de ma question.
22 Alors je regarde les documents puis ce que je vous
23 dis, là, c'est que nulle... tout ce qu'on... et je
24 voudrais juste compléter, si vous voulez, ma preuve
25 avec les autres documents pour compléter hier avec

1 les documents d'intérêt de Rona et de RioCan parce
2 qu'il faut que vous regardiez qu'est-ce qu'on
3 prêtait. Quand les gens, Madame la Présidente,
4 quand monsieur Gionet a témoigné à l'effet de dire
5 « On voulait se tenir loin du bar. », ça va? Bien
6 vous comprendrez mieux ce qui en était et je
7 voudrais juste compléter maintenant cette...

8 R. Oui.

9 Q. [201] ... chose-là en déposant les documents qui
10 concernent Rio Tinto. Ils sont... Ce sont les
11 documents 4, les onglets 4 et 5.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Est-ce que vous déposez l'onglet 6 avec les
14 annexes?

15 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

16 Oui, oui, l'onglet 6, oui, on va déposer l'onglet
17 6.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Alors ce sera sur la cote 1235.

20

21 112P-1235 : Autorisation d'investissement du
22 dossier 10-35 avec annexes

23

24 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

25 1235. C'est bien. Et vous avez ensuite aux onglets

1 4 et 5 les lettres d'intention dont on a parlé
2 hier. Et vous voyez que les lettres sont adressées
3 par RioCan à monsieur Ronald Beaulieu, président de
4 9160. Si on peut descendre un peu le document. Et
5 vous avez l'autre document qui est celui de Réno-
6 Dépôt Rona Inc. Et vous allez voir d'ailleurs, dans
7 cette lettre-là, si vous allez au dernier
8 paragraphe de la lettre, ou l'avant-dernier, on dit
9 « En conséquence, auriez-vous l'obligeance de
10 communiquer avec nous une fois l'acquisition des
11 terrains complétée afin que nous puissions discuter
12 plus amplement de ce projet qui cadre bien avec nos
13 planifications pour l'année deux mille sept - deux
14 mille huit (2007-2008). Alors c'est une chose que
15 Rona annonçait qu'ils voulaient mettre dans leur
16 machine tout de suite, dans la machine à penser,
17 bien que ça allait prendre du temps, ils voulaient
18 commencer le... Et quand on est venus en deux mille
19 huit (2008) pour demander ce financement-là,
20 c'était quelque chose qui, pour Rona, avait une
21 certaine immédiateté. Maintenant, et ceci, là, va
22 compléter le volet du projet la 10-35.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Alors la lettre d'intention?

25

1 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
2 Oui.
3 LA GREFFIÈRE :
4 De Réno-Dépôt?
5 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
6 Alors celles-là ça va être sur les cotes...
7 LA GREFFIÈRE :
8 112P-1236.
9 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
10 1236.
11
12 112P-1236 : Lettre d'intention Réno-Dépôt 23
13 janvier 2007
14
15 LA GREFFIÈRE :
16 Et RioCan, 1237.
17 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
18 123... Exact. Merci beaucoup.
19
20 112P-1237 : Lettre d'intention de RioCan 12
21 février 2007
22
23 LA GREFFIÈRE :
24 Ça va?
25

1 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

2 Q. **[202]** Oui, très bien. Si vous me permettez,
3 j'aimerais maintenant aller au projet de la rue
4 Bleury, puis j'aurais quelques précisions...

5 R. Oui.

6 Q. **[203]** ... précisions. En fait, c'est ce que je
7 voudrais faire surtout c'est ajouter certains
8 faits.

9 R. Oui.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[204]** Est-ce que vous me permettez, avant qu'on
12 change... Là, je comprends que disons l'annexe 3
13 monsieur Beaulieu opérait pas le bar
14 d'effeuilleuses, là. C'est un monsieur Denis Robert
15 qui opérait le bar d'effeuilleuses.

16 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

17 Si vous me permettez.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 C'est ça.

20 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

21 Denis Robert était le propriétaire qui louait la
22 bâtisse à l'opérateur...

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 À...

25

1 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
2 ... qui était...
3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
4 3100...
5 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
6 C'est ça.
7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
8 3100-8162.
9 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
10 Et le bail allait se terminer bientôt.
11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
12 Et le 3100-8162 appartenait à qui? C'est qui le...
13 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
14 J'ai sorti un CIDREQ hier que j'ai déposé. Le nom
15 qui apparaît c'est monsieur Marc Valois.
16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
17 Marc Valois?
18 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
19 Oui. C'est le nom qui apparaît.
20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
21 Donc Denis Robert est propriétaire du terrain, il
22 loue le bar d'effeuilleuses...
23 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
24 C'est ça.
25

- 1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
2 ... au 3100-8162.
3 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
4 C'est ça.
5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
6 Et monsieur Beaulieu, avec l'argent qu'il a reçu de
7 la SOLIM, a acheté le terrain sur lequel, où il y a
8 la bâtisse, avec l'option d'achat, a exercé
9 l'option d'achat, c'est ça qu'il a fait?
10 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
11 Q. **[205]** Bien, la suite, Monsieur Gionet, c'est que le
12 montant de un point un million (1,1 M) a été prêté
13 à monsieur...
14 R. Oui.
15 Q. **[206]** À 31... À 91... Selon l'acte...
16 R. Oui. Oui.
17 Q. **[207]** ... qui a été déposé.
18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
19 9160-1393.
20 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
21 Q. **[208]** C'est ça?
22 R. Oui.
23 Q. **[209]** Ça, ça a été fait. Et par la suite, je pense
24 que ça a été remboursé à SOLIM le prêt. Est-ce que
25 vous vous étiez là au moment du remboursement?

1 R. Non. Malheureusement.

2 Q. **[210]** Non, vous étiez pas là. Très bien.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Et vous dites que ça a été remboursé?

5 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

6 Ça a été remboursé.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Donc l'option d'achat?

9 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

10 L'option d'achat, il a remboursé tout simplement
11 son prêt.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Son prêt a jamais été exercé.

14 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

15 Je le sais pas. C'est pas qu'il a pas... Il l'a
16 peut-être été, il l'a pas été, je le sais pas.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Vous le savez pas?

19 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

20 Non.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Mais donc, dans le fond, il a été prêté un point un
23 million (1,1 M) pendant un certain temps puis il
24 l'a remboursé assez...

25

1 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

2 C'est que le... Malheureusement... Tout ce que je
3 sais, je vous dis ça, je voudrais pas dire des
4 choses qui ne sont pas exactes parce que j'ai pas
5 consulté les documents par la suite, là. Mais ce
6 qui semble, c'est que il a fait son remboursement,
7 à la SOLIM on a fermé ce prêt-là puis c'est tout.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Parfait.

10 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

11 Q. **[211]** Maintenant, j'aimerais, donc dans le projet,
12 si vous voulez, de la rue Bleury, est-ce que j'ai
13 raison de dire que la SOLIM a participé aux
14 procédures judiciaires auxquelles on a fait
15 référence, là, quand le, dans les questions qui
16 vous ont été posées, vous vous souviendrez, donc,
17 pour qu'on se rappelle un peu de cette affaire-là,
18 monsieur Ron Beaulieu vient vous voir parce qu'il
19 détient une option pour acheter un terrain qui est
20 situé au centre-ville sur la rue Bleury.

21 R. Oui.

22 Q. **[212]** Et comme monsieur Beaulieu est aussi un
23 emprunteur pour son commerce qui est situé au même
24 endroit mais qui est financé par le Fonds, là vous
25 avez une communication avec monsieur Yvon Bolduc.

1 C'est ce que j'ai compris de votre témoignage.

2 R. Oui.

3 Q. [213] C'est ça? Et Yvon Bolduc vous dit, écoute ça
4 nous intéresse parce que le terrain est un bon
5 terrain mais arrange-toi donc pour avoir un défaut
6 croisé.

7 R. Hum, hum.

8 Q. [214] C'est ça?

9 R. Hum, hum.

10 Q. [215] Et vous avez expliqué à la Commission qu'un
11 défaut croisé c'est que vous dites à la personne,
12 je vais te prêter de l'argent mais non seulement tu
13 pourrais avoir un défaut en vertu du prêt que je te
14 fais mais en vertu d'un autre acte que nous avons
15 ensemble.

16 R. Oui.

17 Q. [216] Alors les défauts dans un vont entraîner le
18 défaut dans l'autre.

19 R. Oui.

20 Q. [217] Lorsque monsieur Beaulieu se présente, est-ce
21 que j'ai raison de dire que déjà on sentait que son
22 commerce qui allait faire faillite pas longtemps
23 plus tard, était vacillant un peu?

24 R. En fait, c'est une impression que j'ai. Vous
25 comprenez que je suis pas impliqué dans le dossier

1 commercial...

2 Q. [218] Oui.

3 R. ... mais j'avais l'impression que ça roulait pas
4 bien, oui.

5 Q. [219] Si bien qu'en lui faisant un défaut croisé, à
6 quelqu'un où ça allait pas bien, c'était à toutes
7 fins utiles presque le mettre en danger de perdre
8 l'autre droit aussi. Autrement dit, s'il tombait en
9 défaut en vertu de son bail, automatiquement il
10 perdait son droit d'option ou sa participation dans
11 le terrain par l'application du défaut croisé.

12 R. En fait, le défaut croisé ça veut dire d'une part
13 que, s'il y a un défaut croisé c'est qu'on a créé
14 un partenariat pour mettre le défaut croisé...

15 Q. [220] Oui, c'est ça.

16 R. ... ça veut dire qu'on a « acquéri » évidemment la
17 propriété, donc l'immeuble, ça veut dire
18 qu'effectivement, que le locataire qui est
19 également une partie prenante du partenariat, a des
20 problèmes à payer le loyer puis qu'aussitôt qu'il y
21 a une cessation de payer le loyer, je peux donc
22 reprendre les parts de ce partenaire-là dans
23 l'entité immobilière.

24 Q. [221] Alors quand le locataire en question peut
25 avoir des dif...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [222] ... il est dans les probabilités...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. [223] ... qu'il aura des difficultés financières...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [224] ... mettre le défaut croisé, c'est pas un
7 cadeau, là. On s'entend là-dessus.
- 8 R. Non, non, non.
- 9 Q. [225] Au contraire, c'est presque, c'est presque'une
10 arme dangereuse...
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [226] ... pour lui.
- 13 R. Pour lui, oui.
- 14 Q. [227] Oui, c'est ça. Autrement dit, vous lui avez
15 pas fait un cadeau...
- 16 R. Non, non, non. Pas du tout, pas du tout.
- 17 Q. [228] ... en faisant ça à monsieur Beaulieu. Et
18 dans la réalité, là, puisqu'on parle de ça, dans la
19 réalité, monsieur Beaulieu vient vous voir avec un
20 projet d'option puis, juste ouvrir la parenthèse,
21 est-ce qu'on peut s'entendre pour dire que dans
22 cette partie-là de la Ville de Montréal, là, les
23 terrains vacants, il y en a pas beaucoup qui sont
24 disponibles, qui sont en vente?
- 25 R. On peut s'entendre c'est une très bonne

1 localisation, là.

2 Q. [229] C'est ça. Mais on peut s'entendre aussi que
3 c'est pas commun d'avoir un terrain à vendre dans
4 ces coins-là? C'est ça? Si bien, autrement dit,
5 quand on vous l'offre ce terrain-là, c'est une
6 bonne opportunité à saisir.

7 R. À ce prix-là évidemment, il y a toujours beaucoup
8 de terrains à vendre ...

9 Q. [230] Oui, c'est sûr.

10 R. ... mais les prix...

11 Q. [231] Les prix...

12 R. ... Bon. Mais au prix évidemment qu'il était
13 accessible, c'est un terrain excessivement
14 intéressant.

15 Q. [232] C'est ça, c'est ça.

16 R. Oui, je l'ai dit d'ailleurs un peu plus tôt à
17 madame la Présidente et à monsieur le Commissaire,
18 qu'effectivement...

19 Q. [233] Oui.

20 R. ... c'est une très bonne localisation, très bon
21 investissement, ça va de soi, oui.

22 Q. [234] Alors pour résumer cette histoire-là avec
23 monsieur Beaulieu, il vient vous voir. Monsieur
24 Bolduc dit mets-y donc un défaut croisé...

25 R. Oui.

- 1 Q. [235] ... ce qui est pas un cadeau pantoute...
- 2 R. Non.
- 3 Q. [236] ... et puis là, au bout de la ligne, quand on
4 s'en va à la fin...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [237] ... de cet investissement-là, monsieur
7 Beaulieu a tout perdu son option...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [238] ... il a perdu ce terrain-là, c'est vous qui
10 l'avez ramassé...
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [239] ... avec un bon investissement.
- 13 R. Oui.
- 14 Q. [240] Ça c'est... l'histoire on peut la résumer
15 comme ça.
- 16 R. Oui.
- 17 Q. [241] Très bien. Maintenant arriver à là, puis
18 c'est là que je voudrais en venir dans les
19 procédures judiciaires, est-ce que c'est exact que
20 vous avez, là quand je dis vous avez, SOLIM a
21 participé aux procédures judiciaires, parce que
22 vous savez, monsieur... vous avez témoigné que
23 monsieur Beaulieu était venu vous voir puis on a eu
24 une écoute à l'effet qu'il a demandé pour une
25 lettre parce qu'il y avait des procédures qui

1 avaient été instituées entre lui et le propriétaire
2 de l'immeuble...

3 R. Oui.

4 Q. [242] ... puis le propriétaire de l'immeuble
5 voulait accélérer la vente.

6 R. Oui.

7 Q. [243] C'est ça? Puis il voulait le forcer...

8 R. Oui.

9 Q. [244] ... à exercer son option...

10 R. Oui.

11 Q. [245] ... et là je vais aller à un document qui est
12 le document...

13 10:50:23

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Êtes-vous en train de justifier, Maître, que
16 c'était approprié pour le Fonds de faire affaires
17 avec une personne qui est acoquinée au crime
18 organisé?

19 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

20 Bob. Ce que j'ai entendu, Madame la Présidente,
21 puis vous, vous en connaissez évidemment, la
22 Commission en connaît beaucoup plus que moi sur le
23 crime organisé puis vous m'excuserez un peu de
24 mon... pas de mon innocence, là, mais disons que je
25 n'en sais pas autant que vous. Ce que j'ai entendu

1 c'est que monsieur Ron Beaulieu, c'est quelqu'un
2 qui a fait des prêts usuraires. C'est ce que j'ai
3 entendu à date puis peut-être qu'il y a d'autres
4 choses qui ont été dites dans des... dans des
5 choses antérieures, là. Moi j'ai entendu dire qu'il
6 a fait du prêt usuraire. J'ai entendu dire que
7 c'était un gars qui avait un commerce qui était sur
8 la rue Bleury, un commerce de fourniture de...
9 d'ailleurs qui était assez connu des gens parce
10 qu'il y avait même des amateurs de cuisine qui y
11 allaient. J'ai entendu dire aussi dans la preuve
12 qu'il était propriétaire depuis au moins deux mille
13 trois (2003) d'un centre commercial à Port-Cartier,
14 qui ne représentait aucune difficulté, dans lequel
15 il remboursait son prêt. C'est ce que j'ai entendu
16 dire à date sur monsieur Ron Beaulieu mais comme je
17 le dis, là, je vous dis ça, peut-être que vous avez
18 une preuve beaucoup plus...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous n'avez jamais entendu dire qu'il était proche
21 des Hells et qu'il...

22 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

23 Bien là...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... s'est trouvé à quelques occasions en plein

1 milieu des locaux des Hells?
2 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
3 C'est possible mais... je... le... vous savez...
4 LA PRÉSIDENTE :
5 Les Hells étant les Hells Angels?
6 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
7 Ce que vous me posez la... vous me posez la
8 question à moi, vous me posez la question à moi
9 pour savoir ce qui en est. Vous savez, Ron
10 Beaulieu...
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Oui mais c'est parce que vous me dites, vous me
13 faites l'étalage de ce que vous connaissez du
14 dossier...
15 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
16 Oui.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 ... en me précisant que, ou enfin en omettant de
19 dire que nous avons également fait la preuve qu'il
20 était un...
21 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
22 C'est... c'est...
23 LA PRÉSIDENTE :
24 ... quelqu'un qui est près des Hells Angels.
25

1 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

2 C'est pour ça que je vous ai dit...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors maintenant que vous le savez...

5 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... est-ce que vous allez continuer à tenter de
9 justifier que la SOLIM ou le Fonds étaient
10 justifiés de faire affaires avec monsieur Beaulieu?

11 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

12 Je... je... ma tâche est pas tellement de justifier
13 si oui ou non parce que, il y a deux ques... il y a
14 une question qui peut être envisagée de deux façons
15 dans ce que vous dites. Un, est-ce que l'apparence
16 et deux, est-ce que le Fonds devenait complice des
17 Hells parce qu'il faisait affaires avec monsieur
18 Ron Beaulieu. Bien, si on pousse... vous-mêmes
19 d'ailleurs vous faites la distinction. Vous dites
20 non, c'est une question d'apparence. Est-ce qu'on
21 doit refuser de faire affaires avec des gens à
22 partir du moment qu'ils sont associés avec le
23 milieu criminalisé. C'est la question que vous
24 posez.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous estimez que les fonds publics, vous estimez
3 que l'argent...

4 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

5 J'ai... non, j'ai pas porté de jugement Madame la
6 Commissaire.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Là c'est parce que, écoutez...

9 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

10 Bien j'ai... c'est... c'est pas que je veux... je
11 pourrais porter un jugement personnel. C'est pas ma
12 tâche ici de le faire. Alors, ma tâche ici, c'est
13 d'essayer d'établir des faits qui ont été...

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Alors, continuez de poser des questions...

16 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

17 C'est ça.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 ... si c'est ça qui...

20 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

21 Et je veux juste qu'on établisse les faits. Je suis
22 sûr que le bon jugement de la Commission saura
23 faire la part des choses par la suite.

24 Q. **[246]** Alors, donc vous avez participé à ça. Et je
25 voudrais vous... vous montrer deux documents qui

1 sont les documents... 2 et on va les regarder, là,
2 2 et 3. Et on va commencer par le document numéro
3 2. Vous allez me dire... c'est une lettre...

4 R. Excusez-moi.

5 Q. **[247]** Oui.

6 R. Est-ce qu'on peut avoir la référence?

7 Q. **[248]** C'est pas... c'est les documents qui ont été
8 envoyés hier. Est-ce que vous les... on les a
9 envoyés à votre avocate.

10 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :

11 Q. **[249]** (inaudible) En fait, oui. Ceux-là, on les
12 avait déjà hier après-midi, je pense.

13 R. Ah! O.K.

14 Q. **[250]** C'est pas ceux d'hier soir. Il y a
15 probablement l'un et l'autre.

16 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

17 Oui, c'est ça. Oui.

18 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :

19 O.K. C'est les deux documents, Maître Deslauriers?

20 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

21 Alors, il y a une lettre... il y a une lettre de
22 monsieur Gionet.

23 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :

24 Oui, celle-là.

25

1 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

2 C'est ça.

3 R. O.K.

4 Q. **[251]** O.K. Alors, donc c'est une lettre qui est
5 écrite le treize (13) juin, une lettre de la SOLIM
6 qui est écrite le treize (13) juin, qui est signée
7 par vous, qui est adressée à la Cour supérieure et
8 qui a été envoyée, si je comprends bien, dans le
9 cadre de... des procédures en cours et on dit :

10 Nous avons été informés par M. Ronald
11 Beaulieu, président de la compagnie
12 défenderesse (sic) [...]

13 et caetera

14 ... qu'en date du 11 juin 2008 [...]
15 et caetera. Ça va?

16 R. Oui.

17 Q. **[252]** Et, là, vous donnez des explications et vous
18 donnez votre intérêt et la façon... Ce que vous
19 nous avez expliqué d'ailleurs hier, là, mais
20 c'était... ça a été annoncé à la Cour, puis on
21 disait « on fait affaires avec Ron Beaulieu dans
22 cette affaire-là et voici ce qu'on va faire ». Ça
23 va?

24 R. Oui.

25 Q. **[253]** Et suite à cette lettre-là, je comprends

1 qu'il y a... et, ça, c'est le document suivant. Ça,
2 c'est... Celui-là, on va le coter... je ne suis pas
3 encore très familier avec le système.

4 LA GREFFIÈRE :
5 1238.

6 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

7 Q. **[254]** 1238, la lettre de monsieur Gionet du treize
8 (13) juin deux mille huit (2008).
9 (10:55:26)

10

11 112P-1238 : Lettre de Guy Gionet 13 juin 2008

12

13 Et on va ensuite aller voir le procès-verbal
14 d'audience.

15 LA GREFFIÈRE :
16 Ce sera 1239.

17 Me SYLVAIN DESLAURIERS :
18 1239.

19

20 112P-1239 : Procès-verbal d'audience 13 juin 2008

21

22 Q. **[255]** Alors, c'est un procès-verbal d'audience de
23 la Cour supérieure qui est daté du treize (13)
24 juin. Et si vous voulez... si on descend dans le
25 document, on y voit dedans que le juge ordonne ou

1 demande, dit « si vous voulez rester en selle, vous
2 devrez nous fournir une lettre de crédit bancaire
3 de trois point cinq millions (3,5 M\$) » et il vous
4 donne jusqu'au dix-huit (18) juin pour le faire.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[256]** C'est ça? Donc, ça force la SOLIM à accélérer
7 le rythme, c'est ce qu'on voit ici, là.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[257]** [...] soumet au tribunal [...]
10 ce que... une lettre, donc c'est la lettre du
11 treize (13) juin. Et le juge va vous demander de
12 déposer, il vous donne jusqu'au dix-huit (18)
13 juin...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[258]** ... pour pouvoir déposer la lettre de crédit.
16 Et effectivement, qu'est-ce que vous allez faire
17 pour répondre à cette demande-là du tribunal? Est-
18 ce que vous allez fournir la lettre?

19 R. On est juin deux mille huit (2008).

20 Q. **[259]** Est-ce que vous allez fournir la lettre?
21 Parce que, si vous voulez, on va aller à un autre
22 document, là, qui va peut-être vous aider. Si on va
23 au document...

24 R. Oui.

25 Q. **[260]** ... le numéro 1 dans... c'est l'onglet numéro

1 1 qu'on cotera sous le numéro 1240 qui est l'acte
2 de vente du vingt (20) juin deux mille huit (2008),
3 vous êtes familier avec ce document-là, Monsieur
4 Gionet?

5 R. Oui.

6 Q. **[261]** Oui.

7

8 112P-1240 : Acte de vente 20 juin 2008

9

10 Et là vous acquérez cent pour cent (100 %) du
11 terrain directement du propriétaire.

12 R. Oui.

13 Q. **[262]** C'est ça. Alors, donc entre le... Le
14 déroulement a été très rapide dans cette période-
15 là, là,...

16 R. Oui.

17 Q. **[263]** ... parce que vous aviez le... Votre lettre
18 du treize (13)...

19 R. Oui.

20 Q. **[264]** ... qui annonçait votre intérêt, vous avez
21 eu... Est-ce que c'était ça la lettre qu'on a
22 qualifié de « sucrée »? La lettre qui a été
23 produite qu'on a vue tantôt sous la cote 1238,
24 celle que vous adressez à la cour, est-ce que... si
25 on peut y revenir peut-être, là. Est-ce que c'était

- 1 ça la lettre « sucrée »? J'utilise cette
2 expression-là, là.
- 3 R. Je suis pas certain que c'est celle-là.
- 4 Q. **[265]** O.K.
- 5 R. Il y en a plusieurs lettres qu'on a envoyées...
- 6 Q. **[266]** Il y en a plusieurs.
- 7 R. ... pour sécuriser, pour reconforter évidemment
8 notre intérêt.
- 9 Q. **[267]** Oui.
- 10 R. Je peux pas vous dire si c'est celle-là qu'on
11 parlait comme étant la « sucrée », là.
- 12 Q. **[268]** Très bien. Alors, donc, ça, c'est comme ça
13 que s'est terminé le projet de la rue Bleury.
- 14 R. Oui. Évidemment, comme j'ai mentionné...
- 15 Q. **[269]** Oui.
- 16 R. ... on a eu les autorisations. Il y avait toujours
17 évidemment la possibilité de venir à cinquante-
18 cinquante (50 %-50 %), ça s'est réduit à vingt-cinq
19 (25 %), évidemment on doit accélérer. Il n'est pas
20 capable évidemment de suivre. Il veut garder son
21 droit de revenir.
- 22 Q. **[270]** Oui.
- 23 R. Il est obligé de... de mettre une avance à risque à
24 cent...
- 25 Q. **[271]** De cent mille (100 000 \$).

- 1 R. ... de cent mille dollars (100 000 \$) pour avoir
2 cette... la possibilité de revenir, il n'est pas en
3 mesure de le faire. Donc, évidemment vous voyez
4 qu'on a procédé rapidement...
- 5 Q. **[272]** Oui.
- 6 R. ... parce qu'on avait une ordonnance.
- 7 Q. **[273]** Et c'est cette rapidité-là qui... Parce que
8 vous avez vu qu'il y a eu des... des réunions
9 spéciales du comité.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[274]** C'est cette rapidité-là...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[275]** ... qui a fait en sorte qu'on a dû faire les
14 réunions spéciales...
- 15 R. Oui, oui.
- 16 Q. **[276]** ... pour autoriser cet achat-là...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[277]** ... qui était toujours pour le terrain qui
19 représentait un intérêt pour vous.
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[278]** Très bien. Alors, ça, ça va terminer pour la
22 rue Bleury. Et je voulais juste maintenant vous
23 poser une ou deux questions relativement à la
24 terminaison de votre emploi.
- 25 R. Oui.

1 Q. **[279]** Je veux pas en discuter ici les causes, tout
2 ça, là, mais... Est-ce que... est-ce que, suite à
3 la terminaison de votre emploi, est-ce que vous
4 avez eu à travailler pour la SOLIM de quelque façon
5 que ce soit pour le développement de nouveaux
6 projets, de projets, là, subséquents à votre
7 départ, ou c'était vraiment juste pour s'assurer
8 que les choses qui avaient été entreprises pendant
9 votre mandat allaient se continuer de façon
10 conforme?

11 R. C'était pour s'assurer la continuité.

12 Q. **[280]** Il n'y a pas eu donc de nouvelles choses...

13 R. Non.

14 Q. **[281]** ... du tout qui ont été faites.

15 R. Non.

16 Q. **[282]** Votre successeur, c'était, je pense, Normand
17 Bélanger, c'est ça?

18 R. Oui.

19 Q. **[283]** Est-ce que vous avez eu beaucoup de contacts
20 avec lui après votre départ?

21 R. Quelques-uns, oui, effectivement, des rencontres
22 pour discuter de cette continuité-là, le personnel
23 et les partenaires, les ententes, oui.

24 Q. **[284]** Donc, pour le mettre au courant...

25 R. Oui.

1 Q. **[285]** ... puis après ça, ça a été terminé. Il n'y a
2 pas eu beaucoup d'autres rencontres après ça.

3 R. Bien, en fait, ça a duré les premières... les
4 premières périodes...

5 Q. **[286]** Je comprends.

6 R. ... du quatre ans, par la suite, non.

7 Q. **[287]** Non. Très bien. Et juste pour une dernière
8 question. Quand vous avez dit qu'on vous a offert
9 un point trois million (1,3 M\$), vous, vous
10 demandiez combien?

11 R. Bien, évidemment, on a compris... on a compris
12 qu'on... j'avais débuté des procédures et on
13 croyait qu'effectivement que les procédures puis la
14 jurisprudence puis ce qui était causé en termes de
15 dommages réputationnels...

16 Q. **[288]** Oui.

17 R. ... était beaucoup plus autour de quatre millions
18 (4 M\$).

19 Q. **[289]** Ah! Très bien. Bien. Alors, ça termine mes
20 questions et je vous remercie de votre patience.

21 Me ANDRÉ RYAN :

22 Avec votre permission, Madame la Commissaire, de
23 façon à éclairer la Commission sur des informations
24 qui ont pu être mal comprises ou mal communiquées.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Êtes-vous en train de plaider ou vous voulez donner
3 un document?

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Je veux vous donner de l'information, mais
6 j'essaie...

7 LA PRÉSIDENTE:

8 O.K.

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 ... de la présenter et de la mettre en contexte. Ça
11 vous convient?

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Juste avant que maître...

14 Me ANDRÉ RYAN :

15 Il y a deux informations qui sont...

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Juste un instant, Maître Ryan, s'il vous plaît. Je
18 ne comprends pas. On a un procureur qui interroge
19 le témoin. Là, on veut fournir de l'information. Je
20 ne sais pas c'est dans quel document. On est sur le
21 point de prendre la pause. Ce serait peut-être plus
22 sage qu'on prenne la pause et qu'on discute. Si
23 c'est ce que je pense, c'est l'intention que
24 j'avais de toute façon en réinterrogatoire pour
25 clarifier ça. Mais, il faut comprendre, là, qu'il y

1 a un représentant du Fonds...

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Il y a un représentant du Fonds.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 ... pas quatre. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Alors, donc nous allons suspendre pour la pause.

8 Maître Houle, vous...

9 Me DENIS HOULE :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 C'est parce que je pense à maître Soulières, là.

13 Combien de temps en aurez-vous?

14 Me DENIS HOULE :

15 Peut-être une demi-heure.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Une demi-heure. O.K.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Gionet, vous êtes toujours sous le même

22 serment.

23 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

24 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

25 Je m'ennuyais de vous déjà. Avec votre permission,

1 j'aurais deux... deux points additionnels à faire
2 valoir. Mais, je pense que j'aurai la
3 coopération...

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Oui.

6 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

7 ... de maître Tremblay pour les faire valoir.

8 J'aurais une question pour le témoin, puis il y a
9 des documents qui vont remplacer les questions.

10 (11:30:52)

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Bien, avant de parler de coopération, à part la
13 coopération habituelle, là, il y a juste une chose
14 à clarifier. Donc, après avoir discuté avec maître
15 Ryan, effectivement, c'est la même intention qu'on
16 avait. Donc, c'est seulement de déposer deux
17 documents pour clarifier la situation, toujours
18 dans un objectif de recherche de la vérité. C'est
19 d'abord l'onglet 69 qui se trouve à être le
20 plunitif des procédures en Chambre commerciale de
21 la part de l'entreprise donc 6513557 Canada inc.
22 qui était, dans le fond, l'entreprise qu'utilisait
23 monsieur Ronald Beaulieu pour opérer Pascal. Je
24 parle ici du commerce Pascal qui a été financé par
25 le Fonds de solidarité et non l'immeuble. Donc, on

1 voit peut-être... on voit, là, parce qu'il y avait
2 peut-être certaines problématiques au niveau des
3 dates, on voit que le sept (7) novembre deux mille
4 huit (2008), on a un dépôt d'un avis d'intention de
5 faire une proposition aux créanciers de la part
6 donc de l'entreprise de monsieur Beaulieu, donc le
7 sept (7) novembre deux mille huit (2008), donc on
8 va déposer ça sous la cote 112P-1238...

9 LA GREFFIÈRE :

10 1241.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 41. Pardon.

13

14 112P-1241 : Plumitif du dossier 700-11-010539-080

15

16 Et si on peut exposer cette fois-ci, Madame Morin,
17 l'autre document, toujours dans l'objectif de
18 clarifier un peu la situation financière de
19 monsieur Beaulieu et de ses deux entreprises, bien,
20 en fait, de son entreprise et lui personnellement,
21 donc cette fois-ci c'est plutôt une requête de la
22 Banque de Montréal de façon à mettre monsieur
23 Beaulieu en faillite. Et le dépôt de cette requête-
24 là est le vingt-sept (27) novembre deux mille neuf
25 (2009), donc l'entreprise, en novembre deux mille

1 huit (2008) et monsieur Beaulieu personnellement en
2 novembre deux mille neuf (2009). Donc, on va
3 déposer ces deux documents-là.

4

5 112P-1242 : Plumitif du dossier 500-11-038383-101

6

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Alors, si je comprends bien, il avait pas encore
9 fait faillite à ce moment-là.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Oui. Bien, il faut faire... il faut aussi...

12 LA PRÉSIDENTE:

13 O.K.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 ... prendre bien le temps d'observer les
16 procédures. Ce ne sont pas seulement des dates de
17 faillite, mais ce sont des dates où les procédures
18 en lien avec une faillite éventuelle ou des
19 propositions aux créanciers, tout dépendant...

20 LA PRÉSIDENTE:

21 O.K.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 ... bref, le mécanisme... les mécanismes prévus à
24 la Loi sur la faillite et insolvabilité qui ont été
25 mis en branle. Donc, on peut voir des plumitifs

1 qu'est-ce qui a pu arriver, mais je pense qu'au
2 niveau, là, de l'intérêt et la pertinence de ces
3 documents-là, c'est davantage au niveau du début,
4 compte tenu qu'il y avait une certaine concomitance
5 ou, du moins, il pouvait y avoir l'impression d'une
6 certaine concomitance, tout dépendant de laquelle
7 on parle, avec les différents financements dont on
8 discute.

9 Quant aux demandes de mon confrère, bien,
10 évidemment je laisse ça à l'entière discrétion de
11 la Commission pour d'autres questions le cas
12 échéant.

13 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

14 Je peux?

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Oui, certainement.

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SYLVAIN DESLAURIERS :

18 Merci.

19 Q. **[290]** Monsieur Gionet, dans votre témoignage que
20 vous avez rendu, je pense, c'est lundi, à une
21 question qu'on vous a posée sur votre association
22 ou l'association de la SOLIM avec le crime
23 organisé, là, ce qui comprenait les... les... les
24 groupes de motards ou des choses comme ça. Vous
25 avez dit « si ça avait été le cas, j'aurais

1 démissionné. »

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[291]** C'est votre témoignage ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[292]** Est-ce que, à un moment donné, au cours des
6 événements où, vous, vous avez été le... à la
7 direction de la SOLIM, est-ce qu'à un moment donné
8 vous avez eu des éléments de... des éléments de
9 faits suffisants pour vous laisser croire que la
10 SOLIM faisait affaires avec le crime organisé ou
11 avec des groupes organisés?

12 R. Comme je l'ai témoigné effectivement je m'appuyais
13 effectivement sur le bilan social pour m'assurer
14 effectivement que ces gens étaient pas dans le
15 crime organisé, donc, non, non.

16 Q. **[293]** Très bien. Alors, quand, par exemple, vous
17 faites affaires avec monsieur Ron Beaulieu, là,...

18 R. Oui.

19 Q. **[294]** ... vous avez pas d'indication que cette
20 personne-là est associée au crime organisé.

21 R. Non.

22 Q. **[295]** Très bien.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Q. **[296]** Maître Gionet... Monsieur Gionet, je
25 m'excuse. Le bilan social était un prétexte parce

1 qu'au fond tout le monde à la SOLIM savait qui
2 était Ronald Beaulieu et tout le monde savait aussi
3 que monsieur Dupuis faisait affaires avec des gens
4 qui étaient aussi reliés au crime organisé.

5 R. Au moment... je l'ai témoigné un peu plus tôt,
6 évidemment, à l'effet que...

7 Q. **[297]** Il ne s'en cachait pas, nous avez-vous dit.

8 R. Oui. Donc, effectivement on avait aucune impression
9 qu'il était encore relié ou pouvait être toujours
10 relié au crime organisé. Monsieur Beaulieu, c'était
11 connu. Évidemment, ça a été publié dans les
12 journaux. Mais, évidemment, ce que je comprenais
13 des questions évidemment que j'ai posées à cet
14 effet-là, exactement un peu plus tôt, évidemment,
15 dans les audiences, on nous disait « écoutez, il a
16 purgé sa peine, donc maintenant il est correct...

17 Q. **[298]** C'est ça.

18 R. ... il fait des affaires » et caetera, et caetera.
19 Donc, c'est toujours la même raison. Donc, on avait
20 donc, par ces éléments-là, l'impression évidemment
21 que ces gens-là étaient plus dans le crime
22 organisé.

23 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

24 Q. **[299]** Mais, est-ce que quand, par exemple,
25 quelqu'un vous disait « regarde, il a purgé sa

1 peine » parce que le crime dont il était accusé,
2 c'est un crime qui remontait à deux mille quatre
3 (2004).

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[300]** Il a eu sa condamnation, je pense, c'était
6 une amende de huit mille dollars (8 000 \$).

7 R. Oui.

8 Q. **[301]** Alors, quand... quand il dit « il a fait ce
9 qu'il avait à faire », est-ce que, quand on vous
10 disait ça, est-ce que, vous, vous saviez d'autres
11 éléments ou est-ce qu'on vous donnait d'autres
12 éléments qui vous donnaient l'impression ou qu'il
13 était clair qu'on vous cachait autre chose, mais
14 qu'on voulait que vous oubliez ça puis que vous
15 fassiez la transaction pareil.

16 R. Non.

17 Q. **[302]** Non?

18 R. Non.

19 Q. **[303]** Très bien. Merci.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[304]** Dites-moi, quand on pousse tant pour faire
22 des transactions avec monsieur Beaulieu, là, est-ce
23 que c'est parce que c'est un copain à Jocelyn
24 Dupuis ou parce que, dans les faits, dans le fond,
25 la chose, la transaction, c'est une bonne

1 transaction à faire avec lui? Comment vous l'avez
2 senti, ça?

3 R. Bon, évidemment, on l'a vu un peu plus tôt. Dans la
4 transaction de Pascal, je pense, qu'on affirme la
5 qualité, évidemment, de l'immeuble,
6 l'investissement. Je veux pas, évidemment, cacher
7 le fait que... le fait que monsieur Dupuis et
8 Bolduc ne créaient pas de pression puis des... on
9 l'a vu aussi plus tôt mais certaines autres
10 transactions, notamment la 10-35, c'est vraiment le
11 fait que monsieur Dupuis pousse la transaction.

12 Q. **[305]** Pousse la transaction. Alors, quand monsieur
13 Bolduc vous dit : « Il faut faire avancer la
14 transaction », c'est... dans un dossier, si je
15 comprends bien, c'est que la transaction est une
16 bonne affaire, dans l'autre dossier c'est parce que
17 monsieur Dupuis lui met un peu de pression puis
18 monsieur Bolduc se retourne vers vous pour en
19 mettre pour régler la transaction?

20 R. C'est mon impression, oui.

21 Q. **[306]** Oui? Ça va.

22 Me DENIS HOULE :

23 Bon, c'est enfin mon tour!

24 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

25 Q. **[307]** Bonjour, Monsieur Gionet. Alors, Denis Houle,

1 je représente l'Association des constructeurs de
2 routes et grands travaux du Québec. Ce qui
3 m'intéresse un petit peu à venir vous interroger
4 c'est le fait que je me demande, à la lumière de
5 votre témoignage et de ceux qui vous ont précédé et
6 concernaient le Fonds et SOLIM, si, finalement,
7 plusieurs des opérations financières que vous avez
8 dirigées se sont faites dans l'intérêt de ceux
9 qu'on appelle les actionnaires, des Québécois ou
10 des travailleurs, et, ou encore, au détriment de
11 certains autres entrepreneurs compte tenu de
12 l'ampleur des dossiers financiers de monsieur
13 Accurso et de... et deux autres, semble-t-il,
14 clients importants. Je vais... Avant d'aborder
15 peut-être les sujets pour lesquels j'avais préparé
16 un peu mes questions, je veux revenir à une
17 question de madame la juge, madame Charbonneau.
18 Vous avez répondu qu'il y avait trois clients
19 majeurs. Deux clients aux alentours de vingt (20),
20 vingt-cinq pour cent (25 %), alors monsieur
21 Accurso, et deux... un autre à dix pour cent
22 (10 %). Ça va?

23 R. Hum.

24 Q. **[308]** Ce que je voulais savoir c'est qu'on sait
25 fort bien que monsieur Accurso est en lien d'amitié

1 avec monsieur Lavallée depuis de très nombreuses
2 années et que, dans une certaine mesure, quand vous
3 avez pris l'administration de SOLIM, de deux mille
4 quatre (2004) à deux mille neuf (2009), il a
5 continué à vous imposer, en fait, la présence, je
6 dirais, massive de monsieur Accurso, c'est exact?

7 R. Imposer, il était déjà imposé.

8 Q. **[309]** Il était déjà là.

9 R. Il était déjà en place, c'était déjà un grand
10 partenaire, donc c'est... on a témoigné un peu plus
11 tôt, dans le cas de monsieur Accurso, il se
12 présentait directement comme les autres partenaires
13 à la SOLIM.

14 Q. **[310]** Et les deux autres partenaires, est-ce que ce
15 sont également des personnes qui sont des amis de
16 monsieur Lavallée?

17 R. Non.

18 Q. **[311]** Ou qui sont imposés par monsieur Lavallée?

19 R. Non.

20 Q. **[312]** Non. Donc, ça, ce sont des clients... je vais
21 les appeler, clients normaux?

22 R. Oui.

23 Q. **[313]** Qui viennent par... par le biais, si on veut,
24 des procédures normales?

25 R. Oui.

1 Q. **[314]** O.K. Je vais commencer par votre engagement
2 et le congédiement, si on veut, de votre
3 prédécesseur en avril deux mille neuf (2009),
4 monsieur Richard Marion. J'ai repassé le témoignage
5 de monsieur Marion, qui était le treize (13)
6 novembre deux mille treize (2013), et je voulais
7 revenir sur sa façon dont il a expliqué son
8 congédiement. Alors, il dit qu'il y avait trois
9 motifs.

10 Le premier motif c'est qu'il refusait,
11 évidemment, de travailler le dossier...

12 VOIX NON IDENTIFIÉE :

13 Marina.

14 Me DENIS HOULE :

15 Marina Brousseau. Merci, Madame.

16 Q. **[315]** Parce qu'il trouvait justement que ça se
17 qualifiait pas au niveau, si on veut, de
18 réputation. D'accord? C'est le premier motif. Le
19 deuxième motif qu'il a donné c'est qu'il avait
20 congédié le neveu de monsieur Lavallée, Stéphane
21 Lavallée. Étiez-vous au courant de ça?

22 R. Qu'il a travaillé avec nous, qu'il a cessé de
23 travailler avec nous. J'étais pas au courant,
24 évidemment, qu'il l'a congédié.

25 Q. **[316]** Est-ce que, vous, vous l'avez réengagé?

1 R. Nous, on l'a pas réengagé mais il a travaillé pour
2 un de nos gestionnaires. On donnait des mandats à
3 l'extérieur, au niveau de la gestion immobilière,
4 il a travaillé pour ce gestionnaire-là.

5 Q. **[317]** Êtes-vous intervenu au niveau de ce... cette
6 position-là...

7 R. Non.

8 Q. **[318]** ... qu'il a occupée chez le gestionnaire?
9 Non?

10 R. Non.

11 (11:40:51)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[319]** Ça c'est après avoir été renvoyé par monsieur
14 Marion?

15 R. Bien, en fait, comme je disais, je sais pas s'il a
16 été renvoyé. Il a déjà travaillé plus comme
17 consultant, il était pas employé, il a fait un ou
18 deux travaux puis il a cessé de... son mandat de
19 consultation. Bien, évidemment, je ne peux pas vous
20 dire que la cessation de ce contrat était un
21 congédiement ou... en fait, j'ai pas participé à
22 ça.

23 Me DENIS HOULE :

24 Q. **[320]** Mais vous saviez qu'il avait été... qu'il
25 avait quitté? Sous la direction de votre

1 prédécesseur, vous saviez qu'il avait quitté?

2 R. Comme je vous disais, il était pas employé, c'était
3 un... il avait des mandats de consultation.

4 Q. **[321]** Oui. Et ça a recommencé après son
5 congédiement?

6 R. Non.

7 Q. **[322]** Non? Ah! je pensais que c'était ça que
8 vous... qui était votre réponse.

9 R. Non, non.

10 Q. **[323]** Ah! non, non, il est jamais revenu dans le
11 décor?

12 R. On a donné des mandats de gestion... de gestion
13 immobilière à une société externe, on devait pas
14 faire la gestion interne, donc toute la gestion de
15 nos immeubles était faite par un gestionnaire
16 professionnel externe.

17 Q. **[324]** Et c'est là...

18 R. Il a travaillé...

19 Q. **[325]** C'est là qu'il est allé travailler?

20 R. Oui.

21 Q. **[326]** O.K. L'autre motif principal que votre
22 prédécesseur donnait c'est que vous désiriez avoir
23 son poste. Évidemment, ça, vous avez témoigné là-
24 dessus, vous avez nié cette partie-là de son
25 témoignage, c'est exact?

1 R. Effectivement, j'ai pas intervenu pour prendre son
2 poste pour qu'il soit congédié.

3 Q. **[327]** Cependant, avant qu'il soit congédié
4 officiel-lement, il y a eu cette espèce de
5 rencontre, je dirais cachée, entre monsieur
6 Lavallée et vous, c'est exact, à laquelle...

7 R. Oui, en fait, je l'ai expliqué un peu plus tôt que
8 monsieur Lavallée m'a appelé pour me rencontrer
9 sans informer monsieur Marion.

10 Q. **[328]** C'est à la demande et à la suggestion de
11 monsieur Lavallée que vous n'informiez pas monsieur
12 Marion?

13 R. Oui.

14 Q. **[329]** Et c'est là qu'il vous a proposé, je dirais,
15 deux mandats. Alors le premier mandat c'était de ne
16 pas informer, évidemment, immédiatement monsieur
17 Marion mais après la rencontre, de donner le
18 message à monsieur Marion qu'il fallait qu'il
19 contacte monsieur Lavallée le lendemain, c'est
20 exact? Ça c'est votre premier mandat?

21 R. En fait...

22 Q. **[330]** Qui ressortait de cette rencontre-là?

23 R. Bon en fait, ça le dérangeait pas qu'on l'informe
24 qu'on s'est rencontré, hein, il m'a même dit:
25 « Effectivement, s'il y a un problème, tu lui dis

1 qu'il m'appelle. »

2 Q. **[331]** Et le deuxième mandat qu'il vous confiait, à
3 ce moment-là, évidemment, c'était de s'assurer que
4 le dossier de la Marina Brousseau que refusait de
5 traiter monsieur Marion, vous le traitiez, c'est
6 exact?

7 R. Compléter le cahier d'investissements, le cahier
8 pour le conseil d'administration, incluant
9 l'autorisation pour la Marina Brousseau.

10 Q. **[332]** Et je retiens de votre témoignage que
11 finalement, cette demande d'autorisation là s'est
12 effectuée pendant votre intérim, avant que vous
13 deveniez le président, le PDG officiel de SOLIM.

14 R. Oui.

15 Q. **[333]** C'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[334]** Donc, ça c'était le test, moi j'appelle ça
18 comme ça, le test auquel vous soumettait monsieur
19 Lavallée avant de vous offrir le poste permanent.
20 Êtes-vous d'accord avec moi?

21 R. Je le comprends pas comme ça. Dans la mesure où il
22 était pas le seul intervenant, dans la mesure où il
23 m'avait pas dit: « Dans le cadre où tu vas devenir
24 intérimaire » c'est dans le cadre où il dit:
25 « Monsieur Marion est congédié ou va être congédié,

1 il est au courant et c'est important, évidemment,
2 de continuer, de monter le cahier d'investissements
3 pour le conseil dont notamment Marina Brousseau, tu
4 l'informeras de cette situation-là puis s'il y a un
5 problème, tu lui dis de m'appeler. »

6 Q. **[335]** Et effectivement, contrairement à la position
7 de votre ancien patron, monsieur Marion, vous avez
8 recommandé qu'il y ait des investissements dans ce
9 projet-là?

10 R. J'ai structuré l'autorisation de façon
11 effectivement à voir et le capital et le rendement
12 protégé.

13 Q. **[336]** Et avec les problèmes que SOLIM a vécus,
14 évidemment, alors que vous en étiez à la direction
15 en deux mille neuf (2009), ce qui a amené votre
16 propre mise de côté aussi, on a parlé beaucoup de
17 risques réputationnels quand Maître Tremblay
18 vous... vous interrogeait à ce moment-là et vous
19 êtes d'accord avec moi que ce projet-là de Marina
20 Brousseau et de financement, c'est un risque
21 réputationnel, quand on le regarde avec nos yeux de
22 deux mille treize (2013) et de deux mille quatorze
23 (2014)?

24 R. Oui.

25 Q. **[337]** Est-ce que vous avez entendu la preuve aussi,

1 certains enregistrements téléphoniques, vous êtes
2 d'accord avec moi que monsieur Lavallée, avant de
3 proposer votre nom comme président-directeur
4 général de SOLIM, il a consulté son ami monsieur
5 Accurso?

6 R. Je sais pas évidemment quelle était la nature des
7 conversations, mais effectivement, comme je l'ai
8 mentionné, ils se consultaient beaucoup, monsieur
9 Accurso et je suis persuadé que monsieur Accurso
10 avait été au courant mais la nature de la
11 consultation ou son...

12 Q. **[338]** Non, je comprends, vous étiez pas mêlé à
13 cette conversation téléphonique là ou à cette
14 rencontre-là, c'est ça, puisqu'on parlait de vous?
15 Vous ne pouviez pas savoir, finalement, ce qu'ils
16 se sont échangé à votre sujet, bon, c'est bien
17 évident, vous ne faisiez pas partie de la
18 conversation ou de la rencontre.

19 R. Hum hum.

20 Q. **[339]** Vous êtes d'accord avec moi?

21 R. Oui.

22 Q. **[340]** Vous ne trouvez pas...

23 (11:46:30)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais peut-être que l'un ou l'autre le lui a dit,

1 par exemple.

2 Me DENIS HOULE :

3 Ah bien là...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[341]** Est-ce que monsieur Accurso vous a dit qu'il
6 avait été consulté pour que... pour votre embauche?

7 R. Non, pas spécifiquement...

8 Q. **[342]** Bien pas spécifiquement...

9 R. ... il disait, effectivement, il dit: « Je suis
10 très consulté » mais il m'a jamais invoqué le fait
11 qu'il avait intervenu ou qu'il avait...

12 Q. **[343]** Mais il vous a dit que... qu'il savait que
13 vous aviez été...

14 R. Oui, il savait, évidemment, il était comme
15 développeur très au courant de ce qui se passait
16 chez SOLIM. Aussitôt que j'ai pris... que monsieur
17 Marion était pas en poste, il savait que c'était
18 moi qui prenais le poste, évidemment, la plupart
19 des gros développeurs, nonobstant je veux pas... je
20 veux pas évidemment justifier qui que ce soit, mais
21 la plupart des gros développeurs dont ceux qui
22 étaient des gros développeurs avec nous, ils
23 savaient ce qui passait puis évidemment ils étaient
24 les premiers informés qu'il y avait une relève
25 puis...

1 Me DENIS HOULE :

2 Votre question était à point Madame, je l'avais
3 oubliée celle-là.

4 Q. **[344]** Alors est-ce que... ce scénario-là, là, votre
5 rencontre préliminaire avec monsieur Lavallée, vous
6 devenez le nouveau président-directeur général de
7 SOLIM. Vous trouvez pas que c'est un peu
8 malveillant comme façon d'agir vis-à-vis votre
9 ancien patron? Autant de votre comportement à vous
10 que de celui de monsieur Lavallée? Vous trouvez pas
11 que c'est une façon cavalière...

12 R. Écoutez, moi... moi je pense que j'ai toujours
13 respecté monsieur Marion, je comprends, j'ai écouté
14 son témoignage qu'il est en furie contre moi, que
15 c'est moi qui est le responsable, mais je pense que
16 ça prend un petit peu de sérieux, écoutez, dans
17 l'organisation, je veux... j'ai loin d'avoir le
18 pouvoir puis je l'ai expliqué à Madame la
19 Présidente, j'ai loin d'avoir le pouvoir d'appeler
20 monsieur Lavallée puis de lui dire que je veux
21 avoir le poste, puis il faut... c'est l'inverse. Je
22 ne sais même pas à ce moment-là si je vais avoir le
23 poste, puis il n'y a pas eu de promesse que je vais
24 avoir le poste. On me dit, effectivement, ça prend
25 du temps, on verra, puis peut-être qu'on fait

1 partie d'une réorganisation de la SOLIM.

2 Q. **[345]** Est-ce que monsieur Marion était à la fin de
3 son mandat comme vous en deux mille neuf (2009)?

4 R. Je ne sais pas.

5 Q. **[346]** Est-ce que c'est un non-renouvellement ou si
6 c'est une expulsion du poste?

7 R. Je ne sais pas.

8 Q. **[347]** Vous ne le savez pas? Vous ne savez pas ça?

9 R. Bien...

10 Q. **[348]** Vous étiez là depuis deux ans?

11 R. Pardon?

12 Q. **[349]** Vous étiez à SOLIM comme directeur depuis
13 deux ans, c'est ça, avant votre nomination comme
14 PDG?

15 R. Depuis deux mille un (2001), donc quelques
16 années...

17 Q. **[350]** Trois ans?

18 R. Trois, quatre ans.

19 Q. **[351]** Trois, quatre ans. Et monsieur Marion a
20 toujours été votre patron?

21 R. Oui.

22 Q. **[352]** Pendant cette période-là?

23 R. Oui.

24 Q. **[353]** Et vous ne savez pas si son mandat se
25 terminait au moment où vous le remplacez?

1 R. Bien, il ne m'a jamais parlé de la nature de son
2 mandat ou la durée de son mandat.

3 Q. **[354]** Alors, je vous repose la question. Vous ne
4 trouvez pas que ce congédiement-là ou cette... je
5 dirais l'expulsion du poste, ça s'est fait d'une
6 façon plutôt cavalière et inélégante vis-à-vis un
7 professionnel du type de monsieur Marion?

8 R. Bien, écoutez, je n'ai participé vraiment aux
9 conversations qu'il a eues avec monsieur Lavallée
10 ou les autres membres qui étaient en pouvoir sur
11 monsieur Marion. Je ne sais pas la nature de votre
12 question, mais...

13 Q. **[355]** C'était clair. Des années deux mille quatre
14 (2004) à deux mille neuf (2009), pendant lesquelles
15 vous avez dirigé SOLIM, est-ce qu'on doit retenir
16 de la preuve et de votre témoignage que finalement,
17 à toutes les fois que vous aviez une commande de
18 monsieur Lavallée ou encore des personnes qu'il
19 protégeait, monsieur Dupuis et monsieur Vincent,
20 vous vous occupiez carrément de ces dossiers-là?

21 R. De quelle année à quelle année?

22 Q. **[356]** Quand vous étiez le PDG, de deux mille quatre
23 (2004) à deux mille neuf (2009).

24 R. Moi personnellement?

25 Q. **[357]** Oui.

1 R. Enfin, non, ils passaient le même processus que
2 tous les autres, par une équipe d'analystes de
3 montage, au niveau légal par le service du
4 contentieux, la comptabilité par la comptabilité.
5 Je n'ai jamais fait l'ensemble du dossier de A à Z,
6 que ce soit eux ou les autres. C'est toujours,
7 évidemment, la même structure, que ça soit ces
8 dossiers-là ou les autres.

9 Q. **[358]** Ma question ce n'est vraiment pas ça. Est-ce
10 que vous ne vous assuriez pas, à toutes les fois
11 que vous aviez une commande de la part de ces trois
12 personnes-là, que le dossier fonctionne rondement à
13 l'intérieur de SOLIM?

14 R. En fait, comme tous les dossiers.

15 Q. **[359]** Ceux-là en particulier, ceux auxquels
16 s'intéressait monsieur Lavallée.

17 R. Bien, évidemment, j'étais près, il faut que je sois
18 près de ces dossiers-là pour répondre ou défendre,
19 évidemment, notre point, notre position. Mais je
20 suivais de très près l'ensemble des dossiers.

21 Q. **[360]** On va arriver, j'aurais pu traiter ça à la
22 fin, peut-être, de mon interrogatoire, mais je vais
23 le faire immédiatement, votre propre congédiement.
24 Parce que moi j'appelle ça un congédiement aussi,
25 comme la Commission l'a fait. C'est en mai deux

1 mille neuf (2009), et aux réponses que vous avez
2 données à maître Tremblay, ça a toujours été de
3 dire : « Écoutez, ce fameux dossier 10-35-là, moi
4 j'ai toujours agi suivant en fait les ordres que je
5 recevais, si on veut, et suivant finalement, et à
6 la connaissance autant de monsieur Bolduc que de
7 monsieur Lavallée. » Vos agissements, toutes les
8 questions que vous a posées maître Deslauriers,
9 vous avez toujours répondu, je dirais de façon
10 majoritaire, au fait que vous n'étiez pas
11 responsable de ce problème médiatique-là qui
12 tournait autour des transactions du 10-35.

13 R. Que je n'étais pas responsable des problèmes
14 médiatiques autour du 10-35?

15 Q. **[361]** Qui n'aurait pas justifié normalement votre
16 congédiement, votre mise de côté ?

17 R. Je n'étais pas responsable de, évidemment, du
18 tapage médiatique autour du dossier, non.

19 Q. **[362]** Non, pas du tapage médiatique, ce sont les
20 journalistes. Du fait, en fait, que ce dossier soit
21 médiatisé et qu'il... parce qu'il a été financé par
22 SOLIM.

23 R. Et votre question?

24 Q. **[363]** Et que 10-35 c'était évidemment douteux comme
25 crédibilité en fait des propriétaires et tout ça.

1 R. Que ça a fait l'objet de mon con... enfin, la fin
2 de mon contrat puis mon remerciement?

3 Q. **[364]** Oui.

4 R. Oui.

5 Q. **[365]** En fait, maître Tremblay a utilisé cette
6 expression-là, vous avez été le bouc émissaire un
7 petit peu de cette période-là, puis vous avez
8 répondu à l'affirmative, c'est exact?

9 R. Bien, en fait, c'est mon impression.

10 Q. **[366]** Oui. Effectivement, s'il n'y avait pas eu ce
11 problème de crise médiatique-là et des risques
12 réputationnels autour de tous les dossiers de Denis
13 Vincent, Dupuis, puis certains dossiers référés par
14 le président monsieur Lavallée, vous auriez
15 continué à être le président de la SOLIM? Vous
16 étiez intéressé...

17 R. Je l'espère.

18 Q. **[367]** Oui? Et vous auriez continué d'oeuvrer dans
19 ces mêmes dossiers-là avec ces mêmes personnes-là,
20 c'est exact? S'il n'y avait pas eu la crise
21 médiatique de deux mille neuf (2009), ils seraient
22 toujours clients de SOLIM?

23 R. Bien, en fait, je suppose.

24 Q. **[368]** Ce n'est pas juste « je suppose », c'est sûr,
25 puisque ça faisait cinq ans que vous faisiez

1 affaire avec ce monde-là.

2 R. Bien, c'est sûr.

3 Q. **[369]** Ça aurait continué?

4 R. Bien, c'est sûr, évidemment, si... il y a eu deux
5 événements importants, cette crise médiatique-là a
6 fait le changement au niveau de la FTQ, le départ
7 de monsieur Lavallée et de monsieur Dupuis. Donc,
8 est-ce qu'il y aurait eu un changement à ce niveau-
9 là? Peut-être, je ne sais pas. Mais effectivement,
10 j'aurais agi comme j'agissais avant. Si
11 effectivement on me demande de regarder un dossier,
12 puis il est faisable au niveau immobilier, au
13 niveau du capital et du rendement, j'aurais
14 continué à agir comme j'agissais.

15 Q. **[370]** Avec les mêmes personnes? Entre autres. Parce
16 qu'il y a d'autres... Je comprends qu'il y a
17 d'autres clients, évidemment, chez SOLIM...

18 R. Oui.

19 Q. **[371]** ... et au Fonds. Alors vous êtes d'accord
20 avec moi? Ça aurait continué, je vais prendre un
21 terme qui est pas allégorique mais, en tout cas, le
22 party aurait continué avec les membres du crime
23 organisé pour financer certains...

24 (11:54:34)

25

1 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :

2 Je m'objecte, Maître. Je m'objecte à la
3 qualification de « party », je...

4 Me DENIS HOULE :

5 Je pense que...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est une image, Maître.

8 Me DENIS HOULE :

9 Q. **[372]** Oui. Alors on est d'accord? Avec...

10 R. Bien, écoutez, vous comprendrez que dans le cadre
11 où on informait SOLIM, où on donnait des
12 indications à effet que c'était pas le crime
13 organisé.

14 Q. **[373]** Je trouve que votre...

15 R. J'ai témoigné, j'ai témoigné évidemment, je l'ai
16 dit, effectivement, si j'avais eu une... persuadé
17 que c'est le crime organisé, j'aurais même pas fait
18 de pression autre que de faire plus d'enquête ou de
19 plus de vérification, j'aurais simplement quitté.

20 Q. **[374]** Ça fait que vous avez répondu à des questions
21 de Madame la Présidente et du commissaire aussi, et
22 de maître Tremblay, à l'effet que vous saviez que
23 certaines personnes du crime organisé étaient liées
24 à ce que je vais appeler des clients, ces clients-
25 là de SOLIM mais, comme monsieur Dupuis me

1 répondait, vous pensiez qu'on avait tourné la page
2 sur leur condamnation, puis tout ça. Et c'est pour
3 ça que ça ne vous gênait pas de faire affaire avec
4 ces personnes-là pendant les cinq ans que vous avez
5 administré. C'est ça?

6 R. C'est effectivement comme on l'a mentionné que,
7 oui, il y a des gens qui ont été accusés, oui,
8 effectivement, ils ont purgé leur peine, oui, on
9 peut faire, on peut continuer à faire affaire avec
10 ces gens-là.

11 Q. **[375]** En relisant le témoignage de votre
12 prédécesseur, monsieur Marion, j'ai constaté qu'il
13 avait eu une prime de départ de un million deux
14 cent quatre-vingt-dix-sept mille (1,297 M), je
15 pense. Vous, c'est un million trois (1,3) donc vous
16 êtes bien traités, les anciens PDG de SOLIM. Je
17 voulais juste vous poser une question : est-ce que
18 vous avez...

19 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :

20 Je m'objecte encore. Est-ce que c'est une question
21 ou...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître, je vous ai laissé...

24 Me DENIS HOULE :

25 Les objections fusent.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... vous lever à deux reprises, là, mais on n'est
3 pas dans un procès puis c'est pas une question de
4 droits fondamentaux.

5 Me DENIS HOULE :

6 Q. **[376]** Vous avez, hier, décortiqué à la fin de votre
7 témoignage hier après-midi ce montant de un million
8 trois cent mille dollars (1,3 M) pour finalement
9 réserver quatre cent mille dollars (400 000 \$) que
10 vous disiez qui était la rétribution des quatre,
11 des quatre années que vous consacriez comme
12 consultant à SOLIM après votre départ, c'est exact?

13 R. Oui, effectivement, c'est, il faut comprendre que
14 c'est la répartition que j'ai faite.

15 Q. **[377]** Oui.

16 R. Puis la négociation s'est faite sur le montant
17 global.

18 Q. **[378]** Mais les paiements se faisaient de façon
19 quand même étalée sur quatre ans.

20 R. Oui.

21 Q. **[379]** Pas juste cent mille dollars (100 000 \$) par
22 année? C'était trois cent quelques mille dollars
23 par année.

24 R. En fait, l'ensemble de la contribution s'est fait
25 sur quatre ans.

1 Q. **[380]** Et vous avez négocié évidemment ça pour
2 probablement aussi alléger votre fardeau fiscal? Si
3 ça avait été un paiement d'une seule fois au lieu
4 d'être réparti sur quatre années, ça aurait été
5 pire.

6 R. Ça répartissait le montant, effectivement, sur les
7 quatre années de consultation donc il y avait,
8 évidemment, une imposition par rapport au montant
9 qu'on reçoit, vu qu'il était étalé, forcément il y
10 avait un étalement.

11 Q. **[381]** Pouvez-vous nous indiquer le nombre de
12 dossiers que vous avez travaillés comme consultant
13 pour SOLIM pendant ces quatre années-là?

14 R. Hum.

15 Q. **[382]** En avez-vous travaillé un seul?

16 R. Bon, comme je vous disais, on a travaillé des
17 dossiers de litige. Donc...

18 Q. **[383]** Donc c'était le but.

19 R. Pardon?

20 Q. **[384]** Le but normalement c'était ça mais vous avez
21 dit que vous n'avez pas travaillé beaucoup parce
22 que les litiges s'étaient réglés dans le temps,
23 c'est ça?

24 R. Oui, mais... Et je devais préparer l'ensemble des
25 litiges qui ont continué après moi. Il y avait des

1 dossiers litigieux, il fallait les préparer, les
2 consulter, les monter.

3 Q. **[385]** L'avez-vous effectivement...

4 R. Oui.

5 Q. **[386]** L'avez-vous effectivement fait?

6 R. Oui.

7 Q. **[387]** Sur combien de dossiers?

8 R. Écoutez, de mémoire, peut-être quatre, cinq
9 dossiers où on devait se rencontrer régulièrement
10 pour répondre et structurer le dossier donc peut-
11 être quatre, cinq dossiers de litige plus les
12 rencontres, évidemment...

13 Q. **[388]** Préparatoires?

14 R. ... avec monsieur Bélan... Pardon?

15 Q. **[389]** Des rencontres préparatoires?

16 R. Des rencontres préparatoires. Évidemment, il y a eu
17 des dossiers, en fait, de, ou les rencontres avec
18 mon successeur pour lui faire, évidemment, la
19 description de l'ensemble des ententes qu'on avait
20 avec les partenaires en place, les commentaires,
21 évidemment, des relations avec les partenaires en
22 place, évidemment, sur le personnel et les
23 employés.

24 Q. **[390]** Ça a duré juste les premiers mois ou une
25 seule année?

1 R. Bien, je dirais que les premiers mois étaient plus
2 intenses et je dirais les deux premières années
3 étaient peut-être plus intenses, après presque pas,
4 là.

5 Q. **[391]** Puis ça représentait combien d'heures de
6 travail par semaine ou par mois? Les premières
7 années quand vous avez été, vous dites, plus actif?

8 R. Plus actif, les premières semaines, il pouvait
9 avoir une rencontre, une rencontre par semaine.

10 Q. **[392]** Donc est-ce que vous êtes d'accord avec moi
11 que c'est plus une indemnité également ce quatre
12 cent mille dollars-là (400 000 \$) puisque les
13 services que vous avez rendus à SOLIM sont très
14 éparses et très peu nombreux? Ça faisait partie de
15 l'indemnité de départ.

16 R. Bien c'était une partie d'indemnité. C'était, le
17 montant était global, je l'ai mentionné
18 précédemment. Le montant était global, la
19 répartition est celle que je vous ai faite mais le
20 montant était global.

21 Q. **[393]** J'avais la curiosité de vous parler quelques
22 instants de la compagnie que vous avez fondée en
23 deux mille neuf (2009) et pour laquelle vous avez
24 oeuvré de deux mille neuf (2009) à deux mille
25 treize (2013), Gestion BPAL. Ça signifie quoi BPAL?

1 C'est le nom de vos associés ou quoi?

2 R. C'est une société, c'est un nom de société
3 d'investissement... d'investissement immobilier
4 alors qui utilisait évidemment des fonds privés
5 pour faire des développements immobiliers.

6 Q. [394] Et pour quoi BPAL?

7 R. Bien c'était, en fait c'était existant au moment de
8 mon entrée.

9 Q. [395] Ah! bon.

10 R. Je crois que ça signifie, je pense c'est des
11 noms...

12 Q. [396] D'anciens associés ou associés actifs.

13 R. ... d'anciens associés, oui.

14 Q. [397] Une question qui me vient à l'esprit en vous
15 parlant de cette compagnie-là, est-ce que parmi...
16 vous étiez associé hein?

17 R. Oui.

18 Q. [398] Est-ce que parmi vos associés ou parmi les
19 clients, je vais les appeler comme ça, les
20 compagnies ou les firmes qui se présentaient pour
21 du financement chez vous, parce que vous avez dit
22 que c'était des opérations financières semblables
23 un peu à ce qui se faisait...

24 R. Oui.

25 Q. [399] ... chez SOLIM sauf à un degré beaucoup

1 moindre, est-ce que parmi vos associés ou ces
2 clients-là, il y avait de vos anciens clients chez
3 SOLIM?

4 R. Oui.

5 Q. [400] Est-ce qu'il y avait des personnes qu'on a
6 reliées au crime organisé?

7 R. Non.

8 Q. [401] Denis Vincent était pas là-dedans?

9 R. Non.

10 Q. [402] Pas de relation avec monsieur Dupuis non
11 plus?

12 R. Non.

13 Q. [403] Non. Desjardins?

14 R. Non.

15 Q. [404] Casper Ouimet?

16 R. Non.

17 Q. [405] Non, non? O.K.

18 12:01:22

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je pense que vous mélangez Denis Vincent ou peut-
21 être Ronnie Beaulieu.

22 Me DENIS HOULE :

23 Non, bien je... pas nécessairement Madame.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [406] Ronnie Beaulieu, est-ce que vous aviez Ronnie

1 Beaulieu parmi vos clients aussi?

2 R. Non.

3 Q. [407] Non?

4 Me DENIS HOULE :

5 Q. [408] C'est parce qu'il a été question de Denis
6 Vincent qui servait d'intermédiaire Madame, de
7 lobbyiste auprès de SOLIM et du Fonds. Vous avez
8 répondu à madame Charbonneau et à monsieur Lachance
9 lorsqu'ils vous ont parlé de rendement de quinze
10 pour cent (15 %) de SOLIM hier, d'accord.

11 R. Hum, hum.

12 Q. [409] Qu'il y a jamais eu de perte.

13 R. Bien évidemment c'est un rendement moyen. Il y a
14 des dossiers qui fonctionnent moins bien que
15 d'autres. Mais c'est un rendement moyen.

16 Q. [410] O.K. Mais on sait que le dossier Pascal de
17 Ronald Beaulieu a entraîné une perte de plus de
18 trois millions (3 M\$) c'est exact, pour SOLIM ou le
19 Fonds?

20 R. Bien je pense qu'ils ont des... non, non.

21 Q. [411] Non? Pour vous, non?

22 R. Non.

23 Q. [412] Il y a pas eu... Non? Monsieur Dupuis avait
24 admis que oui mais qu'il était pas au courant du
25 montant de la perte sauf qu'il y avait eu un

- 1 article dans Le Devoir qui rapportait l'émission
2 Enquête en deux mille neuf (2009), là j'ai plus...
3 j'ai plus la date exacte parce que c'est lorsque
4 j'interrogeais monsieur Dupuis et la journée du
5 Devoir relevait de l'émission Enquête d'Alain
6 Gravel où on avait fait la preuve qu'il y avait eu
7 une perte de trois point deux millions (3,2 M\$)
8 dans ce dossier-là. C'était pas à votre
9 connaissance ça?
- 10 R. Non mais l'immeuble est toujours propriétaire, ils
11 sont toujours propriétaires de l'immeuble. Il y a
12 pas de perte.
- 13 Q. [413] Une perte au niveau du financement des
14 opérations du magasin.
- 15 R. Ah! les opérations, comme je l'ai mentionné, c'est
16 pas SOLIM évidemment qu'on...
- 17 Q. [414] C'est le Fonds.
- 18 R. C'est le Fonds.
- 19 Q. [415] Mais ça fait partie en fait des mêmes
20 relations d'affaires quand on parle de...
21 R. Oui.
- 22 Q. [416] ... de Ronald Beaulieu.
- 23 R. Oui.
- 24 Q. [417] Qu'il soit au Fonds ou à SOLIM, c'est le
25 même, c'est le même monsieur Beaulieu.

1 R. Oui.

2 Q. [418] Bon. Je veux vous parler un instant du projet
3 TIPI et d'un passage du témoignage de monsieur
4 Laurent Gaudreau. Est-ce que vous l'avez écouté?
5 Parce que ça a été sorti de...

6 R. J'ai écouté une partie.

7 Q. [419] O.K.

8 R. J'ai pas écouté l'ensemble de son témoignage.

9 Q. [420] Alors, vous avez été questionné un petit peu
10 là-dessus hier et ce que vous avez d'abord dit
11 c'est que, il s'est toujours présenté, en tout cas,
12 presque dès le départ de ses démarches auprès de
13 SOLIM, il s'est presque toujours présenté avec
14 monsieur Vincent.

15 R. Oui.

16 Q. [421] Mais qui n'était pas partenaire à l'époque,
17 vous êtes d'accord avec moi?

18 R. Bien il s'est présenté dès le début comme
19 partenaire.

20 Q. [422] Ah! oui?

21 R. Oui.

22 Q. [423] Il était pas là un peu comme lobbyiste
23 plutôt?

24 R. Oui mais il s'est présenté comme partenaire aussi.

25 Q. [424] Ce que vous avez plutôt dit, je vous corrige,

1 vous pensiez qu'il était partenaire, c'est exact?

2 R. En fait, c'est ce qu'il présentait.

3 Q. [425] Qui?

4 R. Se présentait. Les deux évidemment se sont
5 présentés comme partenaires, enfin, monsieur
6 Vincent s'est présenté comme partenaire et monsieur
7 Gaudreau a pas acquiescé non. Il s'est présenté
8 comme partenaire.

9 Q. [426] Moi je retiens du témoignage de monsieur
10 Gaudreau que Denis Vincent s'est ajouté à un moment
11 donné parce qu'il connaissait très bien monsieur
12 Lavallée et qu'il pensait que c'était pour lui
13 faciliter peut-être le financement auprès de SOLIM.

14 R. Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Je voudrais juste apporter, juste une petite
17 correction Maître Houle.

18 Me DENIS HOULE :

19 Allez-y Madame.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Le témoignage de monsieur Laurent Gaudreau a été
22 entendu en non publication et a été relâché par la
23 suite.

24 Me DENIS HOULE :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Al... Oui mais je veux dire c'est... je ne crois
3 pas, à moins d'avoir été sur le site de la
4 Commission, que ce témoignage-là ait été...
5 Me DENIS HOULE :
6 Publicisé?
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Non, c'est pas que... Ce que je veux dire c'est
9 qu'une personne n'a pas pu l'écouter...
10 Me DENIS HOULE :
11 Ah! au complet vous voulez dire.
12 LA PRÉSIDENTE :
13 ... au complet oui. Bien il a peut-être écouté s'il
14 est allé sur le... Oui, je veux juste dire que les
15 citations que vous faites, peut-être que c'est pas
16 ce qu'il a entendu...
17 Me DENIS HOULE :
18 Ah! oui mais c'est pas ça que je lui demande.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 ... ou dans ce sens-là.
21 Me DENIS HOULE :
22 Oui. O.K. Mais je vais être plus...
23 LA PRÉSIDENTE :
24 Alors vous pouvez...
25

1 Me DENIS HOULE :

2 Je vais formuler ma question autrement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... évidemment continuer mais ce que je veux dire
5 c'est que c'est pas nécessairement comme le
6 témoignage de monsieur Gionet...

7 Me DENIS HOULE :

8 Non, je vous comprends.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... depuis quelques jours.

11 Me DENIS HOULE :

12 Je vous suis très bien Madame.

13 Q. [427] Est-ce que vous avez eu connaissance, après
14 qu'on ait mis le témoignage de monsieur Gaudreau en
15 publication, qu'il ait mentionné que c'est à la
16 demande de SOLIM et de monsieur Lavallée qu'il a
17 fallu qu'il prenne Denis Vincent comme partenaire?
18 Avez-vous entendu ça

19 R. J'ai entendu de monsieur Lavallée ou lu dans les
20 journaux mais la SOLIM a jamais demandé, a jamais
21 obligé monsieur Gaudreau de prendre comme
22 partenaire Denis Vincent.

23 Q. [428] Vous l'avez lu?

24 R. Pardon?

25 Q. [429] Comme vous dites, vous l'avez lu dans les

1 journaux?

2 R. Oui.

3 Q. [430] Que c'était la position de monsieur Gaudreau,
4 qu'on lui avait imposé ce partenaire-là sinon le
5 financement ne se ferait pas par SOLIM?

6 R. Oui je l'ai lu.

7 Q. [431] Et c'est pas à votre connaissance ça?

8 R. Pas à ma connaissance, non.

9 Q. [432] Comme ce n'était pas à votre connaissance non
10 plus l'autre partie du témoignage de monsieur
11 Gaudreau à l'effet que ce même Denis Vincent là lui
12 a demandé un montant comptant de deux cent
13 cinquante mille dollars (250 000 \$) pour monsieur
14 Lavallée?

15 R. C'est pas à ma connaissance.

16 Q. [433] Pas à votre connaissance ça non plus. Je vais
17 faire référence, là, puis si on en a besoin, on les
18 fera sortir, j'en ai parlé avec madame Morin
19 pendant l'ajournement tantôt. Certaines
20 conversations téléphoniques. Alors, je parle... je
21 pense à 112P-1204 et 1205, qui sont des
22 conversations téléphoniques échangées... Ou si vous
23 voulez regarder. Je ne fais que vous les résumer,
24 O.K.?

25 R. O.K.

1 Q. **[434]** Si vous êtes d'accord avec moi... Vous pouvez
2 les regarder puis... À moins que votre... si votre
3 mémoire vous permet pas de vous en rappeler...

4 LA PRÉSIDENTE :
5 Quel onglet est-ce?

6 Me DENIS HOULE :
7 Moi, je l'ignore. Moi, je prends les cotes, Madame.
8 112P-1204...

9 LA PRÉSIDENTE :
10 Des registres téléphoniques. O.K.

11 Me DENIS HOULE :
12 ... et 1205.

13 Q. **[435]** Alors, c'était des échanges, les deux fois...

14 LA PRÉSIDENTE :
15 Maître Tremblay.

16 Me SIMON TREMBLAY :
17 Oui?

18 LA PRÉSIDENTE :
19 Avez-vous une petite idée?

20 Me DENIS HOULE :
21 Ah! les onglets?

22 Me SIMON TREMBLAY :
23 Pour (inaudible) téléphonique avec Marc Melançon?

24 Me DENIS HOULE :
25 Les pièces 112P-1204 et 112P-1205, savez-vous quel

1 onglet c'était?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce que ce serait l'onglet 4?

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Dites-moi le contenu du document, je verrai.

6 Me DENIS HOULE :

7 C'est le témoignage... c'est-à-dire

8 « témoignage »...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Avec qui?

11 Me DENIS HOULE :

12 Téléphone entre monsieur Accurso et monsieur

13 Gionet.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ce serait l'onglet 4?

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Il est pas produit (inaudible) Accurso.

18 Me DENIS HOULE :

19 Attendez, je vais aller à mes notes, je vais

20 essayer d'avoir quelque chose de plus précis.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Le seul qu'on a produit ce sont les registres

23 téléphoniques avec monsieur Melançon, qui sont

24 affichés à l'écran, et c'est l'onglet 5 du cahier.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Alors, ils n'ont pas été produits ceux-là?

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Seulement celui de Melançon pas celui de monsieur
5 Accurso. J'ai expliqué... j'ai suggéré au témoin le
6 nombre d'appels et le nombre de rencontres en
7 fonction des registres téléphoniques et de ses
8 agendas, auquel cas il a acquiescé.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Mais ça n'empêche maître Houle de le déposer s'il
11 le désire.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Ce n'est certainement pas ce que je dis, je fais
14 juste dire la raison pourquoi je l'avais pas
15 produit.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Non, non, mais...

18 Me DENIS HOULE :

19 Non, non, ça précise en fait. C'est parce que j'en
20 ai parlé à madame Morin tantôt mais vous avez pas
21 dû le trouver.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Madame Blanchette ou madame Morin?

24 Me DENIS HOULE :

25 C'est madame Morin qui est là, là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Je la vois pas.

3 Me DENIS HOULE :

4 C'est la colonne qui vous empêche de la voir,
5 Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, c'est ça.

8 Me DENIS HOULE :

9 Q. **[436]** Ce sont deux échanges téléphoniques que vous
10 avez eus avec monsieur Accurso où vous le consultez
11 sur... et lui-même, en fait, vous donne, je dirais,
12 des ordres de ne pas faire affaire avec un certain
13 Joe Borsellino, vous vous en rappelez? Puis ensuite
14 avec les membres de la famille Magi.

15 R. Oui.

16 Q. **[437]** Vous vous en rappelez?

17 R. Oui.

18 Q. **[438]** Alors, on est d'accord que ça fait la
19 démonstration que monsieur Accurso avait quand même
20 un ascendant sur vous?

21 R. Bien, évidemment, dans le cas des Magi, j'ai
22 expliqué qu'effectivement, c'est lui qui avait
23 amené le dossier, donc...

24 Q. **[439]** C'est-à-dire c'était monsieur Accurso qui
25 avait amené le dossier.

- 1 R. Oui. C'est ça.
- 2 Q. **[440]** C'est Magi qui s'est introduit ensuite dans
3 le financement.
- 4 R. Comme partenaire. Et puis, évidemment, ça allait de
5 soi que si... est-ce que, dans la dispute, je reste
6 là quand même? Il allait de soi, évidemment, que je
7 sorte. Dans le cas de monsieur Borsellino, je
8 comprends puis j'ai expliqué, dans la... dans la
9 guerre entre les deux... les deux clans, où
10 monsieur Borsellino semblait, selon monsieur
11 Accurso, quelqu'un d'indésirable dans la mesure où
12 il est très près de monsieur Dupuis, donc un
13 compétiteur.
- 14 Q. **[441]** Avez-vous écouté le témoignage de monsieur
15 Dupuis?
- 16 R. Juste des fractions.
- 17 Q. **[442]** Des fractions?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[443]** Lorsque je l'ai interrogé sur le fait que
20 monsieur Borsellino était son ami à ce point tel
21 qu'il occupait un de ses condos et qu'il voulait
22 faciliter l'introduction, si on veut, de son ami
23 Borsellino au Fonds et la SOLIM à la place de
24 monsieur Accurso, avez-vous entendu ça?
- 25 R. Non.

1 Q. **[444]** Non. O.K. Avez-vous eu connaissance de ça
2 pendant que vous étiez président de... de SOLIM,
3 qu'il y a eu des démarches de monsieur Dupuis pour
4 essayer de tasser monsieur Accurso et le remplacer
5 par monsieur Borsellino?

6 R. Bien, en fait, comme j'expliquais, dans la guerre
7 entre les deux clans, c'était le but. Évidemment,
8 le but de l'appel, de rencontrer monsieur
9 Borsellino. Donc, de commencer à faire des affaires
10 avec monsieur Borsellino. Et, dans l'esprit,
11 monsieur Accurso, bien, s'il l'amène pas chez lui,
12 il s'en va chez monsieur Borsellino, ça fait des
13 projets de moins. Donc...

14 Q. **[445]** Oui?

15 R. Donc, c'est ça l'appel de monsieur Dupuis, de
16 rencontrer monsieur Borsellino.

17 Me DENIS HOULE :

18 J'imagine, Maître Tremblay puis Madame Morin, que
19 112P-1207 - Qui est une autre conversation
20 téléphonique entre monsieur Accurso et vous - n'est
21 pas produit?

22 Q. **[446]** Ça c'est lorsqu'on a parlé du « scheme » du
23 « tax scheme ».

24 R. Oui.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Oui, les écoutes électroniques qui ont joué ont été
3 produites, donc la conversation téléphonique dans
4 laquelle on parle du « tax scheme » ça a été
5 produit, je peux retrouver la cote dans quelques...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 À partir du moment où il y a une cote c'est parce
8 que ça a été produit.

9 Me DENIS HOULE :

10 Oui mais c'est pour ça mais je comprends pas qu'on
11 retrouvait pas 1204, 1205 tantôt, là.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est peut-être parce que c'était pas les bons.

14 Me DENIS HOULE :

15 Ça m'est arrivé par le passé, Madame. Monsieur
16 Lachance a déjà eu l'occasion de rire de moi une
17 couple de fois aussi avec vous. Je pense au tout
18 début de mes interrogatoires...

19 Me RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Toujours avec respect.

21 Me DENIS HOULE :

22 Bien moi aussi je vous respecte beaucoup Monsieur.

23 Q. **[447]** Écoutez, pour vous ça signifie quoi ça, un
24 « tax scheme »?

25 R. Bien évidemment ça dépend. On peut l'interpréter de

1 bien des façons, un « tax scheme » ça veut dire une
2 structure fiscale pour payer... d'éviter de payer
3 le plus d'impôts possible donc une structure
4 fiscale qui permet de payer moins d'impôts.

5 Q. **[448]** Un stratagème d'évitement fiscal, ça peut
6 être ça?

7 R. Ça peut être aussi ça, évidemment, on peut le voir
8 comme ça aussi.

9 Q. **[449]** Mais on parle de fiscalité à ce moment-là, on
10 parle d'impôts? On parle pas juste... on parle pas
11 de fiscalité d'impôts fonciers?

12 R. On parle d'impôts.

13 Q. **[450]** D'impôts?

14 R. Oui.

15 Q. **[451]** Alors impôts au gouvernement et non pas
16 l'impôt foncier?

17 R. Ça peut être les deux aussi, là.

18 Q. **[452]** Parce que là, ça avait un impact, là, si vous
19 aviez accepté sa proposition qu'il redevienne
20 propriétaire à cent pour cent (100 %) de ce
21 terrain-là, ça aurait eu un impact également sur
22 les impôts fonciers?

23 R. Oui.

24 Q. **[453]** Ce qu'on appelle la taxe de bienvenue et tout
25 ça aussi?

1 R. C'est-à-dire qu'il y aurait une transaction donc il
2 y aurait une imposition foncière.

3 Q. **[454]** Alors pour vous, la proposition ou la demande
4 de monsieur Accurso, dans cette conversation
5 téléphonique là, et vous avez dit: « Je vais
6 regarder ça » puis vous l'avez effectivement
7 regardé, hein, ça je suis...

8 R. En fait, la... j'ai pas regardé du tout le... de
9 son côté, mais sur le côté SOLIM...

10 Q. **[455]** Vous avez vérifié pour SOLIM?

11 R. ... pour voir effectivement s'il y aurait eu un
12 impact ou pas, il y en avait des impacts.

13 Q. **[456]** Et le but recherché par monsieur Accurso au
14 niveau évitement fiscal êtes-vous capable de
15 l'expliquer? Qu'est-ce que ça lui aurait donné de
16 redevenir propriétaire à cent pour cent (100 %)
17 pendant six mois ou un an?

18 R. Je le sais pas.

19 Q. **[457]** Vous le savez pas? O.K. Je retiens des
20 conversations qui ont été cotées 112P-1208 et 1209
21 qui sont des échanges avec monsieur Bolduc et
22 vous... entre monsieur Bolduc et vous que vous êtes
23 plutôt nerveux, là, à SOLIM, hein, quand il arrive
24 la crise médiatique et les risques réputationnels
25 qui sont discutés par les médias, vous sortez pas

1 mal de vos gonds, vous êtes un homme calme depuis
2 quelques jours, normalement vous parlez sereinement
3 et là, je vous ai entendu sacrer pas mal comme des
4 gars de chantier alors vous étiez nerveux, hein?

5 R. Bien en fait, c'est... c'est une période très
6 tumultueuse évidemment, il va de soi évidemment
7 qu'on était très, très nerveux. C'est pas une
8 situation normale pour une société d'investissement
9 immobilier de gérer une crise médiatique. J'ai pas
10 de formation professionnelle pour gérer des crises
11 médiatiques.

12 Q. **[458]** Vous avez pas pris de personne ressource, des
13 consultants, pour gérer cette période-là qui était
14 quand même pénible pour SOLIM, là?

15 R. Bien écoutez, vous... mon actionnaire c'est le
16 Fonds de solidarité, il y a beaucoup de ressources
17 là-bas, il y a beaucoup de gens, c'est pas... c'est
18 pas SOLIM qui gère la crise seule de son côté,
19 c'est l'actionnaire qui, évidemment, supporte cette
20 crise-là qui... qui... donc on est en... en... plus
21 en support au Fonds de solidarité que gérer nous-
22 mêmes la crise médiatique.

23 Q. **[459]** Bien vous la gériez pas mal à l'interne en
24 voulant faire disparaître la présence des Accurso,
25 des clients de Dupuis, des clients de Denis

1 Vincent, vous avez fait des démarches pour faire
2 disparaître la présence de ces noms-là, là?

3 R. Au niveau de la stratégie retenue, on était
4 évidemment forcément impliqué parce que c'était
5 nous ces... plusieurs des dossiers qui ont sorti
6 étaient des dossiers de SOLIM donc on était
7 impliqué dans l'application de la stratégie, oui.

8 Q. **[460]** Sans peut-être encore avoir besoin de montrer
9 ça à l'écran, j'utilise... c'est-à-dire c'est la
10 pièce 112P-1210, vous parlez toujours avec monsieur
11 Bolduc et vous parlez des dossiers de Dupuis et
12 vous les qualifiez de cochonneries. Vous vous
13 rappelez d'avoir dit ça? Aimez-vous mieux qu'on le
14 voit?

15 R. Je me souviens pas mais je vous... on peut
16 l'écouter si vous voulez mais c'est possible.

17 Q. **[461]** Mettez-le donc à l'écran Madame Morin, s'il
18 vous plaît, 112P-1210, ligne 140, à la page 7.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est dans l'onglet 15? O.K.

21 Me DENIS HOULE :

22 Q. **[462]** 140, on lit la ligne 140. Et c'est monsieur
23 Bolduc qui parle.

24 R. Oui.

25 Q. **[463]** O.K. Il y a Brousseau.

1 Il est mentionné Brosseau dans ce texte-là, mais
2 c'est Brosseau.

3 Il y en avait-tu d'autres? Tu n'avais
4 pas des, des, des cochonneries encore
5 qui venaient de Jocelyn? C'était quoi
6 les autres affaires?

7 Votre réponse, ligne 141 :

8 Ben, dans les cochonneries qu'il y
9 avait, évidemment, il y avait notre...
10 notre kit avec Pascal.

11 Alors...

12 R. Oui.

13 Q. **[464]** Des dossiers qui ont donc été traités sous
14 votre présidence en tant que dossiers que vous
15 considérez à l'époque acceptables, dans cette
16 conversation téléphonique-là avec monsieur Bolduc
17 qui est le président, vous les qualifiez de
18 cochonneries.

19 R. Oui, parce que c'était des dossiers qui faisaient
20 partie évidemment du risque réputationnel et de la
21 crise médiatique.

22 Q. **[465]** Et que vous regrettiez drôlement en deux
23 mille neuf (2009) d'avoir traités, c'est exact?

24 R. Pour le volet médiatique ou réputationnel, mais je
25 l'ai mentionné, au niveau investissement, ils sont

1 toujours propriétaires de cet investissement. En
2 termes médiatiques, risque réputationnel, c'est
3 évident, ça faisait partie de l'ensemble des
4 dossiers qu'on a appelés aussi toxiques.

5 Q. **[466]** Oui. Je vais aller au dernier enregistrement
6 téléphonique, ce sera 1217, Madame, 112P-1217. Et
7 ça fait suite à une question que vous a posée
8 madame Charbonneau.

9 LA GREFFIÈRE :

10 L'onglet 24.2.

11 Me DENIS HOULE :

12 Q. **[467]** Alors, on va... ce sont les lignes 55 et
13 suivantes, Madame. Alors, Madame Charbonneau, vous
14 aviez posé une question sur la ligne 55, et moi je
15 voulais continuer avec monsieur Gionet jusqu'à la
16 ligne 57. Alors, il dit :

17 Je n'ai jamais eu d'appel. J'ai dit :

18 Regarde, passe un mot à ta

19 comptabilité, aussi n'importe qui.

20 Fais attention, là. J'ai dit : Écoute,

21 on veut juste, euh, pas dire,

22 évidemment, qu'on a des trucs à

23 cacher, mais juste...

24 Monsieur Bolduc vous dit :

25 Non, non, mais écoute...

1 Et là, vous continuez :

2 Malhonnêtes, des trucs malhonnêtes.

3 Et ce sont vos termes et vos qualificatifs,
4 Monsieur Gionet. Alors, qu'est-ce que ça signifie
5 pour vous des trucs et des dossiers malhonnêtes? Si
6 vous voulez prendre connaissance de l'ensemble du
7 document, faites-le.

8 R. Je comprends que c'est dans le cadre où il semble
9 que plusieurs partenaires pouvaient avoir des
10 appels de journalistes qui semblent se faire passer
11 pour des agents de la TPS ou TVQ, qui demandent de
12 l'information directement aux partenaires. Alors,
13 on a eu vent de ça, puis je comprends que
14 j'appelle, la demande c'est d'appeler les
15 partenaires, de les aviser de faire attention s'il
16 y a des appels de cette nature-là, d'informations
17 qu'ils pourraient fournir à des gens qui ne
18 seraient pas des gens, des agents de la TPS, TVQ.

19 Q. **[468]** Vous ne répondez pas à ma question.

20 R. Non?

21 Q. **[469]** Pourquoi vous utilisez le qualificatif de
22 « trucs malhonnêtes » ou les mots « trucs
23 malhonnêtes »? Qu'est-ce qui est malhonnête dans
24 ces opérations financières-là de SOLIM? Parce que
25 c'est ça que vous qualifiez de trucs malhonnêtes,

1 ces dossiers-là.

2 R. Bien, en fait, ce que je disais, c'est que je
3 disais aux gens, aux partenaires que j'appelais,
4 que mon intervention, en disant faites attention,
5 évidemment, à ce type d'appels-là, c'est de les
6 rassurer effectivement pour dire : « Écoutez, je ne
7 fais pas ces demandes-là parce qu'il y a des trucs
8 à cacher ou des trucs malhonnêtes. »

9 Q. [470] Ah, c'est ça que vous disiez?

10 R. Oui.

11 Q. [471] C'est ça qui était là?

12 R. Oui.

13 Q. [472] C'est votre interprétation du texte?

14 R. Oui.

15 Q. [473] O.K. Ça va. Vous avez parlé, aux questions de
16 maître Deslauriers, de la façon dont vous
17 présentiez les demandes d'autorisation, d'accord?

18 R. Oui.

19 Q. [474] Que vous donniez au président de façon
20 préventive, un peu avant la consultation officielle
21 du comité, c'est ça?

22 R. Oui.

23 Q. [475] Et que les membres du comité recevaient eux
24 aussi avant la réunion.

25 R. Oui.

- 1 Q. **[476]** Et que ce n'était jamais modifié, sauf
2 suivant certaines interventions de monsieur
3 Lavallée pour la FIPOE.
- 4 R. C'est-à-dire par, je sais pas si je l'ai mal
5 expliqué mais, effectivement, c'était pas après
6 l'envoi au conseil ou aux membres du conseil, qu'il
7 était modifié, c'est suite à la rencontre de
8 monsieur Lavallée qu'on modifiait, évidemment, les,
9 le montage du dossier d'autorisation qui était
10 inclus dans les cahiers des conseils et envoyé à
11 l'ensemble des membres.
- 12 Q. **[477]** Et lorsque, à la demande de monsieur
13 Lavallée, vous modifiiez une demande d'autorisation
14 parce que vous acceptiez, puis monsieur Lachance
15 vous posait des questions ou il est intervenu
16 tantôt là-dessus lorsque maître Deslauriers...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[478]** ... vous interrogeait, et, à ce moment-là,
19 vous la modifiiez...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[479]** ... la demande d'autorisation, sans en parler
22 aux membres du comité. C'est exact?
- 23 R. Sans en parler puisque ça ferait, évidemment,
24 l'objet...
- 25 Q. **[480]** De discussions.

1 R. ... d'une discussion d'une autorisation, là, du
2 conseil.

3 Q. **[481]** Puis il accepterait peut-être pas de partager
4 un bon dossier avec la FIPOE et priver, en fait,
5 les actionnaires d'un intérêt.

6 R. Il aurait pu ne pas l'accepter.

7 Q. **[482]** C'était ça qui était la raison pour laquelle
8 vous modifiiez à la demande?

9 R. Oui.

10 Q. **[483]** Et vous vous prêtiez à ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[484]** Vous aviez pas le choix?

13 R. Bien, en fait, j'avais pas le choix dans la mesure
14 où un, c'est le président du conseil, c'est mon
15 patron, et que c'est pas lui qui va décider de
16 toute façon. Alors si, comme il disait, si
17 évidemment ça passe pas, ça passera pas mais,
18 « Écoute, je vais le défendre, il va passer ».
19 Alors on le modifie puis il y a un débat,
20 évidemment, au conseil puis les gens, unanimement,
21 acceptent et donc, évidemment, s'il me le demande
22 une autre fois d'agir ainsi, bien je le fais puis
23 c'est la même, la même procédure donc modification,
24 envoi l'ensemble du document pour le conseil aux
25 différents membres, et donc réunion, discussion et

1 acceptation toujours d'une façon unanime.

2 Q. **[485]** Et, évidemment, les membres, concernant ces
3 dossiers-là où la FIPOE devient un cofinancier avec
4 SOLIM, les membres du comité ne seront pas informés
5 de ce changement-là dans la demande d'autorisation,
6 c'est exact?

7 R. Hum.

8 Q. **[486]** Ils savent pas que c'est passé d'un projet
9 que vous avez travaillé uniquement pour SOLIM et
10 qui devient un projet partagé.

11 R. Bien je pense, je pense qu'ils le savent parce que
12 un, c'est pas moi qui choisis d'inviter la FIPOE,
13 c'est pas moi qui l'appelle. Ils savent très bien
14 que c'est monsieur Lavallée qui le demande d'être
15 partie prenante du prêt dans cet investissement-là.

16 Q. **[487]** Mais comment vous faites pour savoir qu'ils
17 sont au courant de la démarche que monsieur
18 Lavallée a faite auprès de vous?

19 R. Bien parce qu'il le dit. Il dit « Moi je veux être
20 là. J'ai demandé d'être là. C'est pour ça que je
21 suis là ».

22 Q. **[488]** Il le dit officiellement aux autres?

23 R. Ouvertement. Il est pas... On le voit. Sur
24 l'autorisation, c'est pas caché, là. C'est prêt
25 pari passu, prêt avec la... mezzanine.

1 Q. **[489]** Oui, je comprends.

2 R. Donc, évidemment, ils voient très bien, monsieur
3 Lavallée est là donc ils disent à monsieur Lavallée
4 « Donc vous voulez participer? » « Oui, je veux
5 être là. J'ai demandé d'être là. ».

6 Q. **[490]** Ma question est différente, vous répondez pas
7 directement.

8 R. Non?

9 Q. **[491]** La question que je vous pose c'est fort
10 simple : est-ce que les membres du comité, à part
11 monsieur Lavallée, sont au courant qu'il y a ce
12 changement dans votre demande d'autorisation, qu'au
13 point de départ vous ne la traitiez pas du tout
14 avec la FIPOE, c'était un dossier uniquement pour
15 la SOLIM. Est-ce qu'ils sont au courant de ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[492]** Vous avez l'air hésitant.

18 R. Non, non, mais je comprends pas la question. Je
19 comprends vraiment pas la question. Il me semble
20 que comme je vous explique, le processus
21 d'autorisation c'est une autorisation où ça exclut,
22 ou un montage de dossier qui exclut la FIPOE,
23 rencontre monsieur Lavallée, monsieur Lavallée
24 aimerait participer « Je veux participer. ». Je
25 modifie pour indiquer, évidemment, sa participation

1 pour que les membres du conseil soient informés et
2 les membres du conseil reçoivent le document puis
3 il est clairement indiqué la participation de la
4 FIPOE et donc...

5 Q. **[493]** Je comprends.

6 R. ... conseil et autorisation.

7 Q. **[494]** Je vous reposerai pas la question une autre
8 fois. Est-ce que vous êtes pas d'accord avec des
9 interventions de monsieur Lachance à l'effet que
10 lorsque vous entrez un partenaire qui s'appelle la
11 FIPOE, à ce moment-là ça se fait au détriment de
12 l'intérêt des actionnaires de SOLIM?

13 R. Bien j'étais d'accord, effectivement, avec le
14 commissaire à l'effet que ça prive d'un
15 investissement. Évidemment, le rendement, on
16 n'investit pas, ça prive pas du rendement, mais de
17 l'investissement qui peut rapporter un rendement.

18 Q. **[495]** Voilà.

19 R. Oui.

20 Q. **[496]** Et si vous aviez refusé, c'est arrivé à
21 quelques reprises, ça, que la FIPOE a été
22 partenaire avec SOLIM à la demande de monsieur
23 Lavallée? C'est arrivé à quelques reprises?

24 R. Oui.

25 Q. **[497]** Pendant votre direction?

1 R. Oui.

2 Q. [498] Et si vous aviez refusé de modifier le
3 document, pensez-vous que vous auriez été traité
4 peut-être comme monsieur Marion qui avait refusé de
5 collaborer avec monsieur Lavallée?

6 R. J'ose croire que non mais je me sentais pas bien
7 placé pour refuser.

8 Q. [499] O.K. Quand les compagnies de monsieur Accurso
9 sont favorisées jusqu'à hauteur de vingt - vingt-
10 deux pour cent (20 %-22 %) vous disiez, êtes-vous
11 conscient que ça va peut-être à l'encontre de la
12 mission du Fonds et de SOLIM? La mission première
13 du Fonds et de la SOLIM c'est d'aider des PME à
14 prendre le marché, à croître. Vous êtes d'accord
15 avec moi?

16 R. En fait la mission c'est supporter l'économie et
17 l'emploi. Que j'aie vingt (20 %) ou cinq pour cent
18 (5 %) avec monsieur Accurso, il y a jamais personne
19 qui a été refusé parce qu'il n'y avait plus de
20 sous, là. Il y a assez d'argent pour accueillir
21 tout le monde. On a jamais refusé des nouveaux
22 partenaires puis de dire, écoutez on a plus de
23 sous. Donc, s'il l'a, un autre l'a pas, je suis
24 d'accord mais il y a pas personne qui dit, non,
25 non, écoutez il n'y a plus d'argent au Fonds ou à

1 SOLIM, donc on peut plus vous passer parce qu'on a
2 trop prêté d'argent.

3 Q. [500] C'est que monsieur Accurso n'est pas juste un
4 financier au niveau développement immobilier. Il
5 détient... il détenait, c'est-à-dire, parce que
6 c'est Hexagone maintenant, il détenait des
7 compagnies de construction.

8 R. Oui.

9 Q. [501] De sorte que lorsque vous financiez des
10 projets, nécessairement si c'est une de ses
11 compagnies de construction...

12 R. Oui.

13 Q. [502] ... qui réalisait...

14 R. Oui.

15 Q. [503] ... à ce moment-là il y a d'autres
16 entrepreneurs qui étaient privés peut-être de la
17 construction du même immeuble. Ça se faisait pas au
18 détriment?

19 R. Bien en fait, comme je l'ai mentionné
20 effectivement, il y a des développeurs qui confient
21 la construction à l'extérieur mais je vous dis que
22 la plupart des développeurs construit aussi.
23 C'était pas une structure propre à monsieur
24 Accurso. La plupart des grands développeurs
25 construit également. Donc, c'est pour ça que la

1 plupart des gens qui nous approchaient, c'était
2 avant tout des développeurs, puis en très, très
3 grande majorité, également des constructeurs.

4 Q. [504] Mais je reviens encore à ma question, alors
5 en favorisant à hauteur de vingt pour cent (20 %)
6 monsieur Accurso qui était un ami très, très proche
7 de monsieur Lavallée depuis de nombreuses années...

8 R. Oui.

9 Q. [505] ... vous êtes pas d'accord que ça se fait au
10 détriment d'autres entrepreneurs qui auraient pu
11 participer au même projet? Puisqu'on favorise de
12 façon majoritaire les compagnies de monsieur
13 Accurso.

14 R. À moins de mal comprendre la question, je vois pas,
15 je vois pas en quoi ça peut nuire...

16 Q. [506] O.K.

17 R. Si les autres développeurs construisaient eux
18 autres mêmes, puis je... je... j'y donne... je suis
19 pas partenaire avec lui, les autres ont de toute
20 façon aucune chance de faire de la construction
21 avec lui; dans le modèle où je vous dis que le
22 développeur construit, que j'aide ou pas, ça enlève
23 rien aux autres. Jamais de toute façon les autres
24 constructeurs vont être appelés à coter avec eux
25 pour construire et c'est la grande majorité des

1 développeurs, c'est comme ça.

2 Q. [507] Tout ce financement-là pour lequel vous êtes
3 témoin devant la Commission depuis quelques jours,
4 ça ne concerne que des projets commerciaux, on
5 s'entend? Ce sont des entreprises commerciales et
6 ça ne touche pas les entrepreneurs - ça peut les
7 toucher parce qu'il y en a qui travaillent dans les
8 différents secteurs mais vous savez je représente
9 le secteur génie civil et voirie, les ponts,
10 viaducs et tout ça...

11 R. Oui.

12 Q. [508] ... vous êtes d'accord avec moi que ça ne
13 touche pas ça O.K.? Merci.

14 12:29:58

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. [509] Monsieur Gionet, le mandat couvre
17 l'infiltration du crime organisé dans l'industrie
18 de la construction...

19 R. Oui.

20 Q. [510] ... et différentes méthodes d'infiltration
21 dont celle d'entourer des gens très puissants dans
22 le secteur de la construction, notamment monsieur
23 Jean Lavallée et monsieur Dupuis.

24 R. Oui.

25 Q. [511] Bon, je pense que ça a été reconnu que

1 monsieur Lavallée est un homme très puissant. Vous
2 l'avez reconnu vous-mêmes.

3 R. Oui.

4 Q. [512] Même ce matin le procureur de la FTQ
5 Construction reconnaissait la puissance de monsieur
6 Lavallée. Bon. Cette puissance-là s'est fait
7 apparaître de différentes façons, là. D'abord en
8 imposant la FIPOE dans certains placements. C'est
9 clair que, vous avez dit tout à l'heure, vous ne
10 vous sentiez pas le pouvoir d'arrêter ça...

11 R. Oui.

12 Q. [513] ... mais je comprends également que les
13 membres du conseil d'administration eux aussi ont
14 pas arrêté ça.

15 R. Oui.

16 Q. [514] Alors étiez-vous là la première fois que
17 justement il a imposé la FIPOE dans un placement et
18 la conversation qui s'est faite, là, au conseil
19 d'administration par rapport à ça? Est-ce qu'il y a
20 des gens qui ont discuté de ça au conseil?

21 R. La première fois, je sais pas si c'était la
22 première fois, lorsque je l'ai fait, je sais pas
23 s'il y a eu d'autres antécédents mais je pense que
24 c'était dans les premières fois parce que c'était,
25 en fait ça a fait l'objet de discussions et la

1 discussion était à l'effet que oui, c'est pas une
2 pratique courante, mais, je pense, c'est une bonne
3 façon pour démontrer que, au syndicat, que c'est un
4 véhicule intéressant, puis ça pourrait être un
5 véhicule intéressant pour peut-être d'autres
6 syndicats. Donc, c'est... en fait, l'explication ou
7 les justifications de vouloir imposer ce test-là,
8 il l'appelait comme un test, de démontrer
9 qu'effectivement c'est des véhicules intéressants
10 qui peuvent générer davantage de rendement, qui
11 pourraient, par exemple, aider d'autres syndicats à
12 la FTQ. Alors, dans le cadre... évidemment, il
13 faisait miroiter dans le cadre peut-être d'une
14 structure peut-être différente. Mais, il le
15 considérait comme un test pour démontrer que, dans
16 le fond, la FTQ qui était évidemment porteur, qui
17 origine évidemment le Fonds, est également un outil
18 d'investissements intéressant, puis, ça, c'est un
19 exemple.

20 Q. **[515]** Donc, il y avait pas vraiment de malaise de
21 voir la SOLIM perdre un peu de rendement et
22 d'investissements...

23 R. Non.

24 Q. **[516]** ... au détriment de la FIPOE par rapport à
25 ça.

- 1 R. Non.
- 2 Q. **[517]** Au contraire, je veux dire, même ça peut être
3 une expérience intéressante.
- 4 R. C'est ça.
- 5 Q. **[518]** Est-ce qu'il y a eu une certaine publicité de
6 cette expérience-là? Est-ce que, dans le fond,
7 vous, avec d'autres... d'autres dirigeants
8 syndicaux, vous avez discuté de la possibilité de
9 faire ce genre d'arrangement-là?
- 10 R. Non.
- 11 Q. **[519]** Jamais.
- 12 R. Non.
- 13 Q. **[520]** Mais, c'est uniquement avec la FIPOE. Bon.
14 Monsieur Lavallée est un homme puissant parce qu'il
15 réussit également à imposer certains dossiers, là.
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[521]** On pense même à Brousseau, puis je pense même
18 le projet TIPI par son caractère assez atypique...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[522]** ... si ça n'avait pas été de l'appui de
21 monsieur Lavallée...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[523]** ... probablement que ça aurait pas été à la
24 SOLIM non plus.
- 25 R. Oui.

1 Q. **[524]** Dans les sources de ce pouvoir-là, vous avez
2 mentionné que monsieur Lavallée, bon, c'est un
3 homme très puissant, notamment à cause de son passé
4 de syndicaliste, là, il faut remonter à Louis
5 Laberge...

6 R. Oui.

7 Q. **[525]** ... pour revenir avec Lavallée... avec
8 monsieur Lavallée. Mais, est-ce que ça vient pas
9 également du fait que lorsqu'on est président à la
10 FTQ Construction, on est automatiquement sur le
11 conseil d'administration du Fonds et également à la
12 SOLIM, si on le veut? Est-ce que ça vient pas de
13 cet automatisme-là? Parce que, dans les faits,
14 c'est un peu indélogeable. Si on parle du point de
15 vue du Fonds, c'est des indélogeables parce que
16 tant qu'ils vont rester...

17 R. Oui.

18 Q. **[526]** ... président de...

19 R. Oui.

20 Q. **[527]** ... de leur syndicat, ils sont
21 automatiquement au Fonds.

22 R. Oui.

23 Q. **[528]** Est-ce que cette puissance-là ne vient pas
24 notamment de ce côté indélogeable de ces
25 administrateurs-là?

1 R. Oui.

2 Q. **[529]** Est-ce que, bon, compte tenu que la FIPOE a
3 les moyens de faire des placements de deux millions
4 (2 M\$), j'imagine qu'il y a un certain montant
5 d'argent accumulé à la FIPOE, est-ce que la
6 puissance d'un local qu'on représente - parce que
7 la FIPOE a beaucoup d'argent - est-ce que cette
8 accumulation d'argent dans un local syndical a
9 également permis à monsieur Lavallée d'aller
10 chercher une certaine puissance auprès du Fonds et
11 d'imposer la FIPOE notamment dans certains
12 placements de la SOLIM?

13 R. Bonne question. En fait, j'ai plus l'impression que
14 c'est le nombre de membres à l'intérieur évidemment
15 du syndicat qui crée cette puissance-là beaucoup
16 plus que peut-être la...

17 Q. **[530]** Que l'argent qu'elle accumule dans...

18 R. ... que l'argent.

19 Q. **[531]** ... son compte de banque?

20 R. Oui. Oui.

21 Q. **[532]** Oui. Des gens puissants ont parfois besoin
22 d'être contrôlé justement dans un contexte
23 d'infiltration de... du crime organisé. Les pare-
24 feux présents pour justement contrôler la puissance
25 de monsieur Lavallée, est-ce que vous avez assisté,

1 à des occasions, à des discussions, des sujets au
2 conseil d'administration où les membres du conseil
3 d'administration se sont opposés à des points de
4 vue de monsieur Lavallée ou bien tout ce que disait
5 monsieur Lavallée était parole d'Évangiles...

6 R. Non.

7 Q. **[533]** ... quasiment en tout temps?

8 R. Non, il y a eu des débats dans quelques dossiers.

9 Q. **[534]** Où monsieur Lavallée n'a pas eu... n'a pas
10 gagné son point de vue.

11 R. Non. En fait, il a toujours gagné son point de vue,
12 mais il y a eu quand même des débats. Je dirais pas
13 qu'il y a pas eu des discussions puis des... des
14 débats, mais il a toujours gagné son point de vue.

15 Q. **[535]** Donc, vous n'avez pas souvenir d'une fois où
16 monsieur Lavallée a dû dire « bon, écoutez, je
17 voulais faire quelque chose »...

18 R. Non, non.

19 Q. **[536]** ... puis les autres ont dit « non, ça se fait
20 pas ».

21 R. Non.

22 Q. **[537]** Donc, c'était il y a eu quelques questions de
23 posées, certains débats, mais il a toujours passé.

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[538]** Avez-vous parfois entendu monsieur Lavallée

1 dire que le président de la FTQ, monsieur Arsenault
2 ou un autre de ce temps avant lui, était intervenu
3 auprès de lui pour empêcher qu'il fasse quelque
4 chose?

5 R. Non.

6 Q. **[539]** Donc, est-ce que le président de la FTQ peut
7 être un pare-feu à la puissance de monsieur...

8 R. Oui, évidemment.

9 Q. **[540]** Aurait pu être...

10 R. Oui.

11 Q. **[541]** ... mais est-ce que vous...

12 R. Non.

13 Q. **[542]** ... avez assisté à un entretien à ça?

14 R. Non.

15 Q. **[543]** Est-ce qu'il y a des politiques internes à la
16 SOLIM ou au Fonds qui font en sorte que la
17 politique peut quand même limiter? Comme, par
18 exemple, est-ce qu'il y a une politique où des
19 critères dans l'identification des partenaires à la
20 SOLIM? Est-ce qu'il y avait des critères qui
21 faisaient en sorte que monsieur Lavallée aurait pas
22 pu imposer, par exemple, un monsieur Ronnie
23 Beaulieu, par exemple?

24 R. Oui. Je comprends que les critères étaient des
25 critères de rendement puis de... de risque de

1 capital, donc c'était vraiment dans un plan
2 stratégique qui donnait évidemment des types de
3 rendement, des types de propriétés, des types
4 d'investissements. Donc, c'était beaucoup lié...
5 C'est pour ça que évidemment l'importance de
6 structurer des transactions qui correspondent à ces
7 deux critères-là.

8 Q. **[544]** Mais, pas de critères du genre sur la probité
9 des partenaires ou, à la limite même, sur la nature
10 un peu des activités.

11 R. Non.

12 Q. **[545]** Parce que si on prend le projet TIPI...

13 R. Oui.

14 Q. **[546]** ... je pense que le projet TIPI avec des
15 critères plus classiques d'investissements
16 immobiliers, aurait certainement pas passé
17 normalement, là. Vous avez pas de tels critères
18 présentement?

19 R. Non.

20 Q. **[547]** Non. C'est bien. Merci beaucoup.

21 (12:36:03)

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Donc, si vous me permettez pour conclure. Ça
24 termine, je crois, l'interrogatoire de monsieur
25 Gionet. Compte tenu de l'heure, il est midi trente

1 (12 h 30) passé déjà, donc je présume que monsieur
2 Lavallée va revenir à deux heures (14 h 00) à ce
3 moment-là puis que je souhaite un bon lunch à tous.

4

5 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

6

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

REPRISE

9

10 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Bonjour, Monsieur.

13 M. JEAN LAVALLÉE :

14 Bonjour.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Alors, bon après-midi à tous.

17 Me GÉRALD SOULIÈRES :

18 C'est parce que j'ai dit à monsieur Lavallée de
19 rester debout pour être assermenté.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Oui, effectivement.

22 Me GÉRALD SOULIÈRES :

23 C'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Tout à fait. Alors, je comprends que vous êtes

1 maître Soulières qui représenté monsieur Lavallée.

2 Me GÉRALD SOULIÈRES :

3 Oui, c'est bien ça.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Parfait.

6 Me GÉRALD SOULIÈRES :

7 J'aurais une... une remarque à faire avant qu'il

8 commence, peut-être qu'on devrait l'assermenter, ça

9 va prendre... ça va être très rapide, Madame.

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce seizième (16ième) jour
2 du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN LAVALLÉE

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me GÉRALD SOULIÈRES :

11 Oui. Alors, voici. Les remarques que j'ai à faire
12 concernent l'état de santé particulier de monsieur
13 Lavallée. Il s'agit d'un homme âgé de soixante-
14 treize (73) ans qui a subi des interventions
15 chirurgicales importantes dans les dernières années
16 et, comme question de fait, il a encore une
17 condition cardiaque précaire et d'autres problèmes
18 de santé et entre autres, il prend de nombreux
19 médicaments.

20 Alors, donc je voulais le souligner avant
21 qu'il commence son témoignage pour deux raisons. Je
22 pense que pour qu'on en tienne compte dans son
23 témoignage et également il est possible qu'on ait à
24 l'occasion à suspendre de façon peut-être un petit
25 peu plus fréquemment qu'à vos habitudes, là, c'est

1 possible que... D'ailleurs...

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Il n'y a aucun...

4 Me GÉRALD SOULIÈRES :

5 D'ailleurs, à cet effet-là, si vous me permettez,
6 je vais terminer, j'ai eu plusieurs communications
7 avec maître Lussiaà-Berdou... Berdou, pardon,
8 pendant la préparation et j'ai eu sa... sa
9 collaboration complète.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Tout à fait.

12 Me GÉRALD SOULIÈRES :

13 Ça a été très agréable. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Bon.

16 Q. **[548]** Alors, donc il n'y a pas de problème,
17 Monsieur Lavallée. Quand vous aurez besoin de
18 suspendre pour des besoins personnels, n'hésitez
19 pas à le faire, nous allons suspendre.

20 R. Merci.

21 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[549]** Monsieur Lavallée, bon après-midi.

23 R. Merci.

24 Q. **[550]** Comme maître Soulières vient de le dire, je
25 m'appelle Cainnech Lussiaà-Berdou et je serai le

1 procureur qui vous interrogera dans le cadre de
2 votre témoignage devant la Commission. On commence.
3 Vous venez de nous dire à l'instant que vous êtes
4 électricien retraité. Depuis combien de temps ou à
5 quelle époque avez-vous commencé votre carrière
6 d'électricien?

7 R. Moi, j'ai terminé mes études secondaires à l'École
8 technique de Shawinigan, spécialité en électricité
9 en mil neuf cent soixante (1960). Mon premier
10 travail comme apprenti électricien fut sur le
11 chantier de Manic II à Baie-Comeau. Début soixante-
12 trois (63), j'ai joint les rangs de la Fraternité
13 internationale des ouvriers en électricité, Local
14 568. J'ai oeuvré sur différents chantiers de
15 construction comme électricien et délégué syndical
16 jusqu'en soixante-neuf (69).

17 De soixante-neuf (69) à soixante-douze
18 (72), j'ai été représentant syndical de la
19 Fraternité internationale des électriciens. En
20 soixante-douze (72), les liens avec l'Union
21 internationale des électriciens ont été rompus avec
22 l'appui de Louis Laberge et ceux du CTC, monsieur
23 Dennis McDermott.

24 En soixante-dix-sept (77), j'ai été élu
25 directeur général et secrétaire financier de la

1 FIPOE et j'ai occupé ce poste jusqu'en deux mille
2 dix (2010). J'ai également été membre du comité
3 exécutif du Conseil provincial des métiers de la
4 construction de soixante-quinze (75) à soixante-
5 dix-neuf (79).

6 J'ai été président fondateur de la FTQ
7 Construction de quatre-vingt-un (81) aller à deux
8 mille huit (2008). J'ai également siégé sur
9 différents comités, vice-président de la FTQ de
10 soixante-dix-neuf (79) à deux mille huit (2008);
11 Comité exécutif du congrès du travail du Canada de
12 quatre-vingt-deux (82) à quatre-vingt-quatorze
13 (94); Conseil d'administration de la CSST de
14 quatre-vingts (80) à deux mille neuf (2009);
15 Commission de la construction jusqu'en deux mille
16 huit (2008); Fonds de solidarité de quatre-vingt-
17 huit (88) à deux mille neuf (2009) et président de
18 SOLIM du comité exécutif.

19 Comme vous pouvez voir, j'ai... j'ai
20 mentionné mon métier, mais, avec mon c.v., vous
21 voyez que j'ai oeuvré à peu près toute ma vie dans
22 l'industrie de la construction comme représentant
23 syndical.

24 Q. **[551]** Donc...

25 R. C'est à peu près mes fonctions que j'ai oeuvré.

1 Q. **[552]** J'ai ouvert une porte et vous êtes entré
2 dedans, dans le sens où vous êtes allé un petit peu
3 plus loin que j'avais anticipé au début, mais on va
4 reprendre certaines de ces étapes-là peut-être un
5 petit peu plus lentement. Donc, si je vous suis
6 bien, vous avez travaillé comme électricien pendant
7 quelques années au début de votre carrière.

8 R. Oui.

9 Q. **[553]** Et vous avez joint la Fédération... la
10 Fraternité internationale (sic) des ouvriers en
11 électricité...

12 R. Oui.

13 Q. **[554]** ... Local 578.

14 R. 568.

15 Q. **[555]** Ah! 5-6-8. Pardon.

16 R. Oui.

17 Q. **[556]** En quelle année ça?

18 R. En soixante-neuf (69).

19 Q. **[557]** En soixante-neuf (69).

20 R. J'ai aussi travaillé aux États-Unis, au Cap Kennedy
21 comme électricien...

22 Q. **[558]** Parfait.

23 R. ... dans ces années-là.

24 Q. **[559]** Et vous avez été délégué syndical pour votre
25 local...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[560]** ... à peu près en même temps?
- 3 R. Juste un petit peu après, dans le bout de Sorel. Au
4 moment... à ce moment-là, j'étais dans le... la
5 FIPOE.
- 6 Q. **[561]** Et vous êtes devenu représentant syndical par
7 la suite.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[562]** À quel moment?
- 10 R. En soixante-neuf (69).
- 11 Q. **[563]** Donc, essentiellement c'est la même année...
- 12 R. Oui, oui.
- 13 Q. **[564]** ... ou presque. Et comment vous avez commencé
14 à vous impliquer dans le mouvement syndical
15 exactement?
- 16 R. C'est quand j'ai travaillé comme délégué de
17 chantier sur les chantiers dans le bout de Sorel.
18 Je suis un gars qui aimais prendre... quand il y
19 avait des conflits, m'impliquer, aller voir les
20 travailleurs. C'est comme ça que j'ai commencé à
21 m'impliquer. J'ai été membre de l'exécutif aussi
22 et, d'année en année, j'ai monté rapidement vu mon
23 implication.
- 24 Q. **[565]** Vous avez donné un peu un... je pense que je
25 vous ai entendu donner un aperçu, là, vous avez

1 parlé de Louis Laberge tout à l'heure. Il y a la
2 Fraternité internationale des ouvriers puis ensuite
3 il y a la Fraternité interprovinciale, est-ce que
4 je me trompe?

5 R. Oui. La Fraternité internationale c'est... c'est
6 dans le premier local avec qui j'ai été. Et par la
7 suite je suis un de ceux qui a participé à... à la
8 division et créé la Fraternité interprovinciale des
9 ouvriers en électricité.

10 Q. **[566]** Et la différence essentielle c'est quoi, là
11 vous avez parlé de scission et de séparation?

12 R. L'International c'est... c'est des syndicats
13 américains et la FIPOE c'est un syndicat québécois.

14 Q. **[567]** Mais il y avait une FIPOE américaine, si on
15 peut dire, dans ce sens-là?

16 R. Non, FIOE, Fraternité...

17 Q. **[568]** Ah! c'est... D'accord.

18 R. ... internationale des ouvriers en électricité et
19 la FIPOE c'est Fraternité interprovinciale.

20 Q. **[569]** D'accord. Donc, l'acronyme, la première
21 version c'est FIO et non pas FIPO...

22 R. FIOE, c'est ça.

23 Q. **[570]** Oui, d'accord. O.K. En soixante-dix-neuf
24 (79), je crois que vous nous avez indiqué que vous
25 êtes devenu... pardon, en soixante-quinze (75)

1 d'abord, vous êtes devenu membre du comité exécutif
2 du conseil provincial des métiers de la
3 construction?

4 R. Oui, en soixante-quinze (75), j'ai été membre de
5 l'exécutif du conseil... bien, c'est une erreur,
6 c'est mon épouse qui avait préparé ça, mais c'est
7 la Fraternité interprovinciale des ouvriers en
8 électricité.

9 Q. **[571]** En soixante-quinze (75)?

10 R. Soixante-quinze (75) à soixante-dix-neuf (79).

11 Q. **[572]** O.K., soixante-quinze - soixante-dix-neuf
12 (75-79), vous devenez membre du comité exécutif de
13 la FIPOE?

14 R. Oui.

15 Q. **[573]** De la... de la... la FIPOE et ou de la FIOE?

16 R. De la FIOE, oui.

17 Q. **[574]** O.K., de la FIOE. O.K. La scission, elle a
18 lieu à quelle époque?

19 R. Soixante-douze (72).

20 Q. **[575]** Soixante-douze (72). Donc, en soixante-quinze
21 (75), c'est bien la FIPOE à ce moment-là?

22 R. Oui.

23 Q. **[576]** Juste pour qu'on soit clair.

24 R. Oui.

25 (14:13:17)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[577]** Monsieur Lavallée, je vais quand même vous
3 demander d'essayer de témoigner de mémoire puisque
4 vous venez justement de nous dire que le document
5 que vous êtes en train de consulter c'est votre
6 épouse qui l'a préparé.

7 R. Avec moi.

8 Q. **[578]** Avec vous? Bon. O.K.

9 R. Oui. O.K.

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[579]** Donc, soixante-quinze (75), vous devenez
12 membre du comité exécutif de la FIPOE et vous êtes
13 d'ailleurs resté, si je vous comprends bien, membre
14 du comité exécutif de la FIPOE, à toutes fins
15 pratiques, jusqu'à votre départ en deux mille neuf
16 (2009) ou quelque chose comme ça, ou deux mille
17 huit (2008)?

18 R. J'ai été représentant jusqu'en deux mille neuf
19 (2009), là, j'ai pris ma retraite.

20 Q. **[580]** Mais, comme représentant, vous n'étiez pas
21 sur le comité exécutif?

22 R. Non.

23 Q. **[581]** C'est ça. Donc, de soixante-quinze (75) à
24 deux mille neuf (2009), vous êtes sur le comité
25 exécutif?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[582]** Peut-être pas toujours à titre de président
3 ou de directeur général mais vous étiez déjà sur le
4 comité exécutif?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. **[583]** À quel titre, initialement?
- 7 R. Représentant membre de l'exécutif.
- 8 Q. **[584]** Ça c'est un... vous êtes élu... vous êtes un
9 représentant qui est, par ailleurs, élu par ses
10 pairs pour...
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[585]** ... siéger sur le comité?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[586]** Parfait. En soixante-dix-neuf (79), encore
15 une fois si je vous ai bien compris, vous devenez
16 vice-président de la FTQ?
- 17 R. Oui, la FTQ centrale.
- 18 Q. **[587]** FTQ centrale. Pouvez-vous m'expliquer un peu
19 comment, ça, ça s'est produit?
- 20 R. Ah! c'est par mon implication que j'avais dans mon
21 local. Et j'étais actif, j'ai voyagé souvent avec
22 Louis Laberge et, à un moment donné, tu es connu, à
23 ce moment-là on m'a demandé de siéger à l'exécutif
24 et j'ai été élu comme membre de l'exécutif à la
25 FTQ.

1 Q. **[588]** D'accord. Dix-neuf cent quatre-vingt (1980),
2 dix-neuf cent quatre-vingt-un (1981), fondation de
3 la FTQ Construction.

4 R. Oui.

5 Q. **[589]** Est-ce que vous avez participé à la fondation
6 de la FTQ Construction?

7 R. Oui, c'est moi qui est le fondateur de la FTQ
8 Construction.

9 Q. **[590]** Donc, c'est pour ça que vous vous êtes...

10 R. Avec certains de mes confrères.

11 Q. **[591]** C'est pour ça que tout à l'heure que vous
12 vous êtes décrit président fondateur, c'est ça?

13 R. Oui.

14 Q. **[592]** Parlez-moi un peu de ça, de la fondation de
15 la FTQ Construction, votre implication là-dedans.
16 Comment ça se passe?

17 R. Ah! ça se passe... c'est une longue histoire. Ça a
18 pris des années en arriver à la fondation. J'ai
19 rencontré Louis Laberge, à ce moment-là il fallait
20 avoir l'appui aussi de Louis Laberge étant donné
21 que la FTQ était... était formée de plusieurs
22 syndicats internationaux et de faire une scission
23 avec un syndicat international pour faire une
24 séparation, autrement dit, avec notre syndicat
25 international. Devenir syndicat québécois

1 c'était... il fallait avoir l'aval de la FTQ
2 centrale et de certains directeurs. J'avais eu
3 l'aval de Jean Gérin-Lajoie dans le temps du
4 syndicat des métallos et Bob Dean, les TCA, les
5 travailleurs canadiens de l'automobile, qui m'avait
6 appuyé. Et ça l'a aidé beaucoup à contribuer à
7 avoir l'apport de l'exécutif, le support de
8 l'exécutif puis la FTQ pour qu'on devienne un
9 syndicat québécois. C'est comme ça qu'il y a eu
10 scission et qu'on a... qu'on a formé la FTQ
11 Construction.

12 Q. **[593]** C'est peut-être moi qui a un peu de
13 difficulté à suivre mais... puis c'est peut-être
14 aussi parce que le... le sujet n'est pas
15 nécessairement simple. Mais la FIPOE est un local?

16 R. Oui.

17 Q. **[594]** Qui, à ce moment-là, est toujours affiliée...
18 non, si c'est FIPOE, elle n'est plus affiliée à
19 l'inter, c'est ça?

20 R. Non, non, ça, on a quitté en soixante-douze (72) et
21 depuis ce temps-là qu'on est FIPOE. Et on a créé la
22 FTQ Construction en quatre-vingt-un (81) et on est
23 affiliés avec la... la FIPOE est affiliée avec la
24 FTQ Construction.

25 Q. **[595]** Parce que pendant cette... disons, cette

1 période, qui... qui fait suite à la scission, vous
2 n'êtes plus dans la FTQ comme tel, vous y êtes
3 aussi?

4 R. Oui, oui, on est... on est... on est toujours dans
5 la FTQ centrale et on a créé la FTQ Construction et
6 les locaux qui ont... qui ont quitté
7 l'International ont devenu affilié à la FTQ
8 Construction.

9 Q. **[596]** D'accord, donc vous êtes venu insérer dans
10 l'organigramme un regroupement additionnel qui est
11 FTQ Construction qui dépend de la FTQ centrale et
12 vous avez regroupé un certain nombre de locaux là?

13 R. Tous les locaux, on a formé une structure qui fait
14 en sorte que chaque métier est représenté par un
15 local à la FTQ Construction.

16 Q. **[597]** O.K. Est-ce qu'il reste des... est-ce qu'il
17 restait des locaux qui n'ont pas décidé de se
18 scissionner de l'Inter?

19 R. Non, il y en avait pas, mais il y en a plusieurs
20 qui ont resté à l'Inter donc... mais par contre,
21 notre structure qu'on s'est donnée, on s'est donné
22 une structure qui représente tous les métiers et
23 emplois dans... dans la FTQ Construction.

24 Q. **[598]** Parfait et là, vous avez des travailleurs qui
25 ont quitté leur syndicat pour en créer des nouveaux

1 qui sont venus s'intégrer dans la structure de la
2 FTQ Construction?

3 R. Il y en a des nouveaux mais il y en a aussi qui...
4 qui... il y a des structures qui ont été mises en
5 place pour accueillir les métiers qui ne faisaient
6 pas partie de la FTQ Construction.

7 Q. **[599]** O.K. Évidemment, ce que vous nous dites c'est
8 que pour évidemment pouvoir faire ça, vous avez eu
9 l'aval ou en tout cas vous avez travaillé en
10 concertation avec les individus mentionnés
11 auparavant?

12 R. Oui.

13 Q. **[600]** Monsieur Dean et monsieur...

14 R. Monsieur Laberge, monsieur Dean, qui nous ont
15 supportés, qui a aidé beaucoup à cause si on
16 n'avait pas eu le support de Louis Laberge et de
17 Bob Dean, on n'aurait pas pu réussir à créer la FTQ
18 Construction. Ça prenait ce support-là par rapport
19 qu'à l'Interna..., à ce moment-là, à la FTQ, il y
20 avait beaucoup de syndicats internationaux comme il
21 en existe encore mais dans ce temps-là, il y en
22 avait beaucoup.

23 Q. **[601]** Quelle était l'idée derrière la création de
24 la FTQ Construction? Vous avez expliqué que c'était
25 compliqué, vous avez eu besoin d'appui, mais

1 j'imagine qu'il y avait une motivation derrière
2 toutes ces démarches?

3 R. Oh oui, c'était... c'était la division qu'on avait
4 de certains locaux qui disaient que ça n'a pas de
5 bon sens qu'on paye des cotisations aussi élevées à
6 l'International puis qu'on n'a... on n'a rien à
7 dire, c'est... il y avait une division extrême et
8 que les locaux de la FTQ Construction qui pensaient
9 de même ne pouvaient pas le faire à cause qu'on
10 était tous dans l'International et on disait: « On
11 est tanné d'envoyer nos cotisations à Washington »,
12 c'est ce qui a amené la... la division.

13 Q. **[602]** Vous dites l'International est une... une
14 organisation ouvrière qui est centralisée aux
15 États-Unis?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[603]** Donc la question c'était, évidemment de
18 surtout d'éviter de payer des cotisations élevées à
19 une organisation étrangère, si on peut dire?

20 R. Mais pas rien que ça, il y avait toute la
21 philosophie que... que les gens de l'International
22 ont versus la philosophie de... des Québécois et
23 c'est ce qui a amené la division. Imaginez qu'il
24 fallait faire approuver qu'on négociait une
25 convention collective, il fallait faire approuver

1 notre convention collective par le syndicat
2 International américain avant de... de mettre en
3 application, donc toute cette bataille-là qui a
4 duré durant des années a fini qu'on en avait assez,
5 qu'on était tanné, écoeuré et qu'on a... on a créé
6 la FTQ Construction.

7 Q. **[604]** Vous parlez de différences philosophiques,
8 dans votre perception des choses, quelles sont les
9 différences philosophiques qui... les plus
10 importantes disons?

11 R. C'est la mentalité que... que les syndicats
12 américains ont, je parle de voilà... en quatre-
13 vingts (80), ça fait longtemps, mais ça, c'était
14 même dans les années soixante-dix (70). Il y a
15 plusieurs qui n'aimaient pas voir qu'ils se
16 prenaient pour d'autres, que... que nous, souvent
17 là, il y en a parmi le groupe qui parlaient pas
18 l'anglais puis il fallait souvent avoir des
19 représentants qui... qui étaient unilingues
20 anglais, c'est toute cette mentalité-là qui
21 existait, qui existe dans certains cas mais moins,
22 moins aujourd'hui. Dans le temps, c'était
23 réellement une division.

24 Q. **[605]** Puis est-ce qu'il y a des différences
25 notables, vous parlez de philosophie, en ce qui

1 concerne disons, là, en perspective sur les
2 relations de travail, est-ce que ça, il y avait
3 distinctions ou si c'était...

4 R. Non...

5 Q. **[606]** ... uniquement une question...

6 R. ... ça... non, à ce niveau-là ça pouvait aller,
7 mais c'était toute la question aussi de la langue
8 dans ça, là, il y en a plusieurs qui parlaient pas
9 l'anglais puis il fallait s'adresser en anglais aux
10 dirigeants. Si ça faisait pas leur affaire, ils te
11 mettaient en tutelle puis ils t'envoyaient des
12 dirigeants qui étaient unilingues anglais, c'est
13 toute cette mentalité-là qui a fait en sorte qu'on
14 a... on a décidé de... d'avoir notre propre
15 section, notre propre FTQ Construction.

16 Q. **[607]** Parfait. Vous êtes membre du conseil exécutif
17 de la FTQ Construction jusqu'en deux mille huit
18 (2008) comme président fondateur?

19 R. Oui.

20 Q. **[608]** Vos responsabilités, vos tâches comme
21 président de la FTQ Construction, sommairement, là,
22 on y reviendra plus tard en détail mais...

23 R. Président fondateur, c'est... c'est... ma tâche
24 principale c'est de... d'essayer de réunir les
25 sections locales, travailler en coordination avec

1 eux autres. Je pense pas que... on n'a pas puis
2 d'ailleurs, c'est... les postes que... qui existent
3 à la FTQ, c'est tous des postes bénévoles, on n'est
4 pas rémunéré sur aucun poste puis on n'est pas
5 rémunéré sur aucun conseil qu'on siège. Donc, pour
6 nous, c'était réellement important puis le poste du
7 président, c'était d'essayer de rassembler ce
8 monde-là puis les faire travailler ensemble. On a
9 des statuts et règlements qui existent puis il
10 fallait faire respecter les statuts et règlements
11 de chacun des... des sections locales. On avait un
12 meeting par mois puis c'était de maintenir ça
13 ensemble pour travailler en harmonie.

14 Q. **[609]** Vous avez mentionné que bon, vous étiez pas
15 rémunéré pour la partie FTQ Construction, pour
16 siéger sur ces postes-là. C'est la même chose pour
17 la FTQ centrale?

18 R. Même chose, on n'est aucun... aucun poste on n'est
19 rémunéré sur aucun poste, aucun comité qu'on siège,
20 soit à la FTQ Centrale, soit à la FTQ Construction,
21 soit au conseil exécutif, à nulle part, soit à la
22 CSST, soit partout.

23 Q. **[610]** Donc ça veut dire que...

24 (14:25:02)

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[611]** Et au Fonds de solidarité?

3 R. Et au Fonds de solidarité. Tous les comités.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[612]** Donc Fonds de solidarité, SOLIM, tout ça, il
6 y a rien qui est rémunéré.

7 R. Non.

8 Q. **[613]** Ce qui veut dire que votre rémunération c'est
9 celle de...

10 R. C'est mon local, la FIPOE, qui me paie, puis les
11 postes qu'on siège, c'est les sections locales qui
12 paient leurs membres, qui siègent là, puis personne
13 est rémunéré.

14 Q. **[614]** En dehors du salaire initial du local qui
15 prête, si on peut dire.

16 R. Qui prête son représentant à la structure.

17 Q. **[615]** Parfait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[616]** Comment c'est rémunéré à ce moment-là?

20 R. Par la section locale. Les électriciens, c'est la
21 FIPOE qui me paie mais quand je siège sur un
22 comité, on n'a pas de rémunération.

23 Q. **[617]** O.K. Et c'est à la hauteur de quoi? Bien,
24 j'imagine que vous allez arriver à ça.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Éventuellement on allait y aller mais...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[618]** Ça peut se faire tout de suite, il y a pas de
7 problème. Le salaire que vous perceviez comme
8 directeur général de la FIPOE, j'ose croire qu'il a
9 pas été stable durant trente-trois (33) ans mais...

10 R. Non, bien en dernier, en deux mille huit (2008), je
11 devais avoir cent vingt mille (120 000) par année,
12 cent quinze mille (115 000). Mais j'ai été
13 longtemps on n'avait pas d'argent puis les salaires
14 étaient bas. Il y a même une période de temps il a
15 fallu se mettre sur le travail partagé, c'était un
16 programme du gouvernement qu'on pouvait adhérer
17 puis on travaillait trois jours, on était deux
18 jours à pas travailler. On a été un an et demi,
19 deux ans, sans avoir de salaire à cause de ça. On
20 avait le programme partagé. J'ai dû mettre même à
21 pied du monde, de mes représentants qui... On
22 n'avait pas, on n'avait pas d'argent ça fait que ça
23 a été difficile.

24 Q. **[619]** Ça, c'est quelle époque environ à peu près?

25 R. Ça, c'est en soixante-seize (76), dix-sept (17),

1 dix-huit (18), quelque chose comme ça, là.

2 Soixante-dix-neuf (79).

3 Q. **[620]** Ça, c'est des années difficiles. Ça c'est
4 amélioré à partir de quelle période?

5 R. Dans les années quatre-vingts (80) ça c'est
6 amélioré puis graduellement on a réussi à se sortir
7 la tête de l'eau.

8 Q. **[621]** On reviendra tout à l'heure. On va se
9 pencher, bien peut-être pas aujourd'hui, on verra
10 où on se rend, mais sur la FIPOE en tant que telle,
11 peut-être qu'on pourra discuter plus en détail de
12 ces aspects-là mais on était un peu dans la FTQ
13 Construction, on a dévié par le biais des questions
14 salariales. Les... À la FTQ Construction, j'ai vu
15 dans votre cv je pense sur, ou dans un, peut-être
16 dans un des communiqués de presse sur vos
17 réalisations que, on a indiqué que vous aviez
18 participé à la mise sur pied d'un fonds de
19 formation pour l'industrie de la construction.

20 R. On a... Le fonds de formation de l'industrie de la
21 construction, on a participé à mettre ça sur pied,
22 je me rappelle pas les années ou ça doit être
23 alentour de soixante-dix-huit (78), soixante-dix-
24 neuf (79) qu'on mettait un montant dans un fonds
25 pour la formation professionnelle puis aujourd'hui,

1 dans ce fonds-là, je pense, écoute, ça fait déjà
2 trois ans et demi que je suis parti, mais il doit y
3 avoir alentour de cent quarante mille (140 000),
4 cent quarante-cinq mille piastres (145 000). Je
5 suis pas sûr si c'est des, c'est pas des millions,
6 c'est cent cinquante mille piastres (150 000) je
7 pense. En tout cas, ça fait déjà une secousse que
8 je suis parti.

9 Q. **[622]** Si je vous dis...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[623]** Si je comprends bien, je m'excuse...

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[624]** Ce fonds-là a été créé avant que la création
16 de la FTQ Construction?

17 R. Non, dans les années, je me rappelle pas si c'est
18 juste avant ou juste au début de la création qu'on
19 a fait ce fonds-là mais on a fait un fonds de
20 formation professionnelle pour...

21 Q. **[625]** Parce que vous avez dit que la FTQ
22 Construction avait été créée en quatre-vingt-un
23 (81).

24 R. En quatre-vingts (80), quatre-vingt-un (81). Ça
25 fait que je suis pas certain si c'est juste avant

1 ou juste après, là.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[626]** Mais je pense que la question de la
4 Présidente c'est : comment ça pourrait être avant?
5 Parce que si il y a pas de FTQ Construction, c'est
6 difficile.

7 R. Oui, mais il y avait, il y avait, il y avait un
8 conseil qui existait pareil. Ça serait juste au
9 début de la... j'imagine.

10 Q. **[627]** Quand vous dites qu'il y avait un conseil qui
11 existait pareil, c'était quoi ce conseil-là?

12 R. Le conseil, on avait le Conseil provincial des
13 métiers de la construction FTQ qui existait puis,
14 là, après, on s'est séparés et c'est là qu'on est
15 devenus FTQ Construction.

16 Q. **[628]** O.K. Donc il y avait une entité qui a précédé
17 la FTQ Construction qui s'appelait Conseil
18 provincial...

19 R. Du Québec des métiers de la construction.

20 Q. **[629]** O.K. Ça, qu'est-ce que c'était exactement?

21 R. FTQ. C'était les syndicats du, toute la
22 construction qui était là, FTQ, puis c'est, il y a
23 eu un « split » et c'est là qu'on a créé la FTQ
24 Construction.

25 Q. **[630]** Donc c'est ça, donc ce regroupement du

1 Conseil provincial du Québec des métiers de la
2 construction, est-ce qu'il comprenait des syndicats
3 américains aussi ou il comprenait juste...

4 R. Oui.

5 Q. **[631]** ... des syndicats québécois?

6 R. Il comprenait tout le monde.

7 Q. **[632]** Il comprenait tout le monde. O.K. Donc
8 c'était le regroupement sous lequel on avait, la
9 bannière sous laquelle on avait regroupé les
10 syndicats de la construction du Québec.

11 R. Oui. Mais...

12 Q. **[633]** Qui se trouvaient à pas tous être...

13 R. Puis là, ça a duré longtemps cette histoire-là et,
14 finalement, il y a eu la séparation que je vous
15 disais et on a créé la FTQ Construction.

16 Q. **[634]** D'accord. Je pense que je vous suis. Donc
17 vous avez créé ce fonds-là soit sous l'égide du
18 Conseil, soit sous celui de la FTQ Construction.

19 R. Oui.

20 Q. **[635]** Aux alentours de ces années-là.

21 R. Oui.

22 Q. **[636]** Vous avez aussi créé un fonds pour le
23 traitement de l'alcoolisme.

24 R. Oui.

25 Q. **[637]** De quoi il s'agit exactement?

1 R. On mettait, je pense, une cenne de l'heure dans un
2 fonds pour faire en sorte que ceux qui avaient des
3 problèmes d'alcoolisme et autres toxicomanies
4 avaient le droit, je me rappelle pas si c'est le
5 même montant à cause que ça fait déjà plusieurs
6 années je suis parti de là, qui pouvait aller
7 jusqu'à quinze cents dollars (1500 \$) pour suivre
8 une cure de désintoxication.

9 Q. **[638]** Ça, c'est...

10 R. Qui existe d'ailleurs, qui existe encore
11 d'ailleurs.

12 Q. **[639]** Donc le fonds existe toujours?

13 R. Oui.

14 Q. **[640]** Ça, c'est au bénéfice des travailleurs de la
15 FTQ Construction?

16 R. Non. Tous les travailleurs.

17 Q. **[641]** De la FTQ Centrale.

18 R. Tous les travailleurs. CSN...

19 Q. **[642]** Du Québec.

20 R. ... les autres.

21 Q. **[643]** O.K. Donc tous les travailleurs du Québec.

22 R. Oui.

23 14:31:44

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[644]** Est-ce que ces fonds-là sont gérés par la CCQ

- 1 maintenant?
- 2 R. Ils étaient gérés par la FTQ.
- 3 Q. [645] Par la C...
- 4 R. La CCQ.
- 5 Q. [646] Par la CCQ, c'est ça.
- 6 R. Oui, oui.
- 7 Q. [647] C'est des fonds gérés par la CCQ dont vous
- 8 parlez, là.
- 9 R. Oui, oui, oui.
- 10 Q. [648] Maintenant, ils ont peut-être commencés
- 11 sous... directement à travers les syndicats mais
- 12 ils sont maintenant gérés par la CCQ.
- 13 R. Ils étaient gérés par la CCQ avant aussi.
- 14 Q. [649] O.K.
- 15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
- 16 Q. [650] Même chose pour le Fonds pour la formation,
- 17 c'est ça?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [651] Et c'est, si je vous dis, parce que tout à
- 20 l'heure on a parlé de cent cinquante mille
- 21 (150 000 \$). Si je vous dis que c'est cent
- 22 cinquante millions (150 M\$)?
- 23 R. Millions, c'est ça. Je trouvais le chiffre trop
- 24 haut, là, puis je disais, c'est cent cinquante
- 25 millions (150 M\$) qu'il y a dans le Fonds.

1 Q. [652] Je veux dire, amasser cent cinquante mille
2 (150 000 \$) pour de la formation sur quarante (40)
3 ans...

4 R. Oui.

5 Q. [653] ... ça serait pas un exploit.

6 R. Alors c'est cent cinquante millions (150 M\$).

7 Q. [654] D'accord. Et vous avez indiqué aussi avoir
8 participé à l'élaboration du premier régime de
9 retraite pour les travailleurs de la construction.

10 R. Ah! ça fait longtemps ça. C'est...

11 Q. [655] O.K.

12 R. Nous autres les électriciens, on était un groupe
13 qui avait un régime qui était à part. On mettait
14 cinq cents (0,05 \$) de l'heure. Je te dis que ça te
15 prend des années à te bâtir un régime de retraite
16 avec cinq cents (0,05 \$) de l'heure. Et finalement
17 on a réussi à... le Fonds était géré par une firme
18 de l'extérieur, Toronto, un nommé Murray G. Bulger
19 et quand le gouvernement a ramené qu'on mette tous
20 un même chapeau, c'est là qu'on a com... on a
21 transféré les argents qu'on avait, ceux qui
22 voulaient, les autres le retiraient puis ils
23 repartaient à nouveau. Et on a commencé à mettre de
24 l'argent, plusieurs sections locales, et finalement
25 tout le monde a embarqué dans ça et je suis un de

1 ceux qui a contribué à convaincre du monde
2 d'embarquer dans ça et là aujourd'hui, tous les
3 travailleurs de l'industrie de la construction
4 procèdent à mettre de l'argent dans un fonds pour
5 se créer une bonne retraite éventuelle.

6 Q. [656] Ce fonds de retraite-là est géré par?

7 R. La CCQ.

8 Q. [657] La CCQ également. O.K. Donc création de la
9 FIPOE autour de dix neuf cent quatre-vingts (1980),
10 un petit peu avant ou un petit peu après, là. Je
11 suis un peu incertain personnellement mais je pense
12 que c'est quatre-vingt-un (1981) la FIPOE comme
13 tel?

14 R. Soixante-douze (1972).

15 Q. [658] Soixante-douze (1972) la FIPOE? C'est pas la
16 FIO?

17 R. Non soixante-douze (1972) c'est la création...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Monsieur Lavallée, votre avocat vous en a apporté
20 un verre juste là.

21 R. Ah! je l'avais pas vu. Merci.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. [659] Je vais y arriver, là. Je constate que avec
24 des noms qui se ressemblent autant, j'ai tendance à
25 me confondre. Donc FIPOE soixante-douze (1972).

1 Donc avec l'aide de Louis Laberge, en soixante-
2 douze (1972) vous créez la FIPOE.

3 R. Non, avec l'aide de Louis Laberge, on a créé la FTQ
4 Construction en quatre-vingt-un (1981), puis en
5 soixante-douze (1972), la FIPOE a été créée.

6 Q. [660] Est-ce que monsieur Laberge est impliqué dans
7 la création de la FIPOE aussi?

8 R. Pas tellement. C'était surtout la création de la
9 FTQ Construction. Il nous laissait aller puis il
10 voulait voir comment que ça irait puis finalement,
11 un matin on est allé le voir puis on lui a dit,
12 écoute, là, on va se créer notre propre structure
13 FTQ Construction puis c'est là qu'il nous a aidés
14 avec Dennis McDermott du CTC.

15 Q. [661] Le CTC, juste pour info?

16 R. Congrès du travail du Canada.

17 Q. [662] D'accord. Donc monsieur Laberge, vous le
18 connaissiez déjà en dix neuf cent soixante-douze
19 (1972) à ce moment-là.

20 R. Ah! oui.

21 Q. [663] Depuis combien de temps vous connaissez
22 monsieur Laberge? Comment vous l'avez connu?

23 R. Je l'ai connu dans le mouvement syndical. C'était
24 un gars qui était, tout le monde le connaissait. Je
25 l'ai connu quand j'ai rentré, j'étais actif dans le

1 syndicat puis c'est comme ça que je l'ai connu puis
2 j'ai travaillé avec lui au moins trente (30) ans à
3 siéger sur différents comités au CTC. C'est moi qui
4 était son chauffeur entre guillemets. Il aimait ça
5 se faire conduire à cause qu'il avait de la misère
6 puis moi j'étais tout jeune dans le temps. Ça fait
7 que je travaillais avec puis j'ai siégé avec lui
8 des années au Congrès du travail du Canada.

9 Q. [664] Comment vous décririez vos relations avec
10 monsieur Laberge? De toute évidence vous semblez
11 avoir une certaine proximité? C'est un ami? C'est
12 quelqu'un...

13 R. Un ami très près de moi qu'on a travaillé ensemble.
14 On se voyait, on était toujours ensemble, souvent,
15 dans tous les comités, à la FTQ, au CTC, partout.
16 C'était un ami très proche.

17 Q. [665] Il vous a un peu guidé dans la partie
18 syndicale de votre carrière?

19 R. Ah! oui. Il m'a « leadé » beaucoup. Il m'a montré
20 énormément de choses. C'est de lui que j'ai appris
21 et que j'ai travaillé un peu partout sur différents
22 comités.

23 Q. [666] Juste rapidement, je veux dire, c'est un
24 oubli, là. Au début quand vous avez commencé votre
25 fréquentation sur votre carrière professionnelle,

1 vous avez indiqué que vous aviez un diplôme d'une
2 école professionnelle de...?

3 R. Shawinigan technique.

4 Q. [667] Technique de Shawinigan. O.K.

5 R. Oui.

6 Q. [668] Est-ce qu'au fil des années vous avez fait
7 des diplômes additionnels ou des études
8 supplémentaires considérant un peu la modification
9 de votre carrière?

10 R. Non. J'ai travaillé comme électricien. Après ça
11 j'ai rentré dans le mouvement syndical puis j'ai
12 passé ma vie là. J'ai été deux ans à
13 l'International, trente-huit (38) ans dans ma
14 section locale, la FIPOE.

15 Q. [669] Est-ce que vous avez retravaillé comme
16 électricien?

17 R. Non. Non. J'ai pris ma retraite à soixante-dix-neuf
18 (79) ans (sic). J'étais malade puis j'ai jamais
19 travaillé comme électricien puis je pense pas que
20 je vais retravailler.

21 Q. [670] Non, non. Je posais la question, au fil du
22 temps, tout ça a été continué?

23 R. Non, non.

24 Q. [671] Non, je conçois qu'à soixante-dix-neuf (79)
25 ans, c'est peut-être pas le moment de...

1 R. Merci.

2 Q. [672] La FIPOE représente combien de travailleurs?

3 R. Aujourd'hui, ils doivent représenter alentours de
4 quatorze mille - quinze mille (14 000-15 000) avec
5 les monteurs de lignes. Puis les électriciens et
6 les monteurs de lignes, puis les systèmes d'alarme.

7 Q. [673] Madame Morin, si on affiche le tableau qu'on
8 retrouve à l'onglet 1 des pièces, qui est un
9 extrait de la présentation de monsieur Delagrave
10 qui est un témoin qui est venu l'an dernier, c'est
11 6P-118 à la page 27. Si vous grossissez un peu à
12 l'écran, surtout aux alentours de la huitième
13 ligne, celle qui... qui est indiquée
14 « Électriciens ». Je sais pas si vous êtes capable
15 de surligner la... je sais pas si ça se fait
16 vraiment.

17 Q. [674] En tout cas, sous « Électriciens », si on
18 fait le croisé, la ligne « Électriciens » avec la
19 colonne « FTQ », on a une estimation, là... enfin,
20 on a un chiffre indiqué là par monsieur Delagrave
21 considère que quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-
22 six (86), dans ces eaux-là, pour cent des...

23 R. Oui.

24 Q. [675] ... électriciens au Québec sont représentés
25 par la FTQ, donc par la FIPOE?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[676]** Est-ce que ça vous paraît...
- 3 R. C'est le chiffre ça?
- 4 Q. **[677]** Oui.
- 5 R. Ah! représente quatre-vingt-six pour cent (86 %)
- 6 mais, en nombre, je pense que c'est quinze (15)...
- 7 quatorze (14), quinze mille (15 000).
- 8 Q. **[678]** Parfait.
- 9 R. Avec les... les monteurs de lignes, les caméras
- 10 vidéo, les systèmes d'alarme.
- 11 Q. **[679]** Donc, vous représentez une proportion plus
- 12 que significative...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[680]** ... des électriciens qui oeuvrent au Québec.
- 15 R. Oui. Quatre-vingt-six pour cent (86 %).
- 16 Q. **[681]** Vous avez été directeur général et secrétaire
- 17 financier de la FIPOE jusqu'en deux mille dix
- 18 (2010)?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[682]** Vous faisiez quoi? Quelles étaient vos
- 21 responsabilités comme directeur général de la
- 22 FIPOE?
- 23 R. Bien, je m'occupais des... des sections locales
- 24 que... des électriciens. J'avais des bureaux dans
- 25 toute la province. Je représentais les membres de

1 monteurs de lignes, comme vous dites... comme je
2 disais, les... les électriciens, les caméras vidéo,
3 les systèmes d'alarme. J'avais des exécutifs dans
4 toute la province. Le travail que j'avais c'était
5 de... de m'occuper des employés qu'on avait aussi,
6 les représentants, les directives à leur donner
7 pour le travail qu'il y avait à faire, tout ça.

8 Q. **[683]** Là vous me décrivez un peu l'ensemble de vos
9 relations, enfin, de ce qu'implique le fait
10 d'exercer votre travail. Mais le directeur général
11 d'un local, il fait quoi?

12 R. Il fait ça.

13 Q. **[684]** Au « day to day »?

14 R. Au « day to day », tout ça, s'occuper de ses... les
15 représentants...

16 Q. **[685]** Ça veut dire quoi « s'occuper de ses
17 représentants »?

18 R. Bien, s'occuper qu'ils fassent leur travail
19 correctement, qu'ils... que les... qu'ils
20 s'occupent de les exécutifs, à ce qu'ils respectent
21 ce que les membres veulent. Autrement dit, c'est
22 lui qui est le patron des... des électriciens du
23 Québec, qui s'occupe de tous les bureaux. Puis, en
24 plus, il siège sur des comités, autres que celui de
25 la FIPOE, comme je le disais tout à l'heure, ça

1 fait que c'est ça qu'est le travail. C'est lui qui
2 est le boss, autrement dit.

3 Q. **[686]** D'accord. Donc, vous vous occupez de placer
4 vos membres, notamment?

5 R. Oui, mais j'ai des représentants qui font ça, on a
6 des bureaux qui fait (sic) ça. Moi, je coordonne ça
7 puis je fais le suivi de ceux qui travaillent pour
8 la FIPOE.

9 Q. **[687]** Donc, dépendant de votre... du style de
10 gestion, vous vous impliqué plus ou moins
11 intensément dans la partie, disons, sur le terrain
12 parce que vous avez des gens qui font ça?

13 R. Oui. On a vingt quelques représentants qui font ça.

14 Q. **[688]** Donc, vingt quelques représentants qui sont
15 pas des délégués de chantier, des délégués...

16 R. Non, non, qui...

17 Q. **[689]** Des représentants régionaux, si on peut dire?

18 R. Des représentants locaux (sic) puis des régionaux.

19 Q. **[690]** Et sous eux il y a des délégués syndicaux
20 comme tels?

21 R. Oui.

22 Q. **[691]** Est-ce que vous êtes gardé... vous êtes mis
23 au courant, comme directeur de la FIPOE, sur le
24 déroulement, à gauche, à droite, des... des...

25 R. Oui, je suis tenu au courant, on se rencontre à

1 tous les trois mois, chaque... tous les
2 représentants ensemble. Ils font leur rapport mais
3 j'ai des directeurs qui s'occupent de ça aussi. À
4 cause que quand tu as une section locale, comme
5 nous autres, qui représente quatorze (14), quinze
6 mille (15 000) personnes, c'est impossible de
7 savoir tout ce qui se passe. Donc, ils me tiennent
8 au courant mais à tous les trois mois, on se
9 rencontre puis ils font chacun leur rapport.

10 Q. **[692]** Parfait. Comme secrétaire financier,
11 brièvement, vous faites quoi?

12 R. Je m'occupe des finances. Je m'occupe des argents
13 qui rentrent, j'occupe de faire la... le rapport
14 financier à tous les mois à l'exécutif puis à tous
15 les quatre mois au conseil exécutif.

16 Q. **[693]** D'accord. Un peu plus tard on reviendra en
17 détail sur cette partie-là. Dix-neuf cent quatre-
18 vingt-deux (1982), j'ai cru comprendre, vous êtes
19 vice-président du Congrès du travail du Canada?

20 R. J'ai... j'ai... avec Louis Laberge, j'ai rentré au
21 CTC, j'ai été là huit, neuf ans, dix (10) ans.

22 Q. **[694]** Vous faites quoi au CTC comme tel?

23 R. Ah! bien, on siège à l'exécutif. Le CTC, il a
24 chaque... chaque province est représentée, ils font
25 son (sic) rapport au président du CTC et toi, tu

1 sièges comme membre de l'exécutif de la province de
2 Québec comme Québécois avec Louis Laberge. Chaque
3 président de fédérations siège au CTC et il y en a
4 qui... qui ont plus de représentants à cause de
5 l'ampleur de leur section canad... leur section de
6 la province qu'ils représentent et tu sièges là
7 comme membre de l'exécutif. Si tu as de quoi à
8 revendiquer bien tu peux le revendiquer mais c'est
9 difficile à cause tu es un sur dix (10). Ça fait
10 que quand tu veux de quoi, il faut que tu
11 convainques tes confrères de siéger... de répondre
12 aux exigences que vous voulez avoir.

13 Q. **[695]** Vous avez participé en parallèle à la
14 création de la FTQ Construction, à la création du
15 Fonds de solidarité, est-ce que c'est exact?

16 R. J'ai trav... j'étais un des cent cinquante (150)
17 premiers, des cent (100) premiers qui ont mis
18 quinze cents piastres (1500 \$) dans le Fonds. Pour
19 partir ça, il fallait être cent (100) qui mettaient
20 mille cinq cents piastres (1500 \$) dans le Fonds.
21 Je suis un de ceux-là, c'est pas moi qui l'ai créé,
22 mais je suis un des premiers cent cinquante (150)
23 qui ont mis... premiers cent (100) qui ont mis
24 quinze cents piastres (1500 \$).

25 Q. **[696]** Est-ce que vous étiez aussi disons, je vais

1 dire impliqué dans l'idée de... développer ça,
2 c'est un peu ça ma question, plutôt?

3 R. Oui et Laberge m'en parlait souvent à cause qu'on
4 voyageait ensemble souvent puis il dit: « On
5 devrait faire comme... » je me rappelle pas si
6 c'est en Suède ou un pays scandinave qui avait un
7 fonds semblable puis il était allé là-bas et il
8 avait... il était revenu avec cette idée-là puis il
9 en parlait avec nous autres, c'est comme ça que...
10 que j'ai su ça, là, de quelle façon qu'il avait
11 l'intention d'amener ça.

12 Q. **[697]** Vous avez siégé sur le conseil
13 d'administration du Fonds, par contre, assez
14 rapidement, est-ce que c'est exact?

15 R. Pas les quatre premières années, je pense, à cause
16 Laberge voulait que je sois là, je disais « Non,
17 j'ai trop de choses à faire » puis à un moment
18 donné il m'a dit: « Aie, là, mets tes grandes
19 culottes, là, puis viens t'en siéger. » Trois,
20 quatre ans après.

21 Q. **[698]** Donc dans... quatre-vingt-quatre (84),
22 quatre-vingt-cinq (85), quelque chose comme ça?

23 R. Oui.

24 Q. **[699]** Et vous y êtes resté jusqu'en deux mille huit
25 (2008)?

1 R. Oui, jusqu'à ma retraite.

2 Q. **[700]** Vous étiez membre du conseil d'administration
3 en tant que président de la FTQ Construction, est-
4 ce que c'est exact?

5 R. Oui, en tant que président, comme président de la
6 FTQ Construction. J'ai siégé à l'exécutif du... du
7 Fonds de solidarité.

8 Q. **[701]** Vous avez aussi indiqué que vous étiez
9 président du... bon en fait, je le sais pas si vous
10 l'avez dit, mais je vous pose la question si c'est
11 pas le cas, de l'entité directrice de la SOLIM ou
12 de FONDIM, là, parce que le nom varie selon... mais
13 grosso modo c'est le même poste, là, de leur
14 création jusqu'à avril deux mille neuf (2009)?

15 R. SOLIM?

16 Q. **[702]** Oui. Bien je dis SOLIM, FONDIM, là, ce qui
17 est maintenant le fonds immobilier, là.

18 R. Oui.

19 Q. **[703]** Il y a un comité consultatif dans le cas de
20 SOLIM puis il y a un genre de conseil
21 d'administration dans le cas de FONDIM, là.

22 R. Oui mais là, c'est... c'est tout remis ensemble.

23 Q. **[704]** Oui, c'est tout... oui, c'est ça, c'est pour
24 ça je dis que... essentiellement c'est le même
25 poste, mais vous avez présidé ce conseil, ce

1 comité-là...

2 R. Quasiment depuis le début.

3 Q. **[705]** Jusqu'à ce que vous... jusqu'à avril deux
4 mille neuf (2009), est-ce que c'est exact?

5 R. Jusqu'à avril... oui, deux mille... mars ou avril
6 deux mille neuf (2009).

7 Q. **[706]** La création de SOLIM, FONDIM, ça date de
8 quand, dans votre souvenir? Vous dites quasiment du
9 début, c'est pour ça je vous...

10 R. Quasiment au début, une couple d'années avant, je
11 pense, un an avant.

12 Q. **[707]** Deux mille deux (2002), deux mille un (2001),
13 au début des années deux mille (2000), pour FONDIM
14 puis quelques années auparavant, en quatre-vingt-
15 seize (96), si je ne m'abuse, pour SOLIM, est-ce
16 que c'est...?

17 R. Ça serait pas mal ça.

18 Q. **[708]** Est-ce que vous vous souvenez d'avoir
19 impliqué dans la décision de créer ce fonds
20 distinct là?

21 R. Non.

22 Q. **[709]** D'où ça... qu'est-ce qui a...?

23 R. Je pense que c'est un nommé Magnan qui était là.
24 Mais qui a contribué à la... la fondation de ça?
25 Dans le temps, je pense c'était Claude Blanchet.

1 Q. **[710]** Qui était... je veux dire c'était sous son...
2 sous sa présidence?

3 R. Qui était, à cette heure... dans ce temps-là, c'est
4 lui qui était le... le gars en charge du Fonds de
5 solidarité.

6 Q. **[711]** À l'époque de la création?

7 R. Oui.

8 Q. **[712]** Et vous dites que le dénommé Magnan...

9 R. C'est le premier qui a travaillé là comme
10 représentant de SOLIM, qui s'appelait dans le
11 temps, là, je pense c'était ça, là, FONDIM ou
12 quelque chose semblable.

13 Q. **[713]** Je fais appel à vos souvenirs en tant que
14 membre du conseil d'administration du Fonds comme
15 tel à cette époque-là. Pourquoi est-ce qu'on a
16 décidé de créer un fonds distinct?

17 R. Je pense c'était dans le but de... de faire la
18 division avec la construction pour essayer de
19 mousser l'industrie de la construction et pour
20 mettre ça dans un gros melting pot. On a dit: « On
21 va commencer à mettre sur pieds une structure pour
22 attirer la construction, ce qui va permettre de
23 donner de l'ouvrage à nos membres, faire en sorte
24 que ça puisse aider les travailleurs de l'industrie
25 de la construction.

1 Q. **[714]** Il y aurait eu une idée de dissimulation de
2 l'économie de la construction ?

3 R. Oui.

4 Q. **[715]** Comment est-ce que vous vous êtes ramassé en
5 charge du comité directeur, si on peut dire.

6 R. Bien ça a été assez long à cause qu'il y en a eu
7 plusieurs. C'était pas un, ça, c'est comme je vous
8 disais, il y a pas un poste qui est rémunéré donc
9 au début c'était le président du Fonds qui siégeait
10 puis il y en avait, là, deux, trois qui siégeaient
11 à l'exécutif, il y avait Louis Laberge qui a siégé
12 là une secousse, il y en a d'autres aussi, je me
13 rappelle pas des noms, puis moi, je me suis ramassé
14 là avec, qui qu'il y avait avec moi, René Roy je
15 pense puis monsieur Bolduc, Louis Bolduc, puis moi,
16 puis il y avait le président du Fonds qui était
17 dans le temps, c'était, il y avait un nommé Lazure
18 qui avait été par intérim puis c'est comme ça que
19 ça... On n'avait pas de gens assez permanents là-
20 dessus qui venaient toujours agir comme président.

21 Donc, là, finalement, moi je m'impliquais
22 ça fait que, là, ils m'ont nommé comme président du
23 conseil. Puis il y avait le PDG, lui, qui siégeait,
24 qui était le boss de la, de SOLIM. Mais c'est comme
25 ça que je suis arrivé là.

1 Q. **[716]** Donc c'est pas vous qui avez demandé à
2 être...

3 R. Non.

4 Q. **[717]** ... impliqué là-dedans?

5 R. Non. C'est à force de m'impliquer qu'on m'a demandé
6 si je voulais agir comme président du conseil puis
7 c'est comme ça que je suis arrivé là.

8 Q. **[718]** Vous étiez pas vraiment intéressé mais on
9 vous y a, pas contraint...

10 R. Bien non, j'étais...

11 Q. **[719]** ... mais on vous a presque poussé là.

12 R. J'étais pas nécessairement intéressé mais quand
13 qu'on me l'a offert, j'ai dit « Oui, m'a y
14 aller. ». Quand tu t'occupes de quelque chose puis
15 tu veux le faire avancer, bien tu... J'étais devenu
16 intéressé mais pas plus qu'il fallait.

17 Q. **[720]** Votre rôle comme président du comité
18 consultatif en question, vous le percevez comment?

19 R. Ah! Moi, c'est, je le percevais pour aider les
20 autres membres qui siégeaient là puis aider le
21 directeur, le PDG, qui, il a besoin d'aide, il a
22 besoin d'assistance puis, moi, c'était comme ça que
23 je voyais ça mais j'avais pas de directives à
24 donner là, contrairement à ce qui s'est dit, j'ai
25 écouté la Commission et quand on me prend pour le

1 bon Dieu, là, j'ai trouvé ça assez raide. Si
2 j'étais le bon Dieu, j'aurais, je ferais des choses
3 différentes mais j'ai fait ça dans le but d'aider
4 puis à cause que j'aime la FTQ Construction, j'aime
5 le Fonds de solidarité puis j'aime SOLIM puis
6 j'aime un système qui donne de l'ouvrage aux
7 travailleurs. J'ai pas fait ça pour mon pouvoir
8 personnel, j'ai fait, à cause que ça me donne plus
9 d'ouvrage.

10 (14:54:09)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[721]** Qu'est-ce que vous auriez fait différemment?

13 R. Qu'est-ce que j'aurais fait? Je le sais pas. Si
14 j'étais le bon Dieu je ferais des choses
15 différentes. Vu qu'on me traite de bon Dieu, je
16 ferais, le bon Dieu, premièrement, je vivrais
17 longtemps, ça fait que le bon Dieu il est pas
18 supposé mourir ça fait que je pourrais, je pourrais
19 faire des choses différentes.

20 Q. **[722]** Donc, en ce qui concerne la FTQ et la SOLIM
21 et Fondim, vous n'auriez rien fait différemment?

22 R. Non. Je dis : si j'étais le bon Dieu...

23 Q. **[723]** Hum, hum.

24 R. ... je ferais des choses différentes. Quoi? Je le
25 sais pas.

1 Q. [724] Mais ça concerne pas ce que vous avez fait au
2 sein de la FTQ, Fondim ou SOLIM?

3 R. Ça pourrait aller jusque là.

4 Q. [725] Bien alors c'est ce que je veux savoir.
5 Qu'est-ce que vous auriez fait de différemment?

6 R. Bien je le sais pas. Je dis que si j'étais le bon
7 Dieu, je pourrais définitivement regarder les
8 choses que je ferais différemment. Mais je le suis
9 pas. On m'a tellement essuyé les pieds sur moi dans
10 cette commission-là, on n'aura probablement le
11 temps plus d'en parler, c'est pas vrai que j'ai
12 essayé de « runner » ça puis faire les quatre
13 volontés puis tout. Tout le monde avait peur à les
14 écouter parler. Peur de qui? On ne me connaît pas
15 pour dire ça. Je suis pas quelqu'un qui est
16 « fuss ». J'ai toujours aidé le monde dans le but
17 de faire avancer le mouvement. Pas dans le but de
18 me faire un pouvoir politique, jamais. Dans tous
19 les secteurs. Mais quand il se passe une commission
20 semblable, bien il y a du monde qui aime ça
21 s'essuyer les pieds sur toi puis ils essaient, ils
22 essaient de remettre des choses qu'ils n'ont pas
23 aimé en cours de route à cause que quand tu es le
24 président d'une section, tu es le président de la
25 FTQ Construction, il y en a, c'est sûr qu'ils

1 n'aiment pas des choses que tu fais mais ils osent
2 pas te le dire quand tu es en poste. Ils le disent
3 dans des occasions comme là. Toutes sortes de
4 choses pour te caler mais, moi, je suis pas le
5 genre de gars à caler personne puis je les calerai
6 pas ici non plus. Je suis pas venu ici pour baver
7 sur le monde. Je baverai pas sur personne.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. [726] Bon, on reviendra sur la question de savoir
10 si les gens aimaient ou n'aimaient pas ce que vous
11 faisiez à l'époque puis si ils auraient dû vous le
12 dire à l'époque versus ici. Peut-être juste pour
13 qu'on revienne juste à la « track ». Le conseil
14 d'administration de SOLIM, le conseil consultatif,
15 je tourne toujours un peu en rond avec le... la
16 désignation, mais ce que vous me dites c'est que un
17 peu à votre corps défendant. Vous avez accepté de
18 prêter votre concours à l'organisation et vous
19 serviez, vous assistiez les autres en cas de besoin
20 pour fournir...

21 R. C'est exact puis j'ai pas fait ça dans le but de
22 m'en faire un pouvoir personnel. J'ai fait ça dans
23 le but d'aider pour faire avancer la construction
24 puis faire avancer le Fonds de solidarité puis
25 faire avancer SOLIM aussi à cause, c'est une très

1 bonne structure qui va très bien puis il y a des
2 gens très compétents dans ça. C'est pas Jean
3 Lavallée qui pouvait « runner » la SOLIM. Il y a du
4 monde compétent là à la FTQ Construction... à
5 SOLIM. Puis ils ont pas ramassé l'argent qu'ils ont
6 là sans compétence. Le Fonds est rendu à tout près
7 de dix milliards (10 G\$) aujourd'hui. Ça prend du
8 monde qui était solide puis qui sont là puis qui
9 sont encore solides. Moi je vous dis j'adore le
10 Fonds puis j'adore SOLIM puis j'adore la FTQ pour
11 ce qu'ils ont fait.

12 D'avoir pris un fonds comme ça avec, ils
13 avaient vingt mille piastres (20 000 \$). Au début
14 il y a eu dix mille (10 000 \$) du provincial, dix
15 mille (10 000 \$) du fédéral puis avec ça ils sont
16 rendus à tout près de dix milliards (10 G\$)
17 aujourd'hui. Ça prend du monde compétent pour
18 « runner » ça puis ils le « runnent » avec doigté
19 puis ça on pourra s'en reparler longtemps de ça.

20 Moi je suis pas ici, je vous le dis, pour
21 baver sur personne. Je suis ici pour défendre le
22 mouvement syndical, le Fonds de solidarité puis la
23 FTQ Construction et tout le mon... et tous les
24 travailleurs.

25 Q. [727] C'est très louable. Maintenant, vous êtes sur

1 ce conseil-là et vous nous dites que vous portez
2 assistance. Là moi je veux juste brièvement que
3 vous me disiez, dans la mesure où vous nous avez
4 expliqué qu'il y a plein de gens compétents qui
5 peuvent faire ça, que vous, vous faites pas
6 nécessairement partie de ces gens-là, puis je veux
7 pas dire que vous êtes pas compétent, là, on
8 s'entend bien, mais votre expertise si on peut
9 dire, là, ce que vous apportez à cette table-là,
10 là, au conseil, quand vous dites que vous êtes là
11 pour l'avancement des membres et cetera, et cetera,
12 vous a... comment ça se présente dans votre tête,
13 là, sur un projet donné, vous apportez quel genre
14 de commentaires?

15 R. Ils doivent l'avoir expliqué aujourd'hui à cause
16 que c'est Guy Gionet qui était ici. Premièrement
17 c'est Guy avec son équipe qui fait les
18 recommandations puis qui analyse les dossiers puis
19 qui regarde pour que ça fonctionne. Et là, il vient
20 rencontrer, il me rencontrait pour dire voici ce
21 que j'emmène au conseil à ce mois ici. Qu'est-ce
22 que tu penses de ça, ça, ça, ça. Puis moi je me
23 fiais sur lui à cause c'est pas mon métier ça.
24 C'est Guy Gionet qui est un gars très compétent qui
25 nous amenait les discussions puis qui nous disait

1 voici telle et telle chose, telle et telle chose,
2 ça, ça va être bon. Puis il arrivait avec ça. Et à
3 partir de là, le dossier cheminait au Fonds de
4 solidarité... SOLIM et là on faisait la discussion
5 et on appuyait ou on était contre mais c'est très
6 rare qu'on a voté contre des ... des résolutions
7 que Guy a amenées à cause que il nous arrivait avec
8 de quoi qui se tenait debout. C'est pas moi qui
9 amenait ça, là. Moi j'étais là pour appuyer Guy. Je
10 l'ai toujours appuyé.

11 Q. [728] Donc vous vous rangiez du côté de Guy.

12 R. Bien c'est sûr.

13 Q. [729] Bon. Votre apport sur ce conseil-là. J'ai
14 toujours pas exactement saisi ce qu'il était? Bien,
15 qu'est-ce que vous apportez au conseil? Vous nous
16 avez expliqué que vous êtes là pour aider. C'est
17 quoi l'aide en question?

18 R. Bien c'était d'appuyer la direction.

19 Q. [730] O.K.

20 R. C'était ça. Guy, c'est eux autres qui préparaient
21 les dossiers, c'est son équipe puis lui, il nous
22 arrivait avec ça. Il nous disait pour telle et
23 telle raison. Moi je disais oui, t'es certain de
24 ton coup? T'es certain de ça? Oui, oui, oui, oui.
25 Là on l'appuyait. C'était dans le but de l'appuyer

1 puis de travailler en équipe avec lui pour faire
2 avancer le dossier puis ça a toujours bien été.

3 Q. [731] D'accord. Est-ce que c'est pareil,
4 essentiellement, comme ça que ça se passe aussi au
5 Fonds, au conseil d'administration du Fonds sur
6 lequel vous siégiez aussi?

7 R. Oui. Moi c'est la même philosophie que j'ai
8 partout. Si les dossiers sont bons, on appuie. Si
9 ça fonctionne pas, on le dit. Mais j'ai toujours
10 travaillé dans le but de faire avancer et supporter
11 la direction. C'est... c'est comme ça que j'ai
12 travaillé mais pas dans le but de m'en faire un
13 bénéfice personnel.

14 Premièrement, au Fonds, il y a un conseil
15 d'administration qui est assez volumineux puis
16 c'est pas rien qu'une personne qui peut décider ça,
17 là. Ça prend une équipe ensemble puis qui pousse
18 pour faire avancer les dossiers. La même chose à
19 SOLIM. SOLIM on était cinq sur le conseil. C'est
20 pas vrai que tu... Un peut arriver puis dire, hey!
21 c'est ça que vous allez faire. Je lui dirais
22 écoute, là, c'est pas de même que ça fonctionne. Le
23 dossier, il est bon ou il est pas bon.

24 Q. [732] Vous êtes obligé de vous fier par contre
25 évidemment à la présentation qui vous est faite.

1 R. Ah! bien c'est sûr. Je suis pas un spécialiste, là.
2 Je m'en viens pas vous dire que je suis un
3 spécialiste dans les finances. Mais appuyer du
4 monde puis discuter avec lui puis se faire
5 expliquer les dossiers, ça, c'est ça qui était mon
6 rôle.

7 Q. [733] D'accord. On est entré un peu plus en détail
8 que je le souhaitais à ce stade-ci dans cet aspect-
9 là, mais je retiens vos réponses, on reviendra
10 dessus. Vous avez siégé aussi sur le conseil
11 d'administration de la CSST et de la CCQ, vous nous
12 avez expliqué ça brièvement tout à l'heure. À quel
13 titre est-ce que vous siégiez sur ces...

14 R. Comme de la CSST?

15 Q. [734] CSST puis CCQ?

16 R. Bien, comme... la CSST, je siégeais comme
17 représentant la FTQ.

18 Q. [735] D'accord.

19 R. On était quatre qui venaient du mouvement syndical
20 FTQ, Laberge, moi, puis un métalo puis un des TCA.
21 Ça, je siégeais comme un membre de la FTQ et avec
22 d'autres membres des syndicats. Le Fonds de... pas
23 le Fonds, le... la CCQ, on était deux du mouvement
24 FTQ Construction. Je siégeais comme représentant de
25 la FTQ Construction comme président, puis il y

1 avait le directeur général, Jocelyn Dupuis, qui
2 siégeait avec moi à la CCQ. Comme il y avait
3 deux... deux personnes de l'International, un de la
4 CSD puis un de la CSN qui siégeaient avec nous
5 autres sur le comité.

6 Q. **[736]** Vos responsabilités, vos rôles ou votre rôle,
7 en fait.

8 R. Bien, c'est nos rôles à cause que c'est... c'est
9 la... Dans le temps, là, je sais que c'est changé
10 aujourd'hui, mais dans le temps, on représentait,
11 pour la CCQ, c'est les travailleurs puis les
12 employeurs qui payent les cotisations à cet
13 organisme-là. Et on était là pour représenter nos
14 structures locales, chacune des sections. Et on
15 faisait les débats avec le pdg puis les patrons qui
16 siégeaient là, ça fait que c'était ça qu'était
17 notre rôle.

18 Q. **[737]** Et les questions qui vous sont soumises sont
19 de quelle nature?

20 R. Ah! C'était le... la CS... la CCQ qui amenait les
21 sujets, toutes sortes de sujets qui relevaient
22 de... de la construction. Ça pouvait être la
23 formation professionnelle, ça pouvait être la...
24 les accidents du travail, les dossiers de... toutes
25 sortes de dossiers, de la formation

1 professionnelle, toutes sortes de dossiers qui
2 étaient amenés par la CCQ au conseil, les patrons
3 pareil.

4 Q. **[738]** Vous siégiez là-dessus avec donc des
5 représentants de l'entrepreneuriat?

6 R. On était, comme je le disais, six du mouvement
7 syndical, six patronals, puis deux qui venaient du
8 gouvernement.

9 Q. **[739]** Ça, c'est dans les deux cas ou juste CCQ?

10 R. Juste CCQ.

11 Q. **[740]** Puis sur la CSST?

12 R. CSST, c'est quatre FTQ, si je me rappelle bien,
13 quatre FTQ, deux CSN puis il y a un conseil un peu
14 différent, mais c'est... c'est semblable, c'est
15 selon les proportions des structures syndicales et
16 patronales.

17 Q. **[741]** Est-ce que vous avez siégé sur ces deux
18 organismes-là pendant la même période que vous avez
19 siégé... parce que vous avez siégé pendant presque
20 toute votre carrière, là.

21 R. J'ai siégé toute... toute ma carrière. À la CSST,
22 je pense que c'est moi qui ai siégé le plus
23 longtemps depuis sa fondation de quatre-vingts (80)
24 à deux mille neuf (2009). La CCQ, l'OCQ, j'ai siégé
25 là tout le temps, tout le temps, tout le temps.

1 Q. [742] Essentiellement, quatre-vingts (80) à deux
2 mille neuf (2009) aussi.

3 R. Ah! Peut-être un peu avant.

4 Q. [743] O.K. Oui. Excusez-moi, c'est parce que
5 l'autre, c'est écrit en quatre-vingts (80).

6 R. Oui.

7 Q. [744] En septembre deux mille huit (2008), vous
8 annoncez votre retrait de la présidence de la FTQ
9 Construction.

10 R. Oui. La raison était simple, j'avais soixante-huit
11 (68) ans et me représenter pour un autre mandat de
12 trois ans, ça m'aurait mis à soixante-douze (72)
13 ans, puis j'étais... j'étais malade, j'ai été opéré
14 pour le coeur. À ce moment-là, je pensais plus à ma
15 santé et c'est là que j'ai décidé de prendre ma
16 retraite.

17 Q. [745] D'ailleurs, si je me trompe pas, là, je pense
18 que je l'exhiberai peut-être... dans le fond, je
19 peux toujours l'exhiber. Madame Morin, 101P-959, le
20 communiqué de presse de la FTQ Construction qui est
21 émis à cette époque-là. Au troisième paragraphe
22 avant... un petit peu plus bas. Oui, celui-là, là.

23 Après 27 ans d'existence, bien des
24 luttes restent encore à mener. Un
25 renouveau au sein de l'équipe

1 s'impose. Le temps est venu pour moi
2 de tirer ma révérence [...]

3 C'est à ça que vous faites référence, là?

4 R. Pardon?

5 Q. **[746]** Quand vous dites que vous êtes à la retraite,
6 ça ne fait pas mention de vos problèmes de santé,
7 mais...

8 R. Non, mais...

9 Q. **[747]** ... ce que la FTQ Construction écrit ici...

10 R. Oui. Oui, mais tu... t'écris pas nécessairement tes
11 problèmes de santé.

12 Q. **[748]** Non, non, non, je suis d'accord avec vous. Je
13 ne remets pas ça en cause, je voulais juste
14 illustrer parce que, ça, c'est déjà déposé, que
15 vous êtes... essentiellement, ce qui est écrit là-
16 dedans, ça correspond à ce que vous nous expliquez,
17 là.

18 R. Oui.

19 Q. **[749]** Vous êtes d'accord avec ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[750]** Parce que vous êtes peut-être pas l'auteur du
22 communiqué, là, c'est pour ça que je veux être sûr
23 que...

24 R. Oui.

25 Q. **[751]** ... vous êtes d'accord avec le contenu.

1 R. Oui.

2 Q. [752] On dit, à la dernière ligne :

3 S'il se retire de la présidence de la
4 FTQ-Construction, M. Lavallée
5 demeurera tout de même actif au sein
6 du comité exécutif de l'organisation.

7 R. Oui.

8 Q. [753] Vous êtes resté combien de temps actif au
9 sein du comité exécutif après ça?

10 R. Ah! ça... je pense qu'après j'ai pris... mon
11 départ... je pense j'ai pas été. J'ai dit que
12 j'irais mais il y avait eu une élection.

13 Q. [754] Hum hum.

14 R. Puis le... l'équipe a pas passé, ça fait que j'ai
15 dit, je me représente plus, puis j'ai pas résiégré.

16 Q. [755] Donc, vous êtes peut-être resté jusqu'aux
17 élections, au mois de novembre?

18 R. Oui.

19 Q. [756] Votre présence sur le comité exécutif de
20 l'organisation FTQ Construction est-ce qu'il
21 dépendait de votre titre de directeur général de la
22 FIPOE?

23 R. Non. C'est un...

24 Q. [757] C'est un poste élu?

25 R. Tu... tu te présentes puis...

- 1 Q. **[758]** Parfait.
- 2 R. Ça dépendait pas de mon titre. Ça dépendait que
3 j'étais... c'est sûr, j'étais un directeur d'un
4 syndicat. À cause, pour être sur l'exécutif, il
5 faut que tu sois directeur de ton syndicat.
- 6 Q. **[759]** Hum hum.
- 7 R. Mais ça représentait... c'était pas pour cette
8 raison-là.
- 9 Q. **[760]** C'était pas automatique, il fallait quand
10 même vous soyez élu. Parce que sur les... Il y a
11 quoi, il y a quatorze (14) syndicats au sein de la
12 FTQ Construction?
- 13 R. Dix...
- 14 Q. **[761]** Dix-sept (17)?
- 15 R. Dix-sept (17), je pense.
- 16 Q. **[762]** Et il y en a combien qui siègent sur le
17 comité exécutif?
- 18 R. Dans le temps... aujourd'hui c'est changé, mais
19 pendant le temps on était sept. Sept, huit, neuf.
- 20 Q. **[763]** Donc, environ la moitié ou un petit peu
21 plus...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[764]** ... des locaux ont un représentant au comité
24 exécutif?
- 25 R. Oui.

1 Q. [765] Et c'est ça que vous dites qui fait l'objet
2 d'une élection?

3 R. Pardon?

4 Q. [766] Et, ça, vous me dites que ça fait l'objet
5 d'une élection, c'est ça?

6 R. Oui.

7 Q. [767] Mars deux mille dix (2010), vous
8 démissionnez... en fait, vous prenez votre
9 retraite, là...

10 R. Oui.

11 Q. [768] ... de... comme directeur de la FIPOE, c'est
12 exact?

13 R. J'ai pris ma retraite au mois de juin deux mille
14 dix (2010).

15 Q. [769] Juin?

16 R. Juin. Oui.

17 Q. [770] Madame Morin, s'il vous plaît, exhiber... On
18 a ici un communiqué de presse de la FTQ
19 Construction aussi, qui date du vingt-trois (23)
20 mars deux mille dix (2010), qui fait état de votre
21 retraite. Ce que vous nous dites c'est que c'est...
22 ça a été annoncé à cette date-là mais que c'était
23 effectif un peu plus tard?

24 R. Je sais pas, là. Mars, le vingt-trois (23) mars. Ça
25 doit avoir été effectif un peu plus tard parce que

1 j'ai pris ma retraite à la fin de juin deux mille
2 dix (2010). Ça, ça date de mardi, le vingt-trois
3 (23) mars.

4 Q. [771] Exact. O.K. Donc, ce que vous dites c'est
5 qu'il y a eu une annonce de faite, là, mais...

6 R. Oui, oui.

7 Q. [772] ... en réalité, c'est que c'est légèrement
8 postérieur?

9 R. Hum hum.

10 Q. [773] Madame la Greffière, juste coter...

11 MADAME LA GREFFIÈRE :

12 113P-1243.

13

14 113P-1243 : Communiqué officiel de la FTQ

15 Construction du 23 mars 2010

16

17 R. J'aurais pas dû la prendre, c'est là que j'ai été
18 opéré, tout de suite, là. J'ai jamais été malade
19 puis la minute que j'ai pris ma retraite j'ai tombé
20 malade. J'ai été opéré un mois... deux mois... au
21 début de décembre deux mille dix (2010).

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. [774] Dix-huit (18) décembre, vous m'avez dit?

24 R. Oui.

25 Q. [775] Ça met un peu un terme à la section sur votre

1 carrière, parce qu'on vient de finir avec la
2 retraite. Je voudrais discuter, brièvement, là, les
3 quinze (15) dernières minutes qu'il nous reste, des
4 entreprises au sein desquelles on retrouve votre
5 nom, pour que vous me fournissiez peut-être
6 quelques petites explications. Une première
7 entreprise, qui est l'Association immobilière FTQ.
8 Une entreprise qui aurait été fondée en août
9 quatre-vingt-quatorze (94) et radiée en juillet
10 deux mille deux (2002). Est-ce que vous vous
11 souvenez d'avoir été administrateur de cette entité
12 corporative, dont monsieur Louis Laberge aurait été
13 président et monsieur Massé, Henri Massé,
14 secrétaire?

15 R. La Société immobilière...

16 Q. **[776]** Association immobilière FTQ incorporée.

17 R. Louis était là-dessus?

18 Q. **[777]** Exact.

19 R. Ah! ça serait l'édifice FTQ.

20 Q. **[778]** C'est bien possible.

21 R. Oui ça... oui. Ça doit être ça.

22 Q. **[779]** Donc, c'était une incorporation qui était,
23 dans vos souvenirs, destinée à disons détenir vous
24 me dites l'édifice FTQ?

25 R. D'après moi oui, c'est celle-là.

- 1 Q. **[780]** Peut-être élaborer un peu là-dessus, qu'est-
2 ce que vous voulez dire?
- 3 R. Bien je le sais pas, là, c'est... il y a deux
4 édifices. Vous me dites deux mille dix (2010)?
- 5 Q. **[781]** Non, je vous dis que ça aurait été
6 immatriculé en quatre-vingt-quatorze (94) et radié
7 en deux mille deux (2002) parce que ça a fusionné
8 avec Association immobilière FTQ Crémazie inc. puis
9 c'est redevenu suite à la fusion, en fait, ça a
10 gardé le même nom d'origine soit Association
11 immobilière FTQ.
- 12 R. Ça doit être ça mais ça me... je me rappelais pas,
13 là, de ça. Ça a été changé, je le sais pas.
- 14 Q. **[782]** Donc ça aurait été... bien ce que vous avez
15 en tête, expliquez-moi ça un peu, là.
- 16 R. Moi, en deux... deux mille deux (2002), je sais pas
17 ce que... j'ai été peut-être nommé administrateur
18 là-dessus mais ça m'explique pas quoi. J'étais avec
19 Laberge...
- 20 Q. **[783]** Laberge était président...
- 21 R. ... puis Henri Massé...
- 22 Q. **[784]** Monsieur Massé secrétaire, vous étiez
23 administrateur, monsieur Roy, René Roy était aussi
24 administrateur. Le secteur d'activités était
25 indiqué au registre des entreprises comme étant

1 « syndicat ouvrier ».

2 R. Bien ça doit être ça, c'est quand qu'ils ont fait
3 la... la deuxième édifice, il y avait une première
4 puis après ils ont fusionné les deux puis ils ont
5 fait une association immobilière, ça doit être ça.

6 Q. **[785]** Donc quand ils ont bâti les édifices sur le
7 boulevard Crémazie, c'est ce que vous voulez dire?

8 R. Oui.

9 Q. **[786]** Donc on aurait fait détenir les immeubles
10 peut-être par ces associations-là?

11 R. Oui.

12 Q. **[787]** Et ce que vous pensez, c'est qu'on a
13 construit en deux temps et que peut-être la
14 deuxième a été fusionnée à la première?

15 R. Oui, c'est ça que je peux... oui.

16 Q. **[788]** Le conseil conjoint de la construction dont
17 vous étiez président avec une série de personnes,
18 Jules Bergeron, Gérard Cyr, Donald Fortin, Yves
19 Mercure...

20 R. Oui. Ça c'est quand on a formé la réunification de
21 l'International avec la FTQ Construction. Ça a duré
22 sept, huit mois puis la chicane a pris puis on
23 s'est séparé.

24 Q. **[789]** Non mais dans les années deux mille (2000) il
25 y a eu une brève période...

1 R. Oui.

2 Q. [790] ... où il y a eu réunification?

3 R. C'est ça.

4 Q. [791] Et rescission?

5 R. Et rescission. On a essayé de se remarier en semble
6 puis ça a pas... ça a pas fonctionné.

7 Q. [792] Parfait. Aventure Joncas inc.?

8 R. Oui.

9 Q. [793] Ça qu'est-ce que c'est?

10 R. Aventure Joncas, c'est une pourvoirie qu'on
11 avait... qu'on a partie, qu'on était... c'est une
12 demande j'avais eu de mon syndicat voilà une...
13 quinze (15), vingt (20) ans, vingt-cinq (25) ans
14 même, pour faire un village vacances famille comme
15 il existe en Europe. On avait envoyé le président
16 du temps de la FIPOE, Bernard Gagnon, qu'il aille
17 visiter en Europe, les villages, les formules comme
18 ça en Europe. Il est allé là et finalement, il est
19 revenu puis on n'avait pas les moyens de ça puis on
20 l'a pas... ça s'est pas concrétisé. Finalement,
21 sept, huit ans, dix (10) ans, quinze (15) ans
22 après, je suis un amateur de chasse et pêche et
23 j'étais allé à la Pourvoirie Joncas avec Carl
24 Mongrain puis René Larouche pour aller à la pêche
25 puis finalement, le monsieur qui avait cette

1 pourvoirie-là il avait mis ça en vente. Ça fait
2 qu'on a regardé ça puis finalement, j'ai trouvé
3 des... des partenaires qui étaient pour embarquer
4 avec nous autres, on était six, on a embarqué puis
5 on a acheté la pourvoirie puis on l'a construite
6 puis, finalement, ben, on n'a pas été chanceux, ça
7 a mal été, est arrivée la crise de la forêt, il y
8 avait plus de travaux en forêt, les chemins, il
9 fallait les entretenir nous autres mêmes, ouvrir
10 les chemins l'hiver, tout ça. Finalement on a,
11 après, on a vendu ça mais c'est pas moi qui était
12 là, ça a été vendu à la Sépaq et ça a pas marché,
13 ça a pas été mon meilleur coup.

14 Q. **[794]** Madame Morin, à l'onglet 4 on a l'extrait du
15 registre aux entreprises concernant Aventure
16 Joncas. Si on va à la deuxième page, donc ça c'est
17 un, excusez-moi, j'ai oublié d'attirer votre
18 attention là-dessus mais c'est un état de
19 renseignements en date de la fin du mois de
20 novembre deux mille treize (2013), comme on voit en
21 haut. Si on va en bas de la deuxième page, on
22 constate que l'actionnaire qui est majoritaire, un
23 petit peu plus bas, c'est, c'est dans le bas de la
24 page, madame, c'est le Club social et sportif,
25 pardon, de la FIPOE inc., et que vous êtes

1 président secrétaire toujours aujourd'hui...

2 (15:24:45)

3 R. Ah oui!

4 Q. **[795]** ... de Aventure Joncas.

5 R. Ça, c'est une erreur. J'ai reçu de la documentation
6 chez nous, j'ai envoyé ça à notre comptable puis
7 notre comptable est supposé avoir contacté la Sépaq
8 à cause que c'est Sépaq qui est propriétaire, c'est
9 pas nous autres, puis je ne suis pas
10 administrateur. Je suis plus administrateur de ça.
11 Ça a été envoyé, ça, voilà trois semaines à peu
12 près, un mois.

13 Q. **[796]** O.K.

14 R. J'ai fait parvenir ça. C'est pas... C'est une
15 erreur, c'est pas moi qui est là.

16 Q. **[797]** Donc Sépaq... Mais... J'en prends note, on va
17 discuter plus tard de cet aspect-là, vous
18 m'expliquerez en détail ce qui s'est produit, là.

19 R. Ah! Ça, il y a pas d'autres... Je le sais pas ce
20 qui s'est produit, moi, je suis plus là depuis
21 quatre ans, trois ans et demi, puis ça a été vendu.
22 Puis ils ont continué à envoyer le papier chez
23 nous, je l'ai retourné pour qu'ils regardent ça, il
24 y a de quoi qui s'est passé.

25 LA PRÉSIDENTE :

- 1 Q. **[798]** Combien ça a été payé? Combien vous l'avez
2 payé au départ?
- 3 R. On avait payé six cent mille (600 000), ça avait
4 brûlé, puis on a mis des actionnaires, tout ça,
5 j'ai des états financiers. On doit avoir mis un
6 million (1 M) pour la construction des camps, la
7 construction du village, il me semble c'est... on
8 avait mis deux cent cinquante mille (250 000). Ça
9 doit être un million cinq (1,5 M), un million six
10 (1,6 M) puis on n'a pas été chanceux, ça a passé au
11 feu.
- 12 Q. **[799]** Donc ce que vous dites c'est que vous l'aviez
13 acheté un million cinq (1,5 M)?
- 14 R. Non, non. Six cent mille (600 000).
- 15 Q. **[800]** Six cent mille (600 000).
- 16 R. Oui, puis...
- 17 Q. **[801]** Puis vous aviez...
- 18 R. Puis on a construit, là, on a fait des chalets, on
19 a mis un million quelques.
- 20 Q. **[802]** Mais vous aviez reçu de l'assurance,
21 j'imagine?
- 22 R. Oui, mais on a fait un déficit avec, on a mis ça
23 dans les fonds puis on a mangé les fonds. Ça a mal
24 été. Ça, ça a été...
- 25 Q. **[803]** Puis combien vous l'avez revendu?

1 R. Il me semble qu'ils m'ont parlé de six cent mille
2 (600 000). Je le sais pas, c'est pas moi qui était
3 là, mais je sais que ça a été vendu. Ça a pas
4 été... C'est une leçon que j'ai eue.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[804]** La...

7 R. Ça a pas été facile cette... Tout a été mal. Dès
8 que... comme je disais, la forêt est tombée. Avant
9 c'était Bowater qui entretenait les chemins,
10 c'était beau, c'était un beau chemin pour rentrer
11 là. Là, ils ont arrêté d'ouvrir les chemins, ça
12 s'est détérioré, les chemins, il fallait nous
13 autres même entretenir ça. Après ça, l'hiver, il
14 fallait ouvrir les chemins, il y avait cinquante-
15 six (56) ou soixante (60) milles de chemin à ouvrir
16 puis la crise, avec qu'est-ce qui se passait, les
17 travailleurs se promenaient en Ski-Doo l'hiver puis
18 à la pêche l'été quand ils travaillent pas, en
19 Abitibi, c'était la crise. En tout cas, tout a
20 planté puis on a perdu beaucoup d'argent dans ça.

21 Q. **[805]** Et vous dites que vous avez acheté avec
22 quatre ou cinq autres personnes?

23 R. On était six actionnaires. Vous ramenez votre
24 question, je vais vous les donner. Il y avait la
25 FIPOE, il y avait les TUAC, les Travailleurs unis

1 de l'alimentation et du commerce, Louis Bolduc, il
2 y avait Tony Accurso, il y avait René Larouche, il
3 y avait Éric Desjardins, le joueur de hockey, puis
4 il y avait, je viens de le nommer, là, tout à
5 l'heure, Carl Mongrain. On était six actionnaires.
6 (15:24:24)

7 Q. [806] Vous vous souvenez combien ça coûtait passer
8 la nuit là-bas?

9 R. Pardon?

10 Q. [807] Aventure Joncas, pendant que ça a opéré,
11 combien ça coûtait aller là?

12 R. Je pense que la chambre c'était cent neuf piastres
13 (109 \$) par jour puis il y avait des montants pour
14 la pêche, là. Il y avait, je m'en rappelle pas
15 exact, mais... Dans toute pourvoirie, c'est pas...
16 c'est pas gratis, hein?

17 Q. [808] Ah! bien je dis pas le contraire. Je pose...
18 c'est par curiosité parce que comme ça n'opère
19 plus... Ça aussi, plus tard, bien d'abord je vais
20 coter l'extrait du REQ.

21 LA GREFFIÈRE :

22 113P-1244.

23

24 113P-1244 : Registre des entreprises du Québec -
25 Aventure Joncas inc.

1

2 Q. [809] On aura l'occasion de rediscuter de ça plus
3 tard. La compagnie 2149-2921 Québec inc.

4 R. 2149-2921?

5 Q. [810] Oui.

6 R. Ça c'est une compagnie de gestion. Je pourrais vous
7 raconter un peu ce qui s'est passé. Moi étant
8 jeune, v'là vingt - vingt-cinq (20-25) ans, j'avais
9 acheté une terre et on a revendu cette terre-là.
10 Mon comptable m'a dit forme-toi une compagnie de
11 gestion pour l'impôt puis verse le montant de la
12 vente dans cette compagnie de gestion-là. Ça fait
13 que, puis la terre qu'on avait, on était quatre
14 dans ça. Et c'est ça que j'ai versé l'argent dans
15 ça et qu'on a des immeubles qu'on a gérés avec ça.
16 C'est uniquement ça. Mes impôts sont faits, tout
17 est fait, tout a été payé, tout est...

18 Q. [811] Donc vous aviez... vous avez disposé de... à
19 titre personnel, de la vente de la terre, le
20 produit de la vente a été versé dans la compagnie
21 de gestion?

22 R. C'est ça.

23 Q. [812] Cette compagnie de gestion-là a acquis des
24 immeubles ou les fonds qui s'y trouvaient ont servi
25 à l'entretien...

1 R. Non, non, non. La compagnie que, on était quatre
2 dans ça.

3 Q. [813] Dans le terrain original?

4 R. Dans le terrain original. La compagnie moi de
5 gestion, on avait chacun nos compagnies de gestion
6 à cause que le comptable nous avait dit de faire
7 ça. On avait chacun nos compagnies de gestion. Avec
8 la compagnie de gestion, moi je gérais des
9 immeubles que j'avais puis des immeubles de
10 d'autres.

11 Q. [814] Par ailleurs?

12 R. Par ailleurs. Mais ça a pas d'affaire avec ça.

13 Q. [815] Avec la compagnie de gestion, non. Donc il y
14 a pas de... la compagnie de gestion n'a que détenu
15 le produit de la vente pendant...

16 R. Elle détient, elle en détient encore, mais elle
17 opère des, elle s'occupe de certains immeubles que
18 je suis propriétaire.

19 Q. [816] Parfait. Les entreprises Colidet enr.

20 R. Colidet ça c'est dans la même chose. Colidet ça
21 c'était les immeubles qu'on avait à deux, à trois.
22 Et on a racheté un actionnaire et Les Entreprises
23 Colidet sont devenues propriétaires de ces quatre
24 immeubles-là et par la suite, j'ai vendu ma part
25 dans Colidet à un actionnaire qui était avec moi

1 puis j'ai continué avec ça... avec (inaudible).

2 Q. [817] En quelle année vous avez vendu vos parts là-
3 dedans?

4 R. Oh! ça je m'en rappelle pas. Ça fait sept, huit
5 ans.

6 Q. [818] La 9117-2809 Québec inc. qui aurait porté le
7 nom de Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ
8 entre deux mille un (2001) et deux mille deux
9 (2002). Est-ce que ça vous dit quelque chose?

10 R. Bien c'est...

11 Q. [819] Une compagnie dans laquelle vous auriez été
12 président, monsieur Laberge aurait été
13 administrateur, monsieur Roy aussi ainsi qu'un
14 monsieur Laferrière, Steve et monsieur Laporte,
15 qualifiée d'agence immobilière.

16 R. Je... les noms je les connais, là.

17 Q. [820] Est-ce que c'est possible, est-ce que vous
18 avez le souvenir que, au moment de la création de
19 FONDIM par exemple, il y a eu une compagnie dans
20 laquelle vous ayez été...

21 R. Ça se peut.

22 Q. [821] Je bâtis ça, là parce que je vois que ça a
23 duré six mois, là, en deux mille un (2001) et deux
24 mille deux (2002).

25 R. Ça, ça devait être des recommandations qui nous

1 avaient été faites par... par SOLIM ou FONDIM. Ça
2 me dit rien.

3 (15:28:57)

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Q. **[822]** Recommandations de quoi?

6 R. C'est pas de... de partir cette compagnie-là, je
7 peux pas vous dire.

8 Q. **[823]** Je m'excuse, je vous suis pas. Vous dites que
9 c'est des recommandations par qui? De créer FONDIM
10 et SOLIM ou de créer...

11 R. Non.

12 Q. **[824]** ... le Fonds?

13 R. Celle-là, là, cette compagnie à numéro-là.

14 Q. **[825]** C'était quoi cette compagnie à numéro?

15 R. Je le sais pas. Je le sais pas. Ça me dit rien pour
16 l'instant, mais c'est... Quand que je vois le nom
17 de Laberge puis le nom de René Roy...

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. **[826]** Hum, hum.

20 R. ... ça devait venir d'une recommandation de... de
21 SOLIM ou...

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Q. **[827]** Bien, SOLIM, ça ne recommande pas, là. SOLIM,
24 c'est pas une personne.

25 R. Non, non, mais les... les dirigeants de ça devaient

1 nous avoir recommandé de créer ça à cause que si
2 cette compagnie-là a été mise sur pied puis qu'on
3 était les...

4 Q. **[828]** O.K.

5 R. C'est ça que je veux dire.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Q. **[829]** C'est moi qui ai suggéré, Monsieur Lavallée,
8 que c'était peut-être ça parce que la compagnie a
9 duré très peu de temps...

10 R. Oui.

11 Q. **[830]** ... puis elle portait le nom singulier de
12 Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ...

13 R. Oui.

14 Q. **[831]** ... mais qu'elle a été dissoute
15 volontairement à la fin deux mille deux (2002).

16 R. Oui. C'est ça que je vois.

17 Q. **[832]** Madame la Présidente, c'est un point de
18 rupture intéressant et je vois qu'il est trois
19 heures et demie (15 h 30). On passe...

20 LA PRÉSIDENTE:

21 O.K.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 ... dont à une deuxième...

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Alors, je comprends que vous allez... Alors, je

1 comprends que c'est... c'est une pause ou c'est...

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 J'ai cru comprendre qu'on prenait une pause et on
4 revenait avec...

5 LA PRÉSIDENTE:

6 C'est ça.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 ... un sujet.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Q. **[833]** Alors, donc nous allons nous revoir lundi,
11 Monsieur Lavallée, parce qu'au retour de la pause,
12 c'est une requête de la part des médias, du DPCP
13 notamment et tout ça.

14 R. Vous voulez me revoir lundi.

15 Q. **[834]** Bien sûr.

16 R. O.K. Je vais être ici.

17 Q. **[835]** Vous ne voulez pas nous revoir?

18 R. Ah! Non, je vous veux vous voir. C'est correct.

19 Q. **[836]** Parfait. Alors, c'est un rendez-vous à lundi.

20 R. O.K. Merci.

21

22 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

23

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et ODETTE GAGNON,
3 sténographes officiels, certifions que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
6 tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
7 qualité dudit enregistrement.

8

9 Le tout conformément à la loi.

10

11 Et nous avons signé,

12

13

14

15 _____
Claude Morin (Tableau #200569-7)

16 Sténographe officiel

17

18

19

20 _____
Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

21 Sténographe officielle

22